

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 4

Séance du mardi 18 mars 2003

Présidence de M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (Rad.), présidente**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	243
Ouverture de la séance . . . . .	247

**Divers :**

Points de l'ordre du jour . . . . .	248
-------------------------------------	-----

**Communications :**

1. Réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA) – Création d'une «chaire d'honneur de la Ville de Lausanne» à l'Université de Lausanne . . . . .	248
2. Projet de réhabilitation de l'îlot Riponne-Tunnel – 2 <sup>e</sup> augmentation du compte d'attente . . . . .	249
3. Ouverture d'un compte d'attente destiné à couvrir les frais des études liées au projet de création d'une réserve biologique légalisée en forêt . . . . .	249

**Lettre :**

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N <sup>o</sup> 2002/47 (Municipalité) . . . . .	247
--	-----

**Interpellations :**

1. «Trottoirs continus: qu'en est-il de l'orientation des piétons déficients visuels?» (M. Roger Cosandey et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	249
<i>Développement</i> . . . . .	308
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français) . . . . .	309
<i>Discussion</i> . . . . .	309
2. Ouverture des APEMS lorsque le placement des enfants n'est pas possible dans d'autres classes (M. Charles-Denis Perrin). <i>Dépôt</i> . . . . .	250
3. «Quel avenir industriel pour la Serpentine?» (M. Alain Bron). <i>Dépôt</i> . . . . .	250
4. «Lausanne peut-elle contribuer à soutenir la recherche médico-scientifique?» (M <sup>me</sup> Sylvie Freymond). <i>Dépôt</i> . . . . .	250
5. «Taxis A à Lausanne: un central ou deux centraux?» (M. Alain Hubler et consorts). <i>Développement</i> . . . . .	302
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani) . . . . .	303
<i>Discussion</i> . . . . .	304

**Motions :**

1.	Etudier une ou des solutions plus rationnelles et moins coûteuses en matière de structures d'hébergement d'urgence (M. Dino Venezia). <i>Dépôt</i> . . . . .	250
2.	Participation majoritaire de la Ville au LS Vaud Foot SA (M. Alain Hubler et 1 cosignataire). <i>Dépôt</i> . . . . .	250
3.	Maintien des locataires dans leur logement et mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions (M <sup>me</sup> Diane Gilliard). <i>Dépôt</i> . . . . .	250
4.	Demande à la Municipalité d'examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes (M <sup>me</sup> Françoise Longchamp). <i>Dépôt</i> . . . . .	250
5.	Création d'une unité de police cycliste (M. Serge Segura et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Jacques Bonvin, rapporteur . . . . .	287
	<i>Discussion</i> . . . . .	288
6.	Moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et création d'une commission intercommunale (M <sup>me</sup> Sylvie Favre). <i>Rapport polycopié</i> de M. Gilles Meystre, rapporteur . . . . .	290
	<i>Discussion</i> . . . . .	292

**Pétitions :**

1.	Maintien de la zone actuellement autorisée aux chiens dans les ruines romaines de Vidy (M <sup>me</sup> Diane Stiner et consorts [2960 signatures]). <i>Dépôt</i> . . . . .	247
2.	Mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne (M. Marc Ospelt et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Christina Maier, rapportrice . . . . .	298
	<i>Discussion</i> . . . . .	299
3.	Pour le respect des articles 66 et 67 du Règlement du Conseil communal (M. Kyril Carl Gossweiler). <i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Claire Attinger Doepper, rapportrice . . . . .	300
	<i>Discussion</i> . . . . .	302

**Projets de règlement :**

1.	Demande pour que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne (M. Georges Glatz et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	250
2.	Prolongement de la durée des mandats des membres du Bureau du Conseil communal pour la présente législature (M. Maurice Calame). <i>Développement polycopié</i> . . . . .	254

<b>Questions orales</b> . . . . .	250
-----------------------------------	-----

**Préavis :**

N° 2002/47	Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données (Administration générale et Finances) . . . . .	256
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Alain Bron, rapporteur . . . . .	276
	<i>Discussion</i> . . . . .	280

**Appendice :**

Liste alphabétique des membres du Conseil communal mise à jour le 19 mars 2003, suivie de la liste des membres du Conseil par groupe, de la composition du Bureau du Conseil pour 2003, de celle des Commissions permanentes, et enfin de l'organisation de la Municipalité pour 2003 . . . . .	311
---	-----

# Ordre du jour

4<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 18 mars 2003 à 19 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

2. *Motion de M. Serge Segura et consorts* pour la création d'une unité de police cycliste. (SP). JACQUES BONVIN.

3. *Motion de M<sup>me</sup> Sylvie Favre* pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale. (Trx). GILLES MEYSTRE.

4. *Pétition de M. M. Ospelt et consorts* demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

5. *Pétition de M. K. C. Gossweiler*: «Pour le respect des articles 66 et 67 RCCL». COMMISSION DES PÉTITIONS.

6. *Pétition du POP et Gauche en mouvement – Section Lausanne (6692 sign.)*: «Touche pas à ma poste!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7. *Rapport-préavis N° 2002/33*: Réponse à la motion R. Ostermann demandant l'annulation du PPA voté le 2 juillet 1991 en faveur du Crédit Foncier Vaudois et le retour au statu quo ante. (Trx). MICHELLE TAUXE-JAN.

8. *Rapport N° 2002/1*: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

9. *Rapport-préavis N° 2002/42*: Contrôle des conditions de travail au sein des institutions subventionnées par la Ville de Lausanne. Réponse à la motion M. Cornut. (SSE). THÉRÈSE DE MEURON.

10. *Motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli* pour la création d'un statut de délégué associatif. (AGF). ANNE HOEFLIGER.

11. *Préavis N° 2002/45*: Réaménagement de diverses places de jeux. 1<sup>re</sup> étape. (SSE). ANDREA EGGLI.

12. *Préavis N° 2002/47*: Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données. (AGF). ALAIN BRON.

13. *Préavis N° 2002/63*: Dérivation de la Louve et extension des réseaux eaux, électricité et téléseu. Utilisation du tunnel Sébeillon–La Sallaz. (Trx, SI). EDDY ANSERMET.

14. *Préavis N° 2002/64*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de deux bâtiments totalisant 18 logements subventionnés sis route des Plaines-du-Loup 2a-2b. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE, CSP). RAPHAËL ABBET.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

15. *Motion de M. Pierre-Henri Loup* demandant la restauration de l'église de Montheron. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

16. *Motion de M. Alain Bron* pour la définition d'institutions sportives phares. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

17. *Motion de M. Charles-Denis Perrin* pour une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

18. *Motion de M. Gilles Meystre* pour un système d'information aux élus radicalement nouveau et économique, générant moins de paperasse et plus efficace. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

19. *Projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi* visant à la création d'une commission permanente de politique régionale. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

20. *Projet de règlement de M. Maurice Calame, au nom du Bureau du Conseil communal*, pour le prolongement de la durée des mandats des membres du Bureau du Conseil communal pour la présente législature. (3<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**21.** *Motion de M. Jean-Yves Pidoux* demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute école de théâtre en Suisse romande. (3<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

#### INTERPELLATIONS

**22.** *Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts* : « Quel avenir pour la Pinte Besson ? » (3<sup>e</sup>). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

**23.** *Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts* : « Taxis A à Lausanne : un central ou deux centraux ? » (3<sup>e</sup>). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

**24.** *Interpellation de M. Roland Ostermann et consorts* au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles. (11<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**25.** *Interpellation de M. Claude-Olivier Monot* : « Situation paradoxale au Jardin-Famille ». (7<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**26.** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « L'amiante : un problème qui nous guette encore au quotidien. » (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**Prochaines séances** : 8.4 (18 h, séance double), 29.4, 13.5, 3.6, 17.6, 30.6 (18 h, séance double), 2.9 (18 h, séance double), 16.9, 7.10, 28.10, 11.11 (18 h, séance double), 25.11, 9.12 (18 h, séance double), 10.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : Martine Fiora-Guttman  
Le secrétaire : Daniel Hammer

#### POUR MÉMOIRE

##### I. RAPPORTS

**13.11.01** *Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi* concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**7.5.02** *Motion de M. Pierre Payot et consorts* demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la Municipalité et des hauts fonctionnaires. (AGF). GÉRALDINE SAVARY.

**24.9** *Pétition de M<sup>me</sup> M. Corbaz et consorts* (567 sign.) demandant le classement en « zone de rencontre » du quartier des Fleurettes, actuellement en « zone 30 km/h ». (Trx, SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**8.10** *Motion de M<sup>me</sup> Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre* : « Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois : un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain ». (AGF). ROBERT FOX.

**26.11** *Pétition de M. R. Philipposz et consorts* (6 sign.) concernant la circulation à la route des Plaines-du-Loup. (SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.12** *Pétition du Groupe du lac et des loisirs pour invalides – GLLI* (48 sign.) demandant que les bons de transports ne subissent pas les réductions d'utilisation signifiées aux utilisateurs par la Direction de la sécurité sociale. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.12** *Pétition de M. K. C. Gossweiler* : « Pour les enfants au travail. » COMMISSION DES PÉTITIONS.

**21.1** *Motion de M. Filip Uffer et consorts* pour une promotion active de véritables relations de voisinage, afin de prévenir la solitude et l'isolement lorsque le moment est venu de bénéficier de l'aide de son entourage. (SSE). CLAUDE BONNARD.

**21.1** *Motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin* : « Des tl remonte-pentes pour les vélos ». (AGF). GEORGES ARTHUR MEYLAN.

**21.1** *Motion de M. Roland Ostermann* demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel-Banlieue-Ouest. (SIL). PHILIPPE MIVELAZ.

**21.1** *Motion de M<sup>me</sup> Mireille Cornaz et consorts* : « Fumée, alcool, cannabis... délinquance. Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance ». (EJE, SP). DIANE GILLIARD.

**21.1** *Motion de M. Alain Hubler et consorts* pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif. (AGF). GEORGES GLATZ.

**21.1** *Motion de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper* pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale au multimédia et à l'Internet. (CSP). PIERRE-HENRI LOUP.

**21.1** *Rapport-préavis N° 2002/55* : Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux : « Pour une évaluation des subventions ». Création d'un catalogue. (AGF). GÉRARD CHAPPUIS.

**21.1** *Préavis N° 2002/56* : Règlement pour la Municipalité. Prévoyance professionnelle des conseillers municipaux. (AGF). GRAZIELLA SCHALLER.

**11.2** *Préavis N° 2002/57* : Caserne des pompiers. Réfection du sol de la halle principale des véhicules. (SP, Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

**11.2** *Préavis N° 2002/59*: Construction d'une salle omnisports pour l'établissement secondaire C.-F. Ramuz et le collège du Vieux-Moulin. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, CSP, Trx). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

**11.2** *Préavis N° 2002/60*: Palais de justice de Montbenon. Demande de crédit complémentaire. (CSP, Trx, AGF). PIERRE SANTSCHI.

**11.2** *Préavis N° 2002/61*: Travaux de rénovation de la Maison Gaudard et installation du Musée des arts décoratifs (aujourd'hui Mu.dac). Demande de crédit complémentaire. (CSP, Trx). EVELYNE KNECHT.

**11.2** *Préavis N° 2002/62*: PPA concernant les parcelles comprises entre la place du Port, l'avenue d'Ouchy, le chemin de Beau-Rivage et l'avenue des Oscherins. Addenda au PPA N° 694 du 20 avril 1998. (Trx). FLORENCE GERMOND.

**11.2** *Rapport-préavis N° 2002/65*: Mesures visant à l'amélioration de l'intégration des chiens à Lausanne. Réponse à la motion A.-M. Villars et consorts. (SSE). GIANNI JOHN SCHNEIDER.

**4.3** *Préavis N° 2003/1*: Réaménagement de la rue de Genève (tronçon place de l'Europe–rue de la Vigie) et de la rue de la Vigie (tronçon rue de Genève–rue des Côtes-de-Montbenon). (Trx, SP, SSE, SIL). FRANÇOISE LONGCHAMP.

**4.3** *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE, AGF, SSE). SYLVIANNE BERGMANN.

**4.3** *Motion de Mme Andrea Egli et consorts*: «Bons de transport pour personnes à mobilité réduite». (SSE). SERGE SEGURA.

**4.3** *Préavis N° 2003/3*: Place de la Riponne 10 à Lausanne. Rénovation et transformation du cinéma Romandie. (CSP, Trx). CLAUDE-OLIVIER MONOT.

**4.3** *Rapport-préavis N° 2003/4*: Piscine olympique couverte. Réponse à la motion E. Rey. (CSP, Trx). GILLES MEYSTRE.

**4.3** *Préavis N° 2003/5*: Construction d'une chaufferie à Malley. Demande de crédit complémentaire. (SIL). MIREILLE CORNAZ.

**18.3** *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration. (CSP). GRÉGOIRE JUNOD.

**18.3** *Motion de Mme Thérèse de Meuron* demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale. (AGF). CHARLES-DENIS PERRIN.

**18.3** *Motion de Mme Géraldine Savary et consorts* pour des éducateurs à la rencontre des jeunes. (EJE). ROGER COSANDEY.

**18.3** *Préavis N° 2003/6*: PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, les limites sud et est de la parcelle N° 869, la limite est de la parcelle N° 870, le chemin de Renens et le PPA légalisé N° 681 du 31 janvier 1997. Radiation du plan de quartier N° 542 du 10 mars 1972. Convention comportant promesse de cession et de constitution de servitude. (Trx). RAPHAËL ABBET.

**18.3** *Préavis N° 2003/7*: PPA concernant les limites des constructions sur l'avenue de France. Modification partielle du plan légalisé N° 439. Acte de vente et pacte d'emption. (Trx). JEAN-CHRISTOPHE BOURQUIN.

**18.3** *Préavis N° 2003/8*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction d'un bâtiment totalisant 20 logements subventionnés, un parking de 25 places intérieures et 4 places extérieures, sis chemin de la Prairie 22. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE, AGF). ALAIN HUBLER.

**18.3** *Rapport-préavis N° 2003/9*: Réduction des risques sanitaires liés à la consommation de stupéfiants ou à l'exclusion et prescription médicale d'héroïne. Réponse aux motions J.-D. Berset. (SSE). SOLANGE PETERS.

**18.3** *Pétition d'un groupement de citoyens de l'Ouest lausannois (Mme M. Seiler – 14 sign.)*: «Halte au gaspillage! Respect des engagements pris par la Municipalité». COMMISSION DES PÉTITIONS.

## II. INTERPELLATIONS

**7.9.99** *Interpellation de M. Bèat Sutter* au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon. (11<sup>e</sup>/99). DISCUSSION.

**8.10** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?» (14<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**8.10** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* relative à l'avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL. (14<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**29.10** *Interpellation de Mme Michelle Tauxe-Jan et consorts*: «Egalité de traitement de surface: deux poids, deux mesures». (15<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**10.12** *Interpellation de Mme Christina Maier*: «Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne?» (18<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**21.1** *Interpellation de Mme Florence Germond*: «Y a-t-il volonté politique pour favoriser la complémentarité vélo-méto?» (1<sup>re</sup>). DISCUSSION.

**21.1** *Interpellation de M. Pierre Dallèves*: «Création du nouveau Service de la petite enfance: quelles limites à l'inflation administrative?» (1<sup>re</sup>). DISCUSSION.

**11.2** *Interpellation de M<sup>me</sup> Magali Zuercher*: «Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**4.3** *Interpellation de M. Roland Ostermann*: «Schizophrénie et éthique en matière d'affichage». (3<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**4.3** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* concernant la flotte des tl, la pollution atmosphérique et les projets liés à la mise en place d'un nouveau réseau. (3<sup>e</sup>). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 18 mars 2003

**Membres absents excusés:** M. Eric Blanc, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht.

**Membres absents non excusés:** M<sup>me</sup> Josianne Dentan, M. André Gebhardt, M. Jean Mpoy, M<sup>me</sup> Solange Peters, M. Nelson Serathiuk.

Membres présents	92
Membres absents excusés	3
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

**La présidente:** – Dans la fable *Le Renard et les Poulets d'Inde*, M. de La Fontaine nous décrit comment monopoliser l'attention de sujets naïfs, en l'occurrence des dindons, afin de les fatiguer et leur faire ainsi commettre une fatale erreur. La morale que je vous livre pourrait bien s'adapter à la problématique du G8, soit:

*Le trop d'attention qu'on a pour le danger  
Fait le plus souvent qu'on y tombe.*

**Pétition de M<sup>me</sup> Diane Stiner et consorts  
(2960 signatures) en faveur du maintien de la zone  
actuellement autorisée aux chiens dans les ruines  
romaines de Vidy**

*Dépôt*

Lausanne, le 5 mars 2003

Pétition en faveur du maintien des chiens dans les ruines romaines au Conseil communal de Lausanne:

2960 signatures, récoltées en 3 semaines!

Remise en main propre à M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman ce jour à 14 h 30.

Pour M. le secrétaire  
du Conseil communal Daniel Hammer  
Bureau du Conseil  
Hôtel de Ville  
Pl. Palud  
1003 Lausanne

Par M<sup>me</sup> Diane Stiner  
«Au Bonheur des Chiens»  
Rue du Simplon 3  
1006 Lausanne

*Texte de la pétition*

**Pétition en faveur des chiens dans les ruines romaines**

Nous demandons à la Municipalité de maintenir la zone actuellement autorisée aux chiens.

(Signé) *Diane Stiner et consorts* (2960 signatures)

**Demande d'urgence de la Municipalité  
pour le préavis N° 2002/47**

*Lettre*

Madame Martine Fiora-Guttman  
Présidente du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 13 mars 2003

**Séance du Conseil communal du 18 mars 2003**

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence le préavis suivant:

**Ch. 12 – Préavis N° 2002/47:** Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données.

**Motif:** *Urgence de renouveler le parc en raison du moratoire sur les achats informatiques.*

D'avance nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire remplaçant: Pierre Tardy

## Points de l'ordre du jour

**M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal :** – A titre d'information, je vous transmets le souhait du Bureau de traiter le point 20 de l'ordre du jour en urgence ce soir.

Je vous informe également que M<sup>me</sup> Evelyne Knecht a décidé de renoncer au caractère urgent de son interpellation intitulée « Quel avenir pour la Pinte Besson ? », point 22 de l'ordre du jour.

## Réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA) – Création d'une « chaire d'honneur de la Ville de Lausanne » à l'Université de Lausanne

### Communication

Lausanne, le 27 février 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 9 avril 2002, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 257 du 13 décembre 2001 portant sur la création d'une chaire d'honneur de la Ville de Lausanne à l'Université de Lausanne.

Conformément à l'engagement pris par le syndic soussigné et dûment relevé dans le rapport de la commission chargée de l'examen dudit préavis, la Municipalité vous remet le texte du « contrat de parrainage » paraphé le 28 novembre écoulé.

Vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

Annexe: ment.

**Contrat de parrainage  
entre  
la Commune de Lausanne,  
représentée par sa Municipalité,  
et  
l'Université de Lausanne,  
représentée par son Recteur**

Vu le préavis N° 257 du 13 décembre 2001 approuvé par le Conseil communal de Lausanne le 9 avril 2002, et entré en force faute de référendum, la Commune de Lausanne (ci-après: la Commune) et l'Université de Lausanne (ci-après: l'Université) conviennent de ce qui suit:

## Article 1 Objet

Le présent contrat a pour objet le soutien de la Commune à la création d'une chaire d'honneur de la Ville de Lausanne destinée à renforcer la participation de l'Université au réseau des Universités des capitales de l'Europe (UNICA).

## Article 2 Subvention de la Commune

La Commune versera à l'Université une subvention de CHF 220'000.– (deux cent vingt mille francs) par année académique, la première fois le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Cette subvention servira à la création, à l'accueil et à l'encadrement d'un poste de professeur invité, pour permettre l'invitation d'un, éventuellement de deux professeurs d'Universités européennes membres d'UNICA par année académique.

L'Université pourra reporter le solde inexploité de la subvention sur l'exercice suivant.

## Article 3 Engagements de l'Université

L'Université s'engage à:

- effectuer toutes les démarches nécessaires selon la Loi sur l'Université pour la création du poste professoral;
- affecter la subvention de la Commune uniquement au but décrit à l'article 2, alinéa 2, ci-dessus;
- déterminer d'entente avec la Commune, par l'intermédiaire de la Municipalité, le domaine d'enseignement et de recherches du professeur avant le choix et l'invitation de celui-ci;
- renseigner la Municipalité, au terme de l'année académique, sur l'activité du ou des professeurs invités.

## Article 4 Politique de communication

Les parties organiseront en commun une cérémonie publique d'accueil de chaque professeur, en invitant notamment des représentants de la Ville et de l'Université européenne dont il relève.

Chaque professeur sera invité à donner une conférence publique au moins, sur un sujet d'intérêt commun pour les parties et choisi par celles-ci avec son accord.

## Article 5 Durée et fin du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans dès le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Il sera renouvelé automatiquement pour une nouvelle période de quatre ans, sauf résiliation 18 mois avant son échéance, et ainsi de suite.



Pour la Commune:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire municipal:  
François Pasche

Lausanne, le 28 novembre 2002

**Projet de réhabilitation de l'îlot Riponne-Tunnel –  
2<sup>e</sup> augmentation du compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 3 mars 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'étude de réhabilitation de l'îlot Riponne-Tunnel, qui a démarré en 2001, a fait l'objet d'une ouverture d'un compte d'attente de Fr. 120'000.–, par décision de la Municipalité du 7 février 2002 et d'une augmentation de ce compte à hauteur de Fr. 250'000.– le 13 juin 2002. A ce jour, les bureaux mandatés ont achevé l'élaboration d'un projet définitif, d'un devis général et d'un dossier de mise à l'enquête. Deux acomptes de Fr. 120'000.–, totalisant une somme de Fr. 240'000.– ont été payés par le biais du compte d'attente pour les honoraires et les frais d'étude. Les acomptes versés à ce jour sont inférieurs à la totalité des honoraires et frais dus.

Le dossier complet de demande de permis de construire est déposé auprès de la CAMAC.

L'objectif des services responsables de cette opération, (le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement et le Service immobilier) consiste à poursuivre les études (soumissions, plans d'exécution, études des détails), sans interruption, en vue de l'établissement du préavis au Conseil communal. Pour honorer partiellement le travail des bureaux mandatés lors de cette phase, qui précède la demande de crédit d'ouvrage, il est nécessaire d'augmenter le compte d'attente déjà ouvert de Fr. 100'000.–, atteignant ainsi le montant maximal de Fr. 350'000.–. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'ouvrage qui sera prochainement demandé au Conseil communal par le préavis.

Conformément à la nouvelle procédure, cette demande d'augmentation a été préalablement soumise à la Commission des finances qui a préavisé favorablement.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour l'Université:

Prof. Jean-Marc Rapp  
Recteur

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Ouverture d'un compte d'attente destiné à  
couvrir les frais des études liées au projet de création  
d'une réserve biologique légalisée en forêt**

*Communication*

Lausanne, le 12 mars 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Service des FoDoVi étudie actuellement le projet de création d'une réserve biologique légalisée en forêt, conformément au programme de législature 2002-2006.

Ce projet de réserve cherche à renforcer la qualité et la durabilité des prestations écologiques et sociales fournies par la Ville en zone périurbaine.

Afin de disposer des moyens financiers nécessaires pour mener à bien l'étude de faisabilité et l'étude préliminaire du projet global précité, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 9 janvier 2003, d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 180'000.– à prélever sur le fonds du développement durable de la Ville de Lausanne. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit qui sera ultérieurement demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Consultée conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Interpellation urgente de M. Roger Cosandey  
et consorts: «Trottoirs continus: qu'en est-il de  
l'orientation des piétons déficients visuels?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 14 mars 2003

(Signé) Roger Cosandey et consorts (4 cosignataires)

**Interpellation de M. Charles-Denis Perrin au sujet de l'ouverture des APEMS lorsque le placement des enfants n'est pas possible dans d'autres classes**

*Dépôt*

Lausanne, le 18 mars 2003

(Signé) *Charles-Denis Perrin*

---

**Interpellation de M. Alain Bron :  
«Quel avenir industriel pour la Serpentine?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 17 mars 2003

(Signé) *Alain Bron*

---

**Interpellation de M<sup>me</sup> Sylvie Freymond :  
«Lausanne peut-elle contribuer à soutenir la recherche médico-scientifique?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 18 mars 2003

(Signé) *Sylvie Freymond*

---

**Projet de règlement de M. Georges Glatz et consorts demandant que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne**

*Dépôt*

Lausanne, le 25 février 2003

(Signé) *Georges Glatz et consorts* (23 cosignataires)

---

**Motion de M. Dino Venezia demandant à la Municipalité d'étudier une ou des solutions plus rationnelles et moins coûteuses en matière de structures d'hébergement d'urgence**

*Dépôt*

Lausanne, le 4 mars 2003

(Signé) *Dino Venezia*

---

**Motion de M. Alain Hubler et consorts pour une participation majoritaire de la Ville au LS Vaud Foot SA**

*Dépôt*

Lausanne, le 4 mars 2003

(Signé) *Alain Hubler et 1 cosignataire*

---

**Motion de M<sup>me</sup> Diane Gilliard pour le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions**

*Dépôt*

Lausanne, le 4 mars 2003

(Signé) *Diane Gilliard*

---

**Motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes**

*Dépôt*

Lausanne, le 18 mars 2003

(Signé) *Françoise Longchamp*

---

**Questions orales**

*Question*

**M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts):** – Ma question s'adresse sans doute au syndic et a trait à la communication datée du 27 février, dont M. Hammer vient de nous rappeler l'existence, à propos du réseau des universités des capitales de l'Europe<sup>1</sup> – sachant que Lausanne est une capitale de l'Europe... Cette communication se réfère à une convention signée entre la Municipalité et l'Université de Lausanne le 28 novembre 2002. Elle stipule que la Ville de Lausanne verse, pour la première fois en octobre 2002, le montant prévu par le préavis N° 257 voté au sein de ce Conseil<sup>2</sup>, permettant de financer cette chaire d'honneur. Or, on sait que l'année académique commence en octobre. La chaire sera donc pourvue en octobre 2003. Pourquoi un versement

---

<sup>1</sup> Cf. *supra*, p. 248.

<sup>2</sup> BCC 2002, T. I (N° 6), pp. 519 ss.

aussi anticipé, en 2002, alors que la chaire sera à financer à partir du dernier trimestre 2003? Pourquoi mettre cet argent si longtemps au réfrigérateur? Ne serait-il pas utile ailleurs?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – La contribution a effectivement été payée le 1<sup>er</sup> octobre 2002, conformément à l'article 2 du contrat de parrainage conclu avec l'Université de Lausanne, sachant que cette chaire ne pourrait être créée, au mieux, qu'au cours de cette année. Ledit contrat prévoit que le solde inutilisé de notre contribution est reporté sur l'exercice suivant. Si, comme le dit M. Pidoux, la chaire n'est créée que pour l'année académique 2003-2004, nous verserons alors zéro franc, à titre de compensation. On peut regretter que l'Université, initiatrice de la création de cette chaire d'honneur, n'ait pas fait preuve de plus de diligence dans la procédure de désignation du professeur invité. Quant à nous, nous nous sommes simplement conformés à la convention signée.

*Question*

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.):** – J'ai lu dans la presse que le Conseil fédéral avait publié son plan B de libéralisation du marché de l'électricité. Il m'intéresserait donc d'apprendre si la Municipalité a déjà entrepris quelques réflexions sur une libéralisation partielle du marché de l'électricité. Ensuite, les Services industriels, qui avaient annoncé une analyse jusqu'à l'automne prochain, vont-ils l'accélérer afin de pouvoir d'ores et déjà contacter les entreprises et leur soumettre des propositions dans le sens évoqué lors du premier débat?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels:** – En effet, une commission créée au plan fédéral comprend un groupe d'experts placé sous la responsabilité de l'ancienne conseillère d'Etat bernoise, M<sup>me</sup> Schaer. Cette commission est chargée d'élaborer un certain nombre de propositions visant à préparer une nouvelle loi fédérale, qui serait soumise à consultation en 2004. L'objectif est que cette loi soit votée par les Chambres fédérales en 2007. Sont étroitement associés aux experts précités: des représentants des organisations de consommateurs, des milieux écologistes, des Cantons, des Communes et des entreprises de l'électricité – dans le but d'aboutir à un consensus. Il est actuellement difficile de présumer des particularités de cette future loi, mais certaines pistes envisagent déjà une ouverture partielle du marché de l'électricité aux grandes entreprises. Cette réflexion faite au niveau de l'Office fédéral de l'énergie s'intègre dans un contexte européen qui prévoit une ouverture aux entreprises le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et une ouverture totale étendue aux petits consommateurs le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Les Services industriels lausannois suivent très attentivement ce qui se passe actuellement sur le plan fédéral et sont

intégrés dans un des groupes de travail. Peu après le rejet par le peuple suisse de la libéralisation du marché de l'électricité, nous nous sommes livrés à une réflexion qui nous a amenés à modifier notre organisation pour mieux répondre aux besoins de la clientèle, renforcer nos activités et être plus performants sur l'axe grands clients/revendeurs/industriels, notamment. A l'heure actuelle, des revendications émanent des PME et PMI, qui trouvent qu'elles paient l'électricité trop cher. Voilà le contexte législatif.

D'autre part, nous travaillons bien sûr sur le plan de nos conditions d'approvisionnement, dans la perspective d'offrir de nouvelles conditions à notre clientèle. Nous devrions pouvoir être en mesure de baisser nos prix à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2004. Nous menons dans ce sens une réflexion, dont je ne peux anticiper les conclusions, mais nous espérons aboutir à des propositions dans le cadre du budget 2004. J'espère que les démarches entreprises nous permettront de concéder de meilleures conditions.

Parallèlement, nous œuvrons pour maîtriser les coûts d'exploitation et administratifs, accroître l'efficacité globale des SI. Entre le refus de la LME et la préparation de la nouvelle loi, la situation s'assimile à un *no man's land*. Force est de constater que nous vivons dans une ambiance déstabilisante, soumise à de fortes pressions.

*Question*

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – Lausanne est une ville touristique. Mais le touriste le mieux intentionné, lorsqu'il arrive dans la région de la Cathédrale, doit avoir le sentiment qu'il entre dans une zone sinistrée. Le pont Bessières est serti entre des planches jaunes, la Cathédrale est enrobée d'échafaudages jaunes, un Portakabin jaune a poussé devant le Gymnase de la Mercerie et le Musée d'arts décoratifs est jouxté par un terrain vague.

Il me semble que sur ce dernier point, nous pourrions agir. Je me souviens de la colère de notre ancienne syndique, qui avait dû intervenir elle-même pour interdire que l'on arrache les rosiers de cette parcelle. Malheureusement, son injonction ne dura que ce que durent les roses. A peine avait-elle tourné les talons que l'arrachage était consommé. Et depuis, plus rien! Je me demande si l'on ne pourrait pas faire l'effort de refleurir cet endroit. Que l'on ne me dise pas qu'on est en train d'étudier un concept dans lequel on intégrera cette parcelle, la petite cuve devant la Cathédrale et la Cathédrale elle-même, car en général, lorsqu'on brasse les concepts, on se plante soi-même. Moi, ce que j'aimerais, c'est que l'on plante des fleurs. D'où mes deux questions: cette plantation de fleurs est-elle envisageable? – est-elle envisagée?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Je tiens d'abord à rétablir la réalité historique. Je ne pense pas que M<sup>me</sup> Jaggi,

ancienne syndique, soit intervenue pour éviter l'arrachage des rosiers et qu'à peine les talons tournés, on l'ait fait, car c'est précisément à son instigation, comme présidente de l'association *Jardins urbains*, que ces plantes ont été éliminées. Cette opération était nécessitée par l'un des projets les plus importants de *Jardins '97*, soit la plantation de houblon. Voilà pour l'arrachage... Je vous réponds, Monsieur Ostermann, même si ce n'est pas ce que vous vouliez entendre!

Nous avions l'intention de réaménager ce petit talus en parterre fleuri. Finalement, nous y avons renoncé, car le Canton s'étant intéressé à l'aménagement complet du pourtour de la Cathédrale, nous avons pensé tout faire simultanément. Mais depuis, j'y ai personnellement renoncé, car cela paraît très compliqué. Les intérêts des uns et des autres sont par trop divergents. On constate que lorsqu'on veut s'intégrer dans un projet commun, il met fort longtemps à voir le jour. Nous réaménagerons donc cette parcelle en plantation simple, pour qu'elle ne s'assimile plus à un terrain vague, selon vos termes – ou à une friche urbaine, dont vous êtes amateur – mais à un jardin de fleurs.

**La présidente:** – On ne réplique pas! Je vous l'accorde, mais je n'admets pas le principe.

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – Je maintiens ma version impliquant M<sup>me</sup> Jaggi. J'étais dans son bureau une heure après et sa colère n'avait pas encore baissé...

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Puisqu'il y a une réplique, même si on ne l'admet pas, il y a une réponse à cette réplique! Les réactions des personnes relatives à leurs décisions varient. C'est bien pour *Jardin '97* que ces rosiers ont été arrachés. M<sup>me</sup> l'ancienne syndique y était très impliquée. Entre les rosiers d'antan et maintenant s'est inséré le projet «houblon». Je maintiens donc ma version des faits, la réalité, tout simplement.

#### *Question*

**M<sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.):** – Je reviens au dossier «électricité». J'ai une question à poser et ne sais qui peut me répondre. *economiesuisse* engage environ Fr. 10 millions dans la campagne contre les deux initiatives «Sortir du nucléaire» et «Moratoire-plus». Plusieurs sociétés d'électricité participent à cette campagne et y mettent un certain nombre de millions. *eos* s'y associe pour Fr. 200'000.–, ce qui n'est pas rien. Puisque des membres de la Municipalité figurent dans son Conseil d'administration, j'aimerais savoir s'ils sont au courant de cette subvention à *economiesuisse* et, si oui, pour quelles raisons l'ont-ils acceptée – ou refusée?

#### *Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels:** – Nous avons effectivement eu un débat sur ce

sujet au sein d'*eos holding*. Personnellement, je ne souhaitais pas qu'*eos holding* prenne officiellement position contre ces initiatives antinucléaires. Nous avons deux sièges, 20% des actions, et sommes minoritaires... En revanche, concernant la participation financière de Fr. 200'000.–, je n'en ai pas connaissance. Elle n'a pas été décidée lors de cette séance. Je peux volontiers me renseigner pour savoir quand cela s'est fait.

#### *Question*

**M. Gilles Meystre (Rad.):** – Chaque jour amène désormais son lot d'esbroufes et d'intox, de démentis officiels et de vrais scoops au sujet du G8. Une fois encore, nos citoyens, visiteurs et commerçants en font les frais et aspirent aujourd'hui à davantage de sérénité. Ma question s'adresse donc à qui voudra bien répondre, M<sup>me</sup> Cohen-Dumani ou notre syndic. Quand la Municipalité entend-elle informer de manière claire les Lausannois au sujet des dispositions qu'elle prendra pour faire face, tant à l'accueil des manifestants que des éventuels chefs d'Etat?

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Je répondrai simplement que nous informerons la population et le Conseil communal dès que nous serons nous-mêmes renseignés, puisqu'il s'agit d'un concept hautement flottant. Une chose est à peu près sûre: vingt chefs d'Etat résideront au centre ville. C'est la seule certitude à ce stade. Le reste fluctue. Les tensions s'accroissent entre les Communes, le Canton et la Confédération. La Confédération fait l'impossible pour refiler toutes les tâches aux Cantons et aux Communes sans les payer, alors même qu'elle dispose d'un gros crédit entièrement financé par la France. Actuellement, la situation demeure très floue, ce qui n'est pas – comme l'évoquait la présidente tout à l'heure – le meilleur des indicateurs de ce qui pourrait advenir.

#### *Question*

**M. Grégoire Junod (Soc.):** – La semaine dernière, par le biais d'un communiqué de l'Etat de Vaud auquel la presse a fait écho, nous avons appris que le Conseil d'Etat avait donné mandat au comité de pilotage en charge de mener une analyse détaillée du fonctionnement du CSR de Lausanne – entre trois autres CSR examinés dans leur ensemble – et de réexaminer en priorité les douze cas faisant l'objet d'un litige avec le CCF. Je voulais demander à la Municipalité, plus précisément à la Direction de la sécurité sociale, quels étaient les éléments ayant incité le Conseil d'Etat à agir de la sorte et quelles en seraient les raisons.

#### *Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Sachez que nous ignorions jusqu'au tout début de cette année que le Conseil d'Etat avait demandé un avis de droit à M<sup>e</sup> Ziegler sur l'un

des aspects de plusieurs des douze cas, à savoir la récupération de prestations reçues indûment, lorsque la personne continue à bénéficier de l'aide sociale. Ceux qui ont encore en mémoire tous les épisodes de cette affaire se souviennent peut-être que la répétition de l'indu était l'élément majeur de l'avis de droit du Service de justice et de l'intérieur de l'Etat de Vaud, donnant tort au SPAS, donc au CSR de Lausanne qui appliquait ses directives. M<sup>e</sup> Ziegler a rendu un avis de droit donnant raison au SPAS et, par voie de conséquence, au CSR. C'est-à-dire que lorsqu'il y a répétition de prestations reçues à tort, tant que la personne bénéficie de l'aide sociale, on ne peut en déduire les montants dus, mais en contrepartie, la dette doit en être augmentée.

Cela étant, le Conseil d'Etat nous a informés qu'il avait décidé de réexaminer les douze cas incriminés par le CCF. A notre grande satisfaction d'ailleurs, puisque c'est la décision implicite que les conclusions du CCF sur ces douze cas ne sont plus avérées et qu'il s'agit de les réexaminer à la lumière de l'avis de droit de M<sup>e</sup> Ziegler. Eventuellement, dit le Conseil d'Etat, en demandant encore des avis indépendants pour tous les autres cas ne concernant pas des récupérations de prestations reçues à tort. Malheureusement, le communiqué du BIC – Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud – ne parle que de la suite de l'audit et de ses modalités. Cependant, la lettre que nous avons reçue du Conseil d'Etat dit bien que le comité de pilotage, également chargé de suivre le futur audit, a pour mission prioritaire de réexaminer les douze cas. On pourrait se demander si, dans ces circonstances, cet audit supplémentaire est nécessaire, mais on le subira ! On réexaminera donc tous ces cas et c'est une très bonne chose.

La lettre du Conseil d'Etat traite aussi toutes les autres recommandations que le CCF avait faites dans son rapport. L'une d'elles porte sur l'abandon du logiciel SS000 au profit de PROGRES. Là, le Conseil d'Etat prend acte que nous avons proposé un plan d'action, qui va mettre un certain temps à se réaliser, puisqu'il faut encore apporter une série d'améliorations au logiciel PROGRES.

Une autre recommandation portait sur l'instauration au CSR d'un contrôle interne supplémentaire. Le CCF demandait qu'il soit mis sur pied. Le Conseil d'Etat nous répond qu'il n'est pas nécessaire, que celui qui existe suffit amplement et que l'on doit fonctionner avec lui.

La troisième recommandation souhaitait la création d'une interface, d'une passerelle entre le logiciel SESAM, utilisé par l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie, et le logiciel PROGRES, pour l'annonce des cas arrivant en fin de droit d'ASV. Là, le Conseil d'Etat nous dit que cela va se mettre en place, mais que la responsabilité en incombe à l'Etat, pas au CSR. A cet effet, nous serons appelés à participer à un groupe de travail.

Enfin, dernière recommandation : le CCF voulait que l'on mette sur pied des formations particulières pour les colla-

borateurs. Le Conseil d'Etat constate qu'elles existent déjà, qu'elles sont dispensées par l'Etat et sont suffisantes.

Vous voyez ce qu'il reste des recommandations qui nous ont été faites à l'époque par le CCF ! En fait, nous allons subir l'audit supplémentaire. Le Conseil d'Etat a fait un bon bout du chemin dans notre direction. Une divergence subsiste cependant. Il s'agit, d'une part, de la composition du comité de pilotage, comprenant exclusivement des collaborateurs de l'Etat. Notre participation est demandée. Nous sommes d'accord d'en faire partie, mais à condition que le chef du CCF n'y soit pas, contrairement à ce qui est proposé. Nous estimons en effet que si la mission prioritaire est de réexaminer les douze cas, il ne peut être juge et partie. D'autre part, la composition de l'équipe d'audit : elle comprendra deux réviseurs extérieurs indépendants. L'un d'eux, proposé par nous, ne sera pas membre de la révision de la Ville, mais un expert externe. C'est ce que nous allons répondre au Conseil d'Etat.

Enfin, nous contestons la présence sur le terrain, dans l'équipe d'audit – pour des raisons de confiance et de climat que vous imaginez aisément – d'un collaborateur du CCF, du fait surtout que l'audit est intégralement supervisé par le CCF. C'est le CCF qui attribuera les mandats, contrôlera les résultats et rendra son rapport au Conseil d'Etat. Nous estimons que c'est suffisant. D'autant plus – et c'est protocolé dans le procès-verbal de la rencontre du 9 octobre dernier, entre le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne – que le Conseil d'Etat avait dit à l'époque qu'il n'était pas du tout judicieux qu'il y ait un collaborateur du CCF dans l'équipe d'audit sur le terrain. Nous ne comprenons donc pas ce revirement. Nous nous en tenons donc aux décisions prises lors de cette séance du 9 octobre et nous répondrons dans ce sens au Conseil d'Etat.

#### *Question*

**M. Georges Glatz (VDC) :** – J'ai récemment eu l'occasion de me promener près de l'église de la Maladière. Quelle n'a pas été ma surprise de constater qu'aucun panneau explicatif ne révélait aux promeneurs, aux touristes, le passé historique de ce site important, qui fut une léproserie. Je souhaiterais demander au représentant du dicastère concerné si cette lacune est volontaire. Si oui, pour quelle raison ? Et si tel n'est pas le cas, peut-on raisonnablement espérer qu'un panneau rappelant le passé historique de ce haut lieu pourrait prochainement y être posé ? Je rappelle encore que la plupart des ouvrages sur Lausanne n'omettent pas de présenter une photo de cette église, avec un texte explicatif.

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – La question m'a été préalablement posée. Une visite sur le site a été faite cet après-midi même. Il est vrai qu'il n'y a aucune explication sur ce lieu. Une proposition sera faite pour y remédier.

*Question*

**M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.)** : – Ces dernières années, plusieurs campagnes de sensibilisation concernaient l'utilisation du téléphone portable au volant. Or, quelle n'est pas ma stupéfaction de voir des professionnels de la route – moniteurs d'auto-école, taximen – utiliser leur portable en conduisant. Je trouve cela profondément choquant et demande si la Municipalité, en accord avec les associations d'automobilistes et le BPA, referait une campagne de prévention. Eventuellement, quelles sont les sanctions prises à l'égard de professionnels usant d'un portable au volant?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique** : – Le problème des natels préoccupe aussi bien la police communale que la police cantonale. Lors des conférences de presse de la police cantonale et de notre police communale, il a été relevé que de nombreux accidents provenaient de l'usage de portables au volant. De plus en plus de personnes l'utilisent, souvent sans le système «mains libres», qui permet au moins de tenir le volant, mais n'empêche pas les distractions!

Nos campagnes se bornent au signal d'interdiction de l'appareil – croix sur le natel. Je n'ai pas connaissance que l'on fasse une différence entre les professionnels de la route et les conducteurs privés. Je tenterai de voir dans quelle mesure il serait possible de sensibiliser davantage ces personnes qui devraient être exemplaires pour les autres. Je verrai si l'on peut faire quelque chose dans ce sens.

*Question*

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.)** : – Une toute petite question pour de grandes palissades jaunes! M. Ostermann l'a rappelé: elles sont dressées de part et d'autre du pont Bessières depuis bientôt deux ans. Le directeur des Travaux nous avait expliqué que l'on avait dû prolonger leur maintien<sup>3</sup>. J'espère que le provisoire ne va pas devenir définitif. Le public est impatient d'apprendre quand les travaux imprévus annoncés vont débiter. Et surtout quand ils vont se terminer.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux** : – Je crois que la fonctionnaire de l'Etat de Vaud qui m'interpelle ne regarde pas souvent au-delà de sa fenêtre, parce qu'elle aurait vu que le chantier a repris depuis dix jours! Les échafaudages sont en cours de montage. Ces travaux devraient être terminés à fin août, au plus tard fin septembre de cette année. Ces palissades vont disparaître successivement.

*Question*

**M. Alain Hubler (POP)** : – Je vais citer, une fois n'est pas coutume, une publication à laquelle on se réfère rarement,

<sup>3</sup>BCC 2002, T. II (N° 14), p. 418.

le *Journal communal* de Lausanne, dans lequel la présidente du Conseil communal dispose d'une tribune libre. J'en lis un extrait, pour citer fidèlement ses propos. Il s'agissait de l'éducation des enfants et de la responsabilité des élus et du peuple: *Il est particulièrement navrant de constater que des adultes, supposés responsables, ne se privent pas de jeter leurs mégots de cigarettes ou autres mouchoirs en papier sur le sol de la ville, trouvant cet acte d'incivilité basique «normal», puisque d'autres sont en charge de nettoyer les espaces publics ou privés. Cette attitude déplorable, insuffisamment montrée du doigt, est simplement le début de la vis d'Archimède qui, tout droit, nous mène aux graffitis sur les murs, aux vitres rayées et bientôt, si l'on n'y prend pas garde dans les mois à venir, aux voitures incendiées sur les parkings.* Si l'on peut ergoter sur les mouchoirs, ou admettre qu'un mégot puisse mettre le feu à une voiture – c'est chimiquement possible – je trouve l'amalgame un peu osé. Je voulais demander à la Municipalité si ces propos étaient en accord avec sa politique générale, puisque ce journal est tout de même une expression de la Municipalité.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – On ne va pas refaire toute l'histoire du *Journal communal*. La rubrique réservée à la présidence du Conseil communal n'engage qu'elle, quels que soient ses propos, sur lesquels la Municipalité n'a strictement rien à dire.

**M. Alain Hubler (POP)** : – Je persiste à déplorer l'amalgame. Je signale au passage qu'un monsieur qui s'appelait Keith Haring, un graffiteur des années septante, a d'abord tagué le métro de New York. Il est devenu une star. J'ai même vu des draps de lit ornés de ses œuvres dans la vitrine du magasin de literie d'un conseiller communal. Tout est relatif!

**La présidente** : – Après le *Journal communal*, la tribune du Conseil et *24 heures*, je pense que nous pourrions poursuivre l'ordre du jour!

**Projet de règlement de M. Maurice Calame pour le prolongement de la durée des mandats des membres du Bureau du Conseil communal pour la présente législature<sup>4</sup>**

*Développement polycopié*

Après l'acceptation par le peuple vaudois de la nouvelle Constitution, la longueur de nos législatures a passé de quatre à cinq ans. Le début de l'année politique se fera à fin juin; ainsi, la prochaine législature débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et notre mandat durera donc six mois de plus.

<sup>4</sup>BCC 2003, T. I (N° 3), p. 150.

Les trois derniers présidents de l'ancien système devront se partager le travail supplémentaire et siéger quatorze mois au lieu de douze. Nous devons changer notre règlement et c'est pour cette raison que je dépose au nom du Bureau du Conseil communal un projet de règlement ou un projet de décision du Conseil selon l'article 54 du RCCL et article 31 de la LC.

Il s'agit en fait d'ajouter le paragraphe ci-dessous en italique à l'article 11 du RCCL :

**Art 11. (\*)** – Le Conseil communal élit dans son sein, à la fin de chaque année, pour l'année suivante :

- a) un président,
- b) deux vice-présidents,
- c) deux scrutateurs,
- d) deux scrutateurs suppléants.

Il nomme pour quatre ans son secrétaire.

Le président et les deux scrutateurs constituent le Bureau du Conseil. Ils ne sont pas immédiatement rééligibles en ces fonctions.

Le Bureau s'adjoint les deux vice-présidents et les scrutateurs suppléants pour former le Bureau élargi.

*Le président, les vice-présidents, scrutateurs et scrutateurs suppléants élus par le Conseil communal à la fin de l'année 2003 entreront en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2004. Les personnes élues à ces mêmes charges, à la fin de l'année 2004, entreront en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2005.*

Le secrétaire participe aux séances du Bureau avec voix consultative.

Cette proposition devra être votée au plus vite par notre Conseil.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter ?

**M. Maurice Calame (Lib.) :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – Demande est faite de renvoyer ce projet de règlement à la Municipalité. Ainsi sera-t-il fait.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le projet de règlement de M. Maurice Calame, au nom du Bureau du Conseil communal, pour le prolongement de la durée des mandats des membres du Bureau du Conseil communal pour la présente législature ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce projet de règlement directement à la Municipalité pour avis préalable.

## Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données

Préavis N° 2002/47

Lausanne, le 10 octobre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

La Ville de Lausanne a toujours eu une politique dynamique dans le développement des outils et des moyens informatiques soutenant ses activités. Lors des différentes évolutions du système d'information, elle a su se doter des infrastructures techniques nécessaires et essentielles à la conduite de ses activités.

Aujourd'hui, le niveau de pénétration de l'informatique atteint un taux remarquable. Plus de deux collaborateurs sur trois utilisent régulièrement des moyens informatiques pour assurer le service aux usagers.

La qualité des prestations restera toujours intimement liée à la qualité et à la motivation du personnel. Malgré cela, l'omniprésence des outils informatiques dans les tâches journalières fait que la bonne facture, la performance et la disponibilité des équipements et des infrastructures informatiques deviennent essentielles à l'accomplissement des missions de l'Administration publique lausannoise.

Le présent préavis décrit brièvement la situation actuelle des infrastructures informatiques dans le domaine des postes de travail, de leurs logiciels et des services de gestion des données. Il propose une solution pour résoudre l'équation difficile entre évolution des besoins et obsolescence technique rapide des infrastructures ainsi qu'une approche technique pour garantir la disponibilité et la sécurité des données de production des utilisateurs.

Les économies que le projet pourrait induire sont décrites en détail. Ces estimations sont basées sur une étude réalisée par le SOI avec l'assistance et la collaboration d'un cabinet de conseil informatique de renommée internationale.

Pour sa réalisation, la Municipalité demande à votre Conseil l'octroi d'un crédit de Fr. 8'837'000.– pour la rénovation des infrastructures micro-informatiques et pour la mise en œuvre d'un système central de stockage magnétique des données.

### Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	256
<b>Table des matières</b>	256
<b>2. Situation actuelle</b>	258
2.1 <i>Matériels</i>	258
2.1.1 Postes de travail	258
2.1.2 Périphériques	258
2.1.3 Serveurs de données	258
2.2 <i>Logiciels</i>	259
2.2.1 Système d'exploitation	259
2.2.2 Bureautique	259
2.2.3 Applications métiers	260



2.3	<i>Services</i>	260
2.3.1	Gestion des postes de travail	260
2.3.2	Stockage des données	260
2.3.3	Administration	260
2.3.4	Dépannage matériel	260
2.3.5	Dépannage logiciel	261
2.4	<i>Coûts</i>	261
2.4.1	Coût total de possession du poste de travail	261
<b>3.</b>	<b>Propositions</b>	262
3.1	<i>Le cycle de renouvellement et d'amortissement</i>	262
3.2	<i>Matériel</i>	262
3.2.1	Infrastructures micro-informatiques	262
3.2.2	Organisateurs de poche	262
3.2.3	Adaptation des périphériques	263
3.2.4	Système de stockage des données	263
3.3	<i>Logiciels</i>	263
3.3.1	Mise à niveau du système d'exploitation	263
3.3.2	Mise à niveau des logiciels bureautiques	263
3.3.3	Adaptation des applications métiers	263
3.4	<i>Service</i>	264
3.4.1	Méthode de déploiement	264
3.4.2	Stockage sécurisé et centralisé des données	264
3.4.3	Administration	264
3.4.4	Dépannage	264
<b>4.</b>	<b>Aspect financier</b>	265
4.1	<i>Investissement</i>	265
4.1.1	Matériel	265
4.1.2	Logiciels	265
4.1.3	Services	265
4.1.4	Total	265
4.1.5	EtaCom	266
4.2	<i>Charges d'exploitation</i>	266
4.2.1	Amortissement et intérêts	266
4.2.2	Valeur résiduelle du matériel et logiciel actuel	266
4.3	<i>Coûts actuels du matériel</i>	267
4.4	<i>Economies</i>	267
4.4.1	Economies déjà réalisées	267
4.4.2	Impacts sur le coût total de possession du poste	267
4.4.3	Aspects énergétiques	269
4.5	<i>Bilan financier</i>	270
4.6	<i>Répercussion des économies planifiées</i>	270
4.6.1	Utilisation des économies en capacité de travail	270
4.7	<i>Conséquences du rejet du préavis</i>	271
4.7.1	Impact sur les autorisations d'achats informatiques 2003	271
4.7.2	Impact prévisible sur les autorisations d'achats informatiques 2004	271
4.7.3	Impacts sur le budget d'exploitation	272
<b>5.</b>	<b>Aspects tactiques et stratégiques</b>	272
5.1	<i>Aspects tactiques</i>	272
5.1.1	L'équilibre de traitement	272
5.1.2	L'évolution des produits Microsoft	272
5.1.3	L'alternative « libre »	272
5.2	<i>Aspects stratégiques</i>	273
<b>6.</b>	<b>Conclusions</b>	274
<b>7.</b>	<b>Annexe : tableau des postes de travail</b>	275

## 2. Situation actuelle

### 2.1 Matériels

#### 2.1.1 Postes de travail

Les postes de travail utilisés ont été acquis au fur et à mesure des extensions du système d'information et des besoins des utilisateurs. Nous dénombrons 2524 postes de travail, dont les niveaux techniques et les capacités internes divergent. On peut identifier quatre grandes catégories de postes :

1. les postes dits bureautiques ou multimédias ;
2. les postes dits graphiques, qui sont des postes multimédias améliorés ;
3. les portables ;
4. les postes dits techniques, qui servent à la gestion de processus ou d'équipements.

Ce matériel a été acquis pour une très grande majorité auprès du constructeur Compaq. Le niveau technique des postes a évolué au fil des acquisitions en fonction des progrès de la technologie. Le cycle d'amortissement prévu sur cinq ans ainsi que le taux de renouvellement annuel systématiquement inférieur aux besoins théoriques ont progressivement provoqué une augmentation de l'obsolescence des postes de travail.

Face aux exigences actuelles de l'environnement logiciel (suite bureautique Office 97, antivirus, etc.) qui impose une configuration recommandée composée d'un processeur cadencé à plus de 350 Mhz accompagné d'au minimum 128 Mégaoctets de mémoire vive, l'inadéquation du parc est remarquable avec près de 60% des postes n'atteignant pas les performances recommandées.

#### 2.1.2 Périphériques

Il existe trois catégories de périphériques : les imprimantes, les systèmes d'acquisition des données (scanner) et les systèmes de sauvegarde. La prolifération d'unités de sauvegarde connectées à des postes de travail est la conséquence du manque d'un système centralisé permettant le stockage des données personnelles de travail. Cette distribution des processus de sauvegarde concernant les données est dommageable pour la sécurité et l'efficacité de l'infrastructure micro-informatique.

Cette situation apparaît également dans les analyses sur le coût d'utilisation du poste. Ainsi, en moyenne, chaque utilisateur consacre environ une heure et quart de son temps par mois à des tâches de ce type.

#### 2.1.3 Serveurs de données

Outre les serveurs d'applications qui hébergent les outils informatiques métiers, notre réseau offre des services d'infrastructure orientés postes de travail focalisés sur la mise à disposition d'espace disque pour le stockage de données. Nous dénombrons plus de dix serveurs ou grappes de serveurs assurant ce type de service au sein du réseau de la Ville de Lausanne. Régulièrement, un ou plusieurs de ces serveurs sont saturés. Ces phénomènes récurrents de contention d'espace disque ont plusieurs causes :

1. l'accroissement naturel des données de chaque utilisateur ;
2. le développement du travail en synergie poussant les utilisateurs à partager des données sur les serveurs ;
3. l'évolution du type de données intégrant de plus en plus souvent des données multimédias (image, son, vidéo) ;
4. malheureusement, le stockage de données non professionnelles.

Ces problèmes sont complexes à gérer et imposent des opérations lourdes lors de reconfigurations des espaces attribués aux utilisateurs ou d'échanges entre serveurs de certains dossiers.

## 2.2 Logiciels

Sur chaque poste de travail, l'on dénombre trois niveaux de logiciels :

1. le système d'exploitation, qui permet de gérer les éléments matériels composant le poste de travail ;
2. les logiciels de productivité, qui se composent des logiciels bureautiques (Office 97) et de la messagerie ;
3. les applications métiers, qui répondent aux besoins spécifiques de chaque domaine d'activité.

Les deux premiers niveaux sont fournis par la société Microsoft alors que le troisième est souvent bâti autour de ou sur la base ou, au minimum, exploite les fonctions du deuxième.

Cette architecture impose un lien étroit avec les produits de Microsoft et limite la capacité à évoluer vers d'autres plateformes logicielles.

Une étude légère de l'impact d'une migration vers d'autres environnements logiciels fournie par d'autres éditeurs a démontré clairement que l'effort de migration, tant au niveau des données que des applications, estimé à plus de 12 années/homme, rendait une telle approche prohibitive dans le contexte actuel. Une telle approche fera partie des variantes stratégiques étudiées dans le cadre du prochain remplacement.

### 2.2.1 Système d'exploitation

Le système d'exploitation est Windows NT version 4. Cette version est installée sur les postes de travail depuis 1997. Elle ne sera plus distribuée et sa maintenance a été réduite par Microsoft à partir du 30 juin 2002. La maintenance sera totalement interrompue dès le 30 juin 2003.

D'une manière générale, Microsoft a défini sa politique en terme de support et de maintenance des systèmes d'exploitation destinés aux postes de travail. Une description de cette politique est disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.microsoft.com/windows/lifecycle.asp>.

Elle peut être résumée ainsi :

- la disponibilité et la maintenance sont garanties pour une période de trois ans après la date de mise en vente publique du produit ;
- la disponibilité limitée aux grands clients (cas de la Ville de Lausanne par l'intermédiaire de la conférence suisse de l'informatique) et la maintenance, sont assurées pour une période de quatre ans après la date de mise en vente publique du produit ;
- dès quatre ans après la date de mise en vente publique, Microsoft peut annoncer, avec un préavis de douze mois, le retrait total du produit et l'interruption de la maintenance.

### 2.2.2 Bureautique

Les outils de productivité (communément appelés bureautiques) utilisés sont compris dans la suite Office 97 de Microsoft. Différentes versions de cette suite sont disponibles. Elles comprennent un spectre plus ou moins large d'outils mais au minimum le traitement de texte Word 97, le tableur Excel 97, l'outil de présentation Powerpoint 97 et la messagerie Outlook 97.

Comme pour les systèmes d'exploitation, Microsoft a défini une politique pour la disponibilité et la maintenance de ses produits. Elle est très succinctement décrite à l'adresse internet : <http://support.microsoft.com/default.aspx?scid=fh;en-us;lifecycle>.

La différence importante par rapport à la politique de support des systèmes d'exploitation réside dans le délai d'annonce de fin de support qui est réduit à six mois.

Parmi les produits que nous utilisons, seule la messagerie Outlook 97 n'est plus l'objet d'une maintenance.

### 2.2.3 Applications métiers

L'inventaire des applications utilisées dénombre 355 applications utilisées par les différents corps de métiers, qui peuvent être classées en trois familles, à savoir :

- les applications «zéro-client» qui sont diffusées sur le réseau et qui n'imposent pas d'installation sur le poste de travail ;
- les applications «client/serveur» qui sont diffusées sur le réseau et qui imposent l'installation de logiciels sur les postes de travail ;
- les applications «locales» qui sont installées directement sur le poste de travail.

Hormis les applications «zéro-client», la configuration de ces outils est dépendante de l'environnement logiciels des niveaux 1 et 2.

## 2.3 Services

### 2.3.1 Gestion des postes de travail

La gestion des postes de travail est une chaîne d'opérations qui commence lors de l'élaboration du préavis des autorisations d'achats informatiques et se termine avec le retrait du matériel usagé du réseau. Les étapes les plus consommatrices sont liées à la mise en service. Le niveau d'industrialisation du processus et le niveau d'automatisation de la gestion des actifs conditionnent l'efficacité de ces activités.

Les niveaux actuellement appliqués permettent de réaliser cet ensemble de tâches en environ 2,15 jours par poste de travail.

### 2.3.2 Stockage des données

L'offre de service dans ce domaine est basée sur un réseau de onze serveurs de fichiers. La sécurité des données est assurée par un dispositif interne appelé RAID-5 maintenant les données disponibles en cas de détérioration d'un support magnétique.

La capacité totale de cet ensemble est d'environ 500 Gigaoctets.

L'administration de ces serveurs de fichiers est lourde. En général, la contention d'un serveur est corrigée par deux actions, tout d'abord le nettoyage qui est demandé aux utilisateurs puis, s'il s'avère qu'il ne suffit pas, le transfert de certaines données d'un serveur vers un autre moins chargé. Ces deux opérations, en particulier la seconde, représentent une charge de travail importante répartie entre l'utilisateur, son CMI et le SOI.

Les sauvegardes sont assurées pour deux des serveurs par des systèmes autonomes intégrés au serveur et, pour les autres, par le système de sauvegarde centralisé du SOI. Constitué d'un robot à cassettes, celui-ci est connecté au serveur d'entreprise IBM. Le concept de cette solution arrive à saturation et il devient difficile d'assurer l'ensemble des opérations de sauvegarde prévues en dehors des heures de production. Le maillon faible est le serveur d'entreprise IBM, qui montre des faiblesses en terme de capacité de traitement.

### 2.3.3 Administration

L'administration du SOI est fortement impliquée dans la gestion des postes de travail. Elle soutient les équipes techniques du SOI pour tous les aspects administratifs liés aux commandes de matériels et de logiciels.

### 2.3.4 Dépannage matériel

Les dépannages matériels sont gérés par la section soutien du SOI. Elle travaille en amont avec les CMI des services et en aval avec un prestataire de services externe. Celui-ci assure la prise en main sur site, la réparation et le retour sur site après remise en état du matériel défectueux. Cent vingt-six interventions sur des postes de travail ont été traités en 2001 pour un coût global proche de Fr. 5300.-.

En marge des coûts externes liés à chaque panne, le personnel de l'administration est également impliqué. Les CSI/CMI et les collaborateurs du SOI consacrent, en moyenne et selon les rapports d'incidents, 40 minutes à un incident matériel.

### 2.3.5 Dépannage logiciel

Les dépannages logiciels sont assurés par les CSI/CMI avec le support de deuxième niveau des collaborateurs du SOI. Cette activité est très variée. Le nombre de pannes est directement proportionnel à la stabilité de l'environnement logiciel et au niveau de cohérence entre matériel, logiciel et application. Enfin, la complexité et la diversité des pannes diminuent fortement par la réduction des variantes matériel, logiciel et applications.

Même si les logiciels et les applications atteignent un bon niveau d'homogénéité, la situation est plus alarmante sur l'axe du matériel où cohabitent des machines de niveaux techniques très hétérogènes. Ainsi, une solution à un problème peut être valable dans un cas et rejetée dans un autre, l'origine des différents comportements demeure extrêmement difficile à isoler.

## 2.4 Coûts

### 2.4.1 Coût total de possession du poste de travail

Afin de déterminer de manière précise les coûts réels de possession des postes de travail, le SOI a réalisé une étude entre juillet et septembre 2001. Cette étude, basée sur les données enregistrées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2000, est le résultat de la consolidation des éléments recensés lors de trois enquêtes portant sur :

1. l'analyse détaillée de la comptabilité;
2. le comportement des utilisateurs;
3. la charge de travail du personnel assurant l'assistance informatique.

Les résultats obtenus sont consolidés dans cinq domaines de charges financières :

1. les charges d'amortissement des investissements matériels et logiciels;
2. les charges d'exploitation liées au soutien des utilisateurs;
3. les charges d'exploitation liées à l'administration;
4. les charges d'exploitation liées aux pertes de productivité des utilisateurs lors d'indisponibilité du poste de travail;
5. les charges d'exploitation liées aux pertes de productivité des utilisateurs induites par la réalisation de tâches dévolues aux informaticiens par les utilisateurs.

L'évolution des charges de type 1, 2 et 3 est mesurable dans les budgets alors que celle des charges de type 4 et 5 est directement liée à un accroissement de la productivité des utilisateurs qui est plus difficile à évaluer.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de ces enquêtes selon la nature des charges, pour l'acquisition du matériel et sa mise en service, l'achat des licences logiciel pour le système d'exploitation et la bureautique est exclu :

<b>Nature de la charge</b>	<b>Total rapporté Total année 2000 au 31 décembre 2000</b>	<b>au nombre de postes de travail</b>
1. Amortissement	1'900'214.–	910.–
2. Soutien	4'137'782.–	1'983.–
3. Administration	1'544'326.–	740.–
4. Indisponibilité	82'393.–	39.–
5. Opération utilisateur	16'708'912.–	8'006.–
<b>Total</b>	<b>24'373'627.–</b>	<b>11'678.–</b>

### 3. Propositions

#### 3.1 *Le cycle de renouvellement et d'amortissement*

Le cycle de vie du matériel informatique est régi par deux cycles, le financier et le technique. Sur la base de leurs expériences, de nombreux spécialistes estiment important d'aligner ces deux cycles. Ainsi, il n'est pas souhaitable d'amortir du matériel sur cinq ans tout en sachant que son cycle de vie ne dépassera pas trois ans.

L'objet de ce projet n'est pas réduit au remplacement d'équipements, mais inclut la notion de cycle de vie du produit. Le matériel acquis lors des présentes démarches sera utilisé pendant une période située entre quarante-deux et quarante-huit mois. Passé ce délai, le décalage entre les besoins technologiques et les capacités de ce matériel imposera un remplacement.

A cette époque, en 2006, une opération de la même nature sera réalisée, permettant une remise à niveau globale du matériel micro-informatique pour aligner les capacités matériels et logiciels avec les besoins effectifs des utilisateurs.

Dans le but de ne pas garder des soldes d'amortissement, il est proposé d'harmoniser le cycle financier avec le cycle technique et d'amortir les matériels et les logiciels micro-informatiques sur une période de quatre ans.

#### 3.2 *Matériel*

##### 3.2.1 Infrastructures micro-informatiques

L'ensemble des postes de travail en opération dans les bureaux de la Ville de Lausanne sont remplacés par du matériel du niveau technique le plus récent et parfaitement homogène. Quatre catégories de postes sont prévues :

- les postes standards ;
- les postes évolués destinés aux applications techniques ;
- les portables « lourds » incluant une station d'accueil et des équipements complets ;
- les portables « légers », autonomes, avec des équipements additionnels modulaires.

Hormis les postes évolués qui nécessitent des écrans à diagonale de 21" et les portables « légers » qui n'en ont pas, les postes sont équipés d'écran plat à matrice active de 15".

Le constructeur garantit que l'ensemble du matériel livré dans chaque catégorie de poste de travail est fabriqué sur la base de composants strictement identiques.

Il est prévu d'augmenter les quantités de chaque type de poste pour tenir compte des besoins résultant des augmentations d'effectifs estimées en 2003, ainsi que le stock de pièces de rechange facilitant les opérations de dépannage et de maintenance.

Les nouveaux postes desservant les collaborateurs supplémentaires engagés en 2004, 2005 et 2006 seront inscrits aux autorisations d'achat informatiques annuelles. Ils seront acquis au niveau technique du moment. En revanche, le même environnement logiciel sera installé. Malgré l'avantage de la cohérence qu'elle apporte, l'option de gonfler le nombre de postes pour répondre à cette demande n'est pas proposée pour des raisons économiques.

##### 3.2.2 Organiseurs de poche

La technologie prévue pour les organisateurs de poche est basée sur le système Palm OS. Cette technologie est avérée et répond aux besoins de base liés à la gestion des agendas et des activités, au carnet d'adresses et à l'hébergement d'applications professionnelles simples.

Une gestion centralisée des synchronisations est mise en service. Offrant une synchronisation selon différents modes, en local ou à distance, ce système permet en outre de sécuriser les échanges et de protéger les organisateurs d'agressions virales.

Le rapport prix/performance/accessibilité de cet environnement est actuellement le plus favorable du marché.

### 3.2.3 Adaptation des périphériques

Il est prévu de remplacer les périphériques incompatibles avec le nouvel environnement matériel et/ou logiciel. Les périphériques destinés à assurer des sauvegardes localement sont supprimés ou réduits au strict minimum, au profit des services centralisés d'hébergement.

### 3.2.4 Système de stockage des données

Il est prévu de constituer un ensemble sécurisé composé d'un serveur de fichiers et d'un système de stockage et de sauvegarde. Ces éléments sont interconnectés par un réseau spécialisé. Cette solution intègre une gestion centralisée et comporte un ensemble de services qui facilitent considérablement son exploitation. Parmi ceux-ci figurent la création et l'extension dynamique des espaces stockage, de puissants mécanismes de sécurisation de ces espaces et la gestion des sauvegardes et des restaurations.

Cette solution se caractérise d'abord par la consolidation du stockage des serveurs des environnements Windows et Unix dans un système commun. Ainsi, les problématiques d'évolution des serveurs et du stockage de données deviennent indépendantes, permettant de bénéficier des meilleurs développements de ces deux mondes.

Ensuite, cette consolidation rend possible l'usage d'un dispositif de sauvegarde unique à haute capacité, répondant aux fortes contraintes de volumes à prendre en charge. Les opérations de sauvegarde et de reprise après incident sont ainsi facilitées. Leur planification, qui relève actuellement de la quadrature du cercle, devient plus souple.

## 3.3 Logiciels

### 3.3.1 Mise à niveau du système d'exploitation

Le nouveau matériel est livré avec Windows XP, le dernier niveau technique du système d'exploitation de Microsoft destiné aux postes de travail. La technologie des postes de travail actuels est conçue pour cohabiter efficacement et harmonieusement avec Windows XP.

Selon les engagements de l'éditeur, la maintenance de cet environnement ne devrait pas s'interrompre avant 2007.

### 3.3.2 Mise à niveau des logiciels bureautiques

Le nouveau matériel est livré avec la suite bureautique Office XP de Microsoft. L'ensemble logiciel Office XP et Windows XP sont réalisés par Microsoft pour cohabiter sur le matériel sélectionné.

Cet ensemble d'applications de bureau inclut les raffinements fonctionnels nécessaires aux utilisateurs avancés tout en préservant, selon les tests pratiqués, un accès aisé aux utilisateurs débutants. Les expériences effectuées chez des partenaires et auprès de certains membres du personnel communal montrent que le passage de l'environnement logiciel actuel vers Office XP ne présente pas de difficultés particulières.

Le coût d'acquisition de ces licences s'élève à Fr. 1'383'000.– et a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire deuxième série, sur le préavis des autorisations d'achat informatiques 2002.

### 3.3.3 Adaptation des applications métiers

Certaines applications métiers doivent être adaptées au nouvel environnement logiciel. Ces adaptations sont réalisées dans le cadre de ce projet. Elles concernent en priorité les applications «client-serveur» et «locales».

Les démarches engagées pour ces adaptations impliquent les correspondants informatiques, nos partenaires fournisseurs et le SOI. La mise en production est précédée de tests, effectués au SOI sur un banc prévu à cet effet.

### 3.4 Service

#### 3.4.1 Méthode de déploiement

Le déploiement de l'ensemble des postes de travail est planifié sur une période de trois mois. La planification sera orchestrée par le SOI, en étroite collaboration avec les CSI/CMI.

Le partenaire assure l'ensemble des tâches nécessaires au stockage, à la préparation, à la livraison, à l'installation du nouveau matériel et à la reprise du matériel actuel.

La préparation des postes est réalisée sur la base d'une installation standardisée et personnalisée pour chaque service. Lors de la mise à disposition du poste, les CSI/CMI assurent la personnalisation finale du poste en collaboration avec l'utilisateur.

#### 3.4.2 Stockage sécurisé et centralisé des données

Lors du remplacement de chaque poste de travail, les données stockées sur les disques locaux sont transférées sur le système de stockage central. Dès cet instant, les services à valeur ajoutée offerts par le système de stockage central sont disponibles.

#### 3.4.3 Administration

Les données administratives de l'ensemble des matériels et logiciels installés durant ces opérations sont enregistrées dans une base de données des actifs informatiques.

#### 3.4.4 Dépannage

Durant une phase de déploiement industrialisé, les risques de pannes techniques augmentent. Pour pallier toutes déficiences de jeunesse du matériel installé, il est exigé que le fournisseur prévoie une équipe d'intervention afin de remplacer un poste présentant des défauts dans un délai de quatre heures. Ce service sera disponible durant la période de déploiement et se prolongera 3 mois après la fin de celle-ci.



#### 4. Aspect financier

##### 4.1 Investissement

##### 4.1.1 Matériel

Description	Investissement	Maintenance
Postes de travail (2500)	5'500'000	-
Organisateurs de poches (120) avec outils de synchronisation	120'000	-
Système de stockage central 1ère étape	1'030'000	96'000
Système de stockage central 2ème étape	770'000	10'000
<b>Total matériel</b>	<b>7'420'000</b>	<b>106'000</b>

##### 4.1.2 Logiciels

Description	Investissement	Maintenance
Adaptation logiciels métiers	500'000	-
<b>Total logiciel</b>	<b>500'000</b>	<b>-</b>

##### 4.1.3 Services

Description	Investissement	Maintenance
Installation des postes de travail	550'000	-
Installation système centralisé de stockage	127'000	-
Compte d'attente	240'000	-
<b>Total service</b>	<b>917'000</b>	<b>-</b>

##### 4.1.4 Total

Description	Investissement	Maintenance
Matériel	7'420'000	106'000
Logiciel	500'000	-
Service	917'000	-
<b>Total</b>	<b>8'837'000</b>	<b>106'000</b>

En fonction de la planification actuelle des deux projets, l'échelonnement des dépenses est le suivant:

	Investissement	Maintenance
2003	8'067'000.-	96'000.-
2004	770'000.-	106'000.-
2005		106'000.-
2006		124'000.-
<b>Total</b>	<b>8'837'000.-</b>	<b>432'000.-</b>

Les montants ci-dessus s'entendent taxes comprises. Afin de modérer l'incidence fiscale de ces acquisitions, il est prévu que les services commercialisés enregistrent sur leurs propres comptes les dépenses qui les concernent, en vue de récupérer la TVA.

Le présent préavis regroupe deux objets annoncés au plan des investissements 2002 – 2003, à savoir:

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 1. Renouvellement du parc de postes de travail (micro-ordinateurs): | Fr. 7'000'000.- |
| 2. Stockage magnétique des données centralisées:                    | Fr. 2'000'000.- |
| Total:  | Fr. 9'000'000.- |

En tenant compte du coût d'acquisition des licences Microsoft (bureautiques et licences clients), pris en charge par le préavis des autorisations d'achats informatiques 2002 (Fr. 1'383'000.-), le dépassement de Fr. 1'220'000.- est essentiellement dû à trois éléments :

- le retrait par erreur du montant estimé du projet de renouvellement des postes de travail de la valeur de reprise des équipements actuels, soit environ Fr. 700'000.-;
- l'ajout des organisateurs de poche au projet (souhait exprimé par le COPILINF lors de sa séance du 21 avril 2002): Fr. 120'000.-;
- l'augmentation du nombre de postes de travail à remplacer est passé de 2300 à 2500: Fr. 484'000.-.

#### 4.1.5 EtaCom

Dans le contexte des démarches EtaCom, des services de la Ville de Lausanne sont sous contrat de prestation avec l'Etat de Vaud. Dans ces cas, les coûts effectifs engendrés par le préavis seront facturés à l'Etat selon les modalités des dits contrats.

### 4.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation présentées sont calculées sur la base des analyses des coûts effectifs de l'informatique distribuée et plus particulièrement de celles des postes de travail effectuées en 2000. Ces coûts, décrits au chapitre 2.4, ont fait l'objet d'une étude très fine et détaillée.

Afin de simplifier la présentation des résultats, les calculs sont basés sur 2500 postes de travail et une durée de quatre ans.

#### 4.2.1 Amortissement et intérêts

L'ensemble du matériel acquis dans le cadre de ce projet n'est pas soumis aux mêmes contraintes en terme de vieillissement et d'obsolescence. Il est proposé deux rythmes d'amortissement, à savoir :

- quatre ans pour le matériel, le logiciel et les services liés aux postes de travail;
- cinq ans pour le matériel, le logiciel et les services liés au stockage magnétique des données (SAN).

En conséquence, la charge financière annuelle de l'investissement, calculée selon la méthode de l'annuité constante avec un taux d'intérêt de 4<sup>3/4</sup>% est évaluée à :

- pour le matériel, le logiciel et les services liés aux postes de travail: Fr. 1'938'000.-;
- pour le matériel, le logiciel et les services liés au stockage des données: Fr. 442'000.-.

Le coût sur les quatre premières années est de :

$$4 \times (\text{Fr. } 1'938'000.- + \text{Fr. } 442'000.-) = \mathbf{\text{Fr. } 9'520'000.-}$$

#### 4.2.2 Valeur résiduelle du matériel et logiciel actuel

Les postes de travail actuels seront rachetés par le fournisseur adjudicataire. Cette valeur de reprise viendra en déduction du solde d'amortissement du parc micro-informatique actuel. Elle sera calculée sur la base des acquisitions des six dernières années et de la valeur moyenne annuelle à amortir, chiffrée à Fr. 1031.-/poste matériel et logiciel inclus. Pour un déploiement en fin d'année 2002 et en début d'année 2003, ce solde d'amortissement s'élève à Fr. 3'189'914.-. Après déduction de la valeur de reprise, ce montant sera ramené à Fr. 2'789'914.-.

Les équipements remplacés par le système centralisé de stockage des données seront réutilisés selon leur capacité.

### 4.3 Coûts actuels du matériel

- Matériel micro-informatique :

Les analyses démontrent que l'amortissement du matériel micro-informatique représente la somme de Fr. 910.– par année par poste.

$$\text{Fr. } 910.- \times 2500 \text{ postes} \times 4 \text{ ans} = \text{Fr. } 9'100'000.-$$

- Matériel et logiciel de gestion des données (serveurs de données) :

Les analyses démontrent que l'amortissement des serveurs de fichiers représente la somme de Fr. 196'000.– par année.

$$\text{Fr. } 196'000.- \times 4 \text{ ans} = \text{Fr. } 784'000.-$$

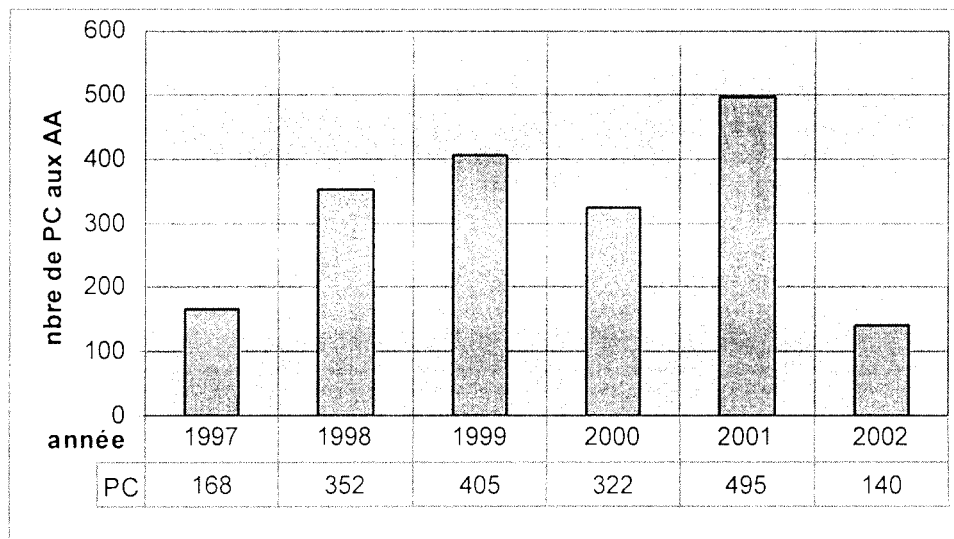
Soit au total pour les deux objets :

$$\text{Fr. } 9'100'000.- + \text{Fr. } 784'000.- = \mathbf{\text{Fr. } 9'884'000.-}$$

### 4.4 Economies

#### 4.4.1 Economies déjà réalisées

Le schéma ci-dessous représente le nombre de postes de travail acquis depuis 1997. Il apparaît clairement une courbe de type logarithmique avec une stabilisation des achats se situant à environ 500 postes par an.



En 2001, lors de l'établissement du préavis des autorisations d'achats pour l'exercice 2002, la Municipalité, en s'appuyant sur le présent projet, a voulu limiter au strict minimum le nombre d'acquisitions de postes de travail. Seuls 140 nouveaux postes de travail seront achetés en 2002.

Cela représente une réduction d'environ 360 postes par rapport aux besoins recensés, soit Fr. 1'080'000.–. Le coût moyen du poste est ramené à Fr. 3000.– dans ce cas : lorsqu'il s'agit de renouvellement, les logiciels bureautiques ne sont pas rachetés.

#### 4.4.2 Impacts sur le coût total de possession du poste

La méthode de travail prévue, qui implique un bon niveau d'industrialisation et d'automatisation, permet d'envisager des réductions de charges d'exploitation dans les domaines de l'administration des achats, du support, de l'installation du matériel et des logiciels ainsi que des coûts liés aux tâches informatiques assumées par les utilisateurs finaux. Ainsi, selon le type de charge, il est prévu les gains suivants :

- Charges administratives :

Les charges administratives représentent Fr. 740.– par poste. Ces coûts sont alloués à différentes activités dont: l'établissement du budget, la gestion des relations avec les fournisseurs, la gestion des achats, la gestion des actifs. Ces quatre postes particuliers représentent une part de Fr. 370.– par poste.

La simplification des travaux d'élaboration des autorisations d'achats, la diminution des contacts avec les fournisseurs de postes de travail, la diminution des actes d'achats et l'allègement de la gestion des actifs représentent une diminution potentielle estimée à Fr. 85.– par poste.

Soit :

$$\text{Fr. } 85.- \times 2500 \times 4 = \text{Fr. } 850'000.-$$

- Charges d'installation :

L'enquête démontre que les charges liées à l'installation des postes de travail s'élevaient, en 2000, à Fr. 358'288.– pour le déploiement d'environ 322 PC. Ces éléments nous permettent d'estimer le coût technique d'une installation à environ Fr. 1100.–. Aujourd'hui, la durée d'amortissement d'un poste de travail est de cinq ans. Le parc micro-informatique en dénombant 2500, le remplacement de 500 postes par an est nécessaire. Ceci implique un coût d'installation annuel d'au minimum :

$$\text{Fr. } 1100 \times 500 = \text{Fr. } 550'000.-$$

Bien que l'installation des nouveaux postes de travail soit réalisée en grande partie par le fournisseur, l'implication des forces de la Ville de Lausanne reste nécessaire. La durée de ce travail est estimé à 4 heures par poste de travail. Ce temps est réparti sur deux phases, l'une avant l'installation et l'autre pendant et après celle-ci. Ce travail représente un effort financier de Fr. 665'000.–.

L'économie planifiée sur les charges d'installation se monte donc sur quatre ans à :

$$\text{Fr. } 550'000.- \times 4 - \text{Fr. } 665'000.- = \text{Fr. } 1'535'000.-$$

- Charges de support :

Par charges de support il faut entendre le coût lié au temps passé effectivement par le personnel du SOI, les CSI/CMI et les utilisateurs à la résolution des incidents matériel et/ou logiciel. Ceux-ci sont classés selon trois niveaux de gravité :

- Niveau 1 (simples) : dans une très forte majorité ils sont liés à une mauvaise utilisation du poste de travail. 90% de ces problèmes sont résolus par les CSI/CMI ou par les utilisateurs entre eux. L'impact du projet est faible sur cette catégorie. Il est estimé à 2%. Le coût de leur résolution représente Fr. 6'580'069.– par an.
- Niveau 2 (complexité moyenne) : leur résorption nécessite la compétence des CSI/CMI et souvent du SOI. En 2000, les coûts induits s'élèvent à Fr. 328'650.–. L'impact du projet est estimé à 35% sur cette catégorie.
- Niveau 3 (complexes) : sont traités par les spécialistes du SOI. En 2000, le temps qu'il leur a été consacré est évalué à Fr. 219'100.–. L'impact du projet est estimé à 15% sur cette catégorie.

Le tableau ci-dessous présente les résultats calculés par poste en appliquant les taux de diminution des charges de support attendus du préavis.

Niveau	Coûts annuels	Coûts par poste	Taux	Diminution
1	6'580'069.–	3153.–	2%	63.–
2	328'650.–	157.–	35%	55.–
3	219'100.–	104.–	15%	15.–
<b>Totaux</b>	<b>7'127'819.–</b>	<b>3414.–</b>		<b>133.–</b>

Soit :

$$\text{Fr. } 133.- \times 2500 \times 4 = \text{Fr. } 1'330'000.-$$

- Charges de gestion des fichiers :

La gestion des espaces disponibles sur les systèmes centraux est assurée par les spécialistes du SOI et, dans certains cas, par les CSI/CMI. Ces tâches, rendues complexes par l'architecture distribuée de nos serveurs de fichiers, représentent un montant annuel de Fr. 252'297.–

Les simplifications de gestion introduites par ce système de stockage permettent d'envisager une économie de l'ordre de 30%.

Appliquée aux charges connues, l'économie suivante est planifiable sur quatre ans :

$$\text{Fr. } 252'297.- \times 0,3 \times 4 = \text{Fr. } 302'800.-$$

- Charges des opérations utilisateurs :

La charge globale de Fr. 17'451'513.– par an représente le temps consacré par les utilisateurs à des tâches informatiques hors de leur contexte professionnel. Elle est fractionnée en cinq catégories : le support entre collègues traité ci-dessus (Fr. 6'580'069.–), la formation officielle (Fr. 1'683'513.–), la formation non officielle (Fr. 5'322'530.–), le développement d'applications métiers (Fr. 2'048'928.–) et la gestion des fichiers et des données (Fr. 1'816'373.–).

Hormis le support entre collègues, le préavis influence également le temps consacré par les utilisateurs à la gestion et aux sauvegardes de leurs fichiers. Sur cet aspect, la distribution des données et le manque de structure centrale d'accueil provoquent une explosion significative des coûts. Selon les comparaisons réalisées avec d'autres organismes exploitant des systèmes de stockage centralisés, il est possible de réduire de près de 30% ces charges.

Sur quatre ans, l'économie suivante est attendue :

$$\text{Fr. } 1'816'373.- \times 0,3 \times 4 = \text{Fr. } 2'179'648.-$$

- Charges d'acquisition des mises à niveau matériel :

Le nombre de mises à niveau du matériel est particulièrement important. La durée d'exploitation de six ans est certainement à la source de cette particularité de la Ville de Lausanne. L'investissement s'élève à plus de Fr. 254'000.– en 2000, soit, Fr. 121.– par année et par poste de travail.

Plus de 70% de ces acquisitions sont destinés à du matériel de plus de quatre ans. Ainsi, le renouvellement systématique tous les quatre ans permet une économie d'environ :

$$\text{Fr. } 121.- \times 0,7 \times 2500 \times 4 = \text{Fr. } 847'000.-$$

#### 4.4.3 Aspects énergétiques

Le déploiement du matériel micro-informatique prévoit l'utilisation d'écrans à matrice active de 15" (TFT) en lieu et place d'écrans classiques à tube cathodique de 17" pour les postes standards (1800 unités). En plus d'un confort d'utilisation supérieur et d'un encombrement inférieur, ce type de matériel se caractérise par sa plus faible consommation en électricité et son très faible dégagement de chaleur.

Il est difficile d'estimer l'impact de la diminution de chaleur sur les coûts de l'air conditionné. En revanche, la diminution de la consommation d'électricité peut l'être. Selon les données fournies par les constructeurs, un écran TFT de 15" consomme en moyenne 80 watts de moins qu'un écran traditionnel. Sur la base d'un taux d'utilisation de 235 jours par an et de 6 heures par jour, au tarif de Fr. 0,21 par kilowatts, l'économie planifiable pour 1800 postes de travail sur une durée de 4 ans est de :

$$\text{Fr. } 0,21 \times 235 \times 6 \times 1800 \times 0,08 [\text{kw}] \times 4 = \text{Fr. } 170'553.-$$

## 4.5 Bilan financier

En fonction de la réalisation de ce préavis, le bilan de l'opération sur quatre ans est le suivant, en Fr. :

Mode d'achat	Sans préavis	Balance	Avec Préavis
<b>Impact sur les investissements</b>			
Autorisations d'achats 2002	1'080'000	-1'080'000	-
Réduction des achats de pièces détachées	847'000	-847'000	-
<b>Impact total sur les investissements</b>	<b>1'927'000</b>	<b>-1'927'000</b>	<b>-</b>
<b>Impact futur sur les charges salariales</b>			
Charges administratives	850'000	-850'000	-
Charges d'installation	1'535'000	-1'535'000	-
Charges de support	1'330'000	-1'330'000	-
Charges d'administration des fichiers	303'000	-303'000	-
Opérations utilisateurs	2'179'000	-2'179'000	-
<b>Impact total sur les charges salariales</b>	<b>6'197'000</b>	<b>-6'197'000</b>	<b>-</b>
<b>Impact futur sur les charges d'exploitation</b>			
Consommation électrique	170'000	-170'000	-
Maintenance du système de stockage des données	-	432'000	432'000
Amortissement des investissements cumul sur 4 ans	9'884'000	-364'000	9'520'000
<b>Impact total sur les charges d'exploitation</b>	<b>10'054'000</b>	<b>-102'000</b>	<b>9'952'000</b>

En résumé et sur quatre ans, le projet permet de réaliser une économie de Fr. 102'000.- sur les charges d'exploitation, de Fr. 1'927'000.- sur les investissements (dont Fr. 1'080'000.- en 2002) et, potentiellement, de Fr. 6'197'000.- francs sur les charges salariales, par le biais de l'optimisation des méthodes de travail et du service aux utilisateurs.

## 4.6 Répercussion des économies planifiées

La répartition des économies selon les catégories de coûts est la suivante:

Nature de charge	Conséquence du projet	Conséquence du projet par poste par année
1. Amortissement	- 102'000.-	- 10.-
2. Soutien	- 2'538'500.-	- 253.85
3. Administration	- 850'000.-	- 85.-
4. Indisponibilité	0.-	0.-
5. Opération utilisateur	- 2'809'587.-	- 280.95
<b>Total</b>	<b>- 6'300'087.-</b>	<b>- 629.80</b>

Les économies planifiées sur les charges salariales sont réparties entre les utilisateurs finaux, les CSI/CMI et le SOI.

## 4.6.1 Utilisation des économies en capacité de travail

L'augmentation continue des besoins informatiques est une réalité qui touche également la Ville de Lausanne. Ainsi, depuis 1999, le parc des postes de travail est passé de 1800 à environ 2500 actuellement. Cette croissance est le résultat du développement du système d'information et plus particulièrement de l'extension de ses services aux utilisateurs. Jusqu'à présent cette croissance continue n'a pas eu de répercussion sur l'effectif du SOI.

Cette situation devient précaire. Ce projet nous permet de décharger quelques collaborateurs de leurs tâches actuelles. Ainsi, la capacité de production récupérée au sein du SOI sera utilisée en assumant des nouvelles charges de travail sans augmentation de postes. Il est prévu d'améliorer des services existants, d'en développer de nouveaux et de renforcer certaines équipes techniques du SOI pour répondre à des augmentations de charges de travail consécutives aux développements du système d'information de la Ville de Lausanne. Ces nouvelles activités, qui représentent une charge de travail cumulée estimée entre 2,5 et 3 postes à plein temps (EPT) au SOI, sont les suivantes :

<b>Prestation</b>	<b>Charge estimée (EPT)</b>
Création d'un «service CMI» au SOI ayant pour but de fournir aux services demandeurs un appui CMI. Actuellement quelques services n'ont pas ou plus de ressources à même d'assumer le travail de CMI. Le SOI propose d'assurer cette prestation pour ces services.	1
La prolifération d'applications fonctionnant dans l'environnement distribué Windows NT implique le renforcement de l'équipe de gestion système (DBAS) par la création d'un poste d'administrateur des bases de données dans le domaine NT (DB Oracle et SQL server).	1
Augmentation de la qualité de la centrale du Helpdesk en diminuant le délai d'attente des appels entrants qui est actuellement considéré comme un «point noir» par les utilisateurs.	0,7
<b>Total</b>	<b>2,7</b>

D'autre part, ce préavis amène également une réduction de la charge de travail des CMI qui peut être estimée entre 5 et 20% selon l'étendue et la nature des prestations assurées par ceux-ci. Sachant que l'activité de CMI est en général réalisée en sus de l'activité principale du collaborateur, cette baisse de la charge de travail permet au personnel concerné de prendre davantage part à l'activité métier de son service respectif.

Pour les CMI engagés comme spécialistes micro-informatiques par d'autres services (SEL, Police, etc.), il appartient à chaque Direction concernée de prendre position sur l'avenir de leur activité.

Les économies attendues dans les services utilisateurs correspondent à un gain de temps d'environ 5 heures par année et par collaborateur. Il n'est pas possible d'exploiter cette réduction répartie sur l'ensemble de l'année. Ainsi, ce temps ne peut qu'être exploité pour augmenter la qualité du service aux usagers de l'Administration.

#### 4.7 Conséquences du rejet du préavis

Le rejet du présent préavis a des impacts négatifs sur le budget de fonctionnement du SOI et sur le préavis des autorisations d'achats informatiques des exercices 2003 et suivants.

##### 4.7.1 Impact sur les autorisations d'achats informatiques 2003

Le passage à la dernière version du logiciel de Microsoft doit être planifié au plus tard pour le début 2004. Les performances requises par ces nouveaux outils font que près de 1475 postes de travail devraient être remplacés et près de 370 autres postes devraient bénéficier d'une augmentation de la mémoire vive. Afin de réaliser cette migration de manière adéquate et de lisser quelque peu les investissements, 1100 postes de travail devraient être ajoutés aux autorisations d'achat. Ce qui correspond à une somme d'environ Fr. 2'640'000.-.

A cette somme s'ajoutent les charges d'adaptation des applications métiers au nouvel environnement Microsoft XP, estimées à Fr. 500'000.-.

Ces dépenses additionnelles porteraient les autorisations d'achat informatiques à près de Fr. 5'750'000.-.

##### 4.7.2 Impact prévisible sur les autorisations d'achats informatiques 2004

Le solde (375 postes) des 1475 PC devrait être acquis et les 370 mises à niveau effectuées en 2004. Le montant global de ces achats peut être estimé à Fr. 955'000.-, en sus des dépenses planifiées pour 2004.

#### 4.7.3 Impacts sur le budget d'exploitation

Outre l'engagement de trois collaborateurs supplémentaires au SOI, l'expérience de la situation vécue en 2001, année durant laquelle le SOI a commandé puis installé environ 500 PC, permet d'affirmer qu'une augmentation d'effectif supplémentaire de deux postes EPT au minimum serait nécessaire pour :

- l'installation et le renouvellement des postes de travail ;
- traiter les aspects administratifs des opérations d'installation et de mise à niveau des postes existants.

Le refus de ce préavis impliquerait donc une augmentation de 4,7 collaborateurs au sein du SOI avec un impact estimable à environ Fr. 625'000.– par an sur les charges salariales. Calcul effectué sans tenir compte des problèmes de locaux qui sont déjà trop exigus actuellement.

### 5. Aspects tactiques et stratégiques

#### 5.1 Aspects tactiques

##### 5.1.1 L'équilibre de traitement

La pénétration de l'informatique au sein de l'Administration communale n'est pas uniforme. L'annexe 1 présente le nombre de postes et leur niveau technologique par service. La mise en place d'une infrastructure uniforme offrant les mêmes performances à l'entier des utilisateurs garantit une qualité de service équitable. Cet équilibre est motivant pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Lausanne.

##### 5.1.2 L'évolution des produits Microsoft

L'environnement logiciel actuel des postes de travail doit être remplacé au plus tard avant la fin de 2003. Cette certitude est liée à deux constats :

1. l'inadéquation entre le système d'exploitation et le matériel provoque des instabilités patentées et le support de certaines parties de ces équipements n'est pas intégré dans NT 4 (par exemple les ports de connexion USB) ;
2. Microsoft annonce un retrait du marché de NT 4 et diminue ses prestations de maintenance et de support dès juin 2003.

L'acquisition des licences Microsoft, l'adaptation du matériel et des applications métiers sont nécessaires. En respectant les recommandations de Microsoft, l'adaptation de notre infrastructure informatique aux exigences technologiques implique le remplacement de 1450 postes de travail et la mise à niveau de la mémoire vive de 370 postes de travail.

Même planifiée sur plusieurs mois, une telle opération nécessite la mise en place d'une infrastructure importante et ne peut être réalisée par les ressources internes sans soutien de l'extérieur.

##### 5.1.3 L'alternative « libre »

Depuis 1996 la stratégie de la Ville de Lausanne en matière de logiciel est orientée vers l'acquisition de logiciels et progiciels plutôt que sur le développement de solutions informatiques en interne. Après avoir observé les conséquences directes de cette décision, la Commune s'est dotée de quelques standards de base pour tenter d'endiguer l'explosion des plates-formes techniques.

Parmi ces standards, on trouve quelques indications sur les outils liés aux postes de travail et au principe de développement. Ainsi, les produits de Microsoft sont reconnus exclusivement dans le domaine de la bureautique et du navigateur internet et les développements internes doivent pouvoir fonctionner sur un poste de travail équipé uniquement d'un navigateur internet.

Ces choix restent d'actualité mais sont remis en question par l'apparition des logiciels dits « libres ». Dans le contexte des études réalisées lors de la préparation de ce préavis, l'impact d'un changement vers un environnement bureautique libre a été évalué. La charge de migration des applications et des données serait d'environ 12 années/hommes. Cet effort est difficilement planifiable dans les délais impartis, compte tenu de l'obsolescence de notre parc. Il ne protège pas contre l'isolement dans lequel se retrouverait la Ville de Lausanne, face aux autres administrations notamment.



### 5.2 Aspects stratégiques

La stratégie dans le domaine des applications bureautiques et des systèmes d'exploitation pour poste de travail peut s'envisager selon différents scénarios dont plusieurs peuvent être réalistes.

Le tableau ci-dessous représente les scénarios les plus solides.

Système d'exploitation	Outils bureautiques
Microsoft Windows	Microsoft Office
Microsoft Windows	Suite bureautique libre (par exemple Staroffice)
Linux	Suite bureautique libre (par exemple Staroffice)
Lindows	Microsoft Office
Lindows	Suite bureautique libre (par exemple Staroffice)
...	...

Le principe de renouvellement prévu permet de finaliser l'élaboration de variantes stratégiques dans le domaine des postes de travail et des outils bureautiques et de conduire les analyses d'impact facilitant les décisions finales. La planification établie prévoit de réaliser, éventuellement en partenariat avec une HEG (hautes études de gestion) les études nécessaires dans le courant 2003-2004 afin de pouvoir, le cas échéant, envisager les opérations préliminaires au déploiement d'une alternative novatrice.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/47 de la Municipalité, du 10 octobre 2002 ;  
ouï le rapport de la commission nommée qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'837'000.– réparti comme suit:
  - a) Fr. 6'910'000.– pour l'acquisition de 2500 postes de travail,
  - b) Fr. 1'927'000.– pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 1 à raison de:
  - a) Fr. 1'727'500.–,
  - b) Fr. 385'400.–,par la rubrique 1500.331 Amortissement des dépenses d'investissements du budget de l'Administration générale et finances ;
3. d'enregistrer les intérêts résultant des investissements à la rubrique 1500.390 du budget de l'Administration générale et finances ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2002 de Fr. 3'189'900.– destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel ;
5. de porter en réduction du montant ci-dessus le produit de la vente du matériel actuel ;
6. de balancer le compte d'attente N° 1500.581.130 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

### Incidence sur le budget de 2002

Déficit prévu au budget de 2002		29'938'900.–
Nouveaux crédits votés	16'733'100.–	
Moins recettes	<u>– 99'900.–</u>	16'633'200.–
Nouveaux crédits demandés		385'400.–
Présent crédit		<u>3'189'900.–</u>
Déficit total présumé		<u>50'147'400.–</u>

## 7. Annexe : tableau des postes de travail

Direction / service	Procasseur																	Total														
	P80	P75	P90	P100	P120	P130	P133	P150	P166	P180	P200	P233	P250	P266	P300	P360	P450		P500	P533	P550	F800	F850	F800	F733	F700	P1500	P1700	P1800			
<b>Administration générale et finance</b>																																
SECRETARIAT MUNICIPAL																																
PERSONNEL & ASSURANCES																																
ETUDES GENERALE & RELATIONS EXT.																																
REVISION																																
PRESSE & INFORMATION																																
JURIDIQUE																																
IMPÔTS, CAISSE & CONTENTIEUX																																
FINANCIER																																
ORGANISATION & INFORMATIQUE																																
<b>Sécurité publique</b>																																
SECOURS & INCENDIE																																
POMPES FUNEBRES OFFICIELLES																																
CIRCULATION																																
CONTRÔLE DES HABITANTS																																
CORPS DE POLICE																																
ADMINISTRATIF sécurité publique																																
POLICE DU COMMERCE																																
<b>Culture, sport et patrimoine</b>																																
GERANCES																																
SPORTS																																
CULTURE																																
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE																																
FORETS, DOMAINES & VIGNOBLES																																
<b>Travaux</b>																																
CADASTRE																																
ARCHITECTURE																																
Eaux																																
URBANISME																																
ASSAINISSEMENT																																
ADMINISTRATIF																																
ROUTES & VOIRIE																																
<b>Enfance, jeunesse et éducation</b>																																
SECRETARIAT GENERAL																																
ECOLES PRIMAIRES & SECONDAIRES																																
DENTAIRE																																
JEUNESSE & LOISIRS																																
SANTÉ DES ÉCOLES																																
<b>Sécurité sociale et environnement</b>																																
ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE & LOGEMENT																																
ASSURANCES SOCIALES																																
SECRETARIAT GENERAL																																
PARCS & PROMENADES																																
SOCIAL & DU TRAVAIL																																
<b>Services industriels</b>																																
ELECTRICITÉ																																
SECRETARIAT GENERAL																																
GAZ																																
MARKETING INDUSTRIEL																																
COMPTABILITÉ & FINANCES																																
MAGASIN GENERAL																																
<b>Total</b>	2	3	47	16	22	1	193	31	237	145	168	195	1	58	56	42	154	79	147	2	23	99	97	40	10	133	2	364	72	82	3	2624

*Rapport*

Membres de la commission: M. Alain Bron, rapporteur, M. Jean-Christophe Bourquin, M. Pierre Dallèves, M<sup>me</sup> Nicole Grin, M. Alain Hubler, M. Philippe Martin, M. Jean Meylan, M. Denis Pache, M. Charles-Denis Perrin, M. Pierre Santschi.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Alain Bron (Soc.), rapporteur:** – Votre commission s’est réunie à trois reprises, les 22 novembre 2002, 9 décembre 2002 et 20 janvier 2003, pour traiter ce préavis de nature informatique.

Sur demande de la CCI (Commission consultative d’informatique), le Bureau du Conseil communal a nommé ses membres à cette commission ad hoc; ont ainsi participé aux discussions:

M. J.-C. Bourquin, en remplacement de M<sup>me</sup> C. Attinger-Doepper, M. J. Meylan en remplacement de M. F. Uffer, M. Ph. Martin, M. C.-D. Perrin, M. P. Santschi, M. P. Dallèves et M. D. Pache, en remplacement de M. A. Graf, sous la présidence du soussigné.

M. A. Hubler, excusé, n’a pu participer qu’à la troisième de ces séances, alors que M<sup>me</sup> N. Grin a remplacé, à cette même troisième séance, M. P. Dallèves. Enfin, pris par le temps, M. D. Pache n’a pu prendre part au vote des conclusions.

Votre commission était assistée dans ses débats par le chef du SOI, M. Wuilleret, deux spécialistes du même SOI, M. Politis et M. Brugger ainsi que par M. Moreillon et M. Steiger pour la tenue des excellentes notes de séances, le tout sous l’œil bienveillant du syndic M. Brélaz.

Ce préavis municipal comporte clairement deux volets:

Un volet technique et un volet financier, le volet technique étant lui-même scindé en deux objets: le renouvellement du parc micro-informatique (essentiellement des ordinateurs de type PC) et la mise en place d’un nouveau système de sauvegarde des données. Le regroupement des deux objets informatiques dans un seul préavis se justifiant, selon M. Wuilleret, par les économies réalisables lors d’un déploiement coordonné de ces deux nouvelles installations.

Le préavis en discussion préconise le remplacement en bloc du parc micro-informatique de notre Administration: ce point essentiel du préavis n’est pas remis en question, certains conseillers soulignant que ce genre d’opération avait été menée avec succès dans d’autres entreprises.

M. Wuilleret conforte l’opinion de la commission en rappelant que l’enquête effectuée par le Gartner Group montre que le remplacement en bloc, tous les quatre ans, des postes micro-informatiques de la Ville ne coûtera pas plus

cher qu’un remplacement au fil du temps, mais qu’en plus, des gains indirects, en termes de productivité et de qualité de service, par exemple, sont à attendre.

Un conseiller s’inquiète en revanche de l’accueil que pourrait faire une partie de l’Administration à ce changement imposé, qui pourrait bouleverser certaines habitudes.

Il lui est répondu que la démarche s’effectuera en collaboration avec les services, et qu’en la matière, le changement apportera plutôt une amélioration de l’existant, ce qui ne devrait pas trop crispier les utilisateurs.

En revanche, il est rapidement apparu que certains conseillers remettaient en cause le choix des logiciels nécessaires au fonctionnement des ordinateurs à acquérir: en effet, la maison Microsoft tend à bénéficier d’une situation de monopole peu rassurante, tout à la fois en termes de prix et de qualité des produits.

Cette question occupera longtemps votre commission, étant entendu que la Ville n’a pratiquement aucun moyen de pression sur une entreprise de la taille de Microsoft!

Le passage en revue des points du préavis amène les remarques suivantes:

Point 2 – Razzia nocturne?

Un conseiller s’étonne de la pratique actuelle de sauvegarde locale des données et se demande s’il sera possible de faire cesser ces opérations sans opérer une razzia nocturne sur le matériel utilisé à cette fin!

MM. Wuilleret et Brélaz restent confiants sur l’acceptation du projet (de sauvegarde centralisée des données) et misent sur la qualité des prestations pour convaincre les éventuels récalcitrants.

Point 2.1.3 – De la taille des données.

M. Wuilleret précise que la taille des données stockées tend à augmenter de façon spectaculaire et à engorger les actuels serveurs (ordinateurs) de fichiers, la faute en incombant essentiellement aux types de données de plus en plus utilisés, tel que le multimédia (vidéo, son, etc.).

M. Wuilleret signale encore le problème des fichiers non professionnels, parfois volumineux, qui peuvent prendre place sur les serveurs de fichiers de la Ville: des directives précises interdisent ce genre de données.

Point 2.2 – De l’économie réalisée grâce à Microsoft...

Ce point permet à M. Wuilleret de rappeler que le renouvellement récent et urgent (et avalisé par la Commission des finances) des licences Microsoft a permis «d’économiser» Fr. 1 million.

Point 2.3 – De la migration des *applications métiers*?

M. Wuilleret précise, à la demande d'un conseiller, qu'une étude est en cours pour évaluer le coût de migration des applications métiers<sup>5</sup> et que les adaptations nécessaires seront réalisées par les fournisseurs concernés.

Point 2.4.1 – Des bidouilleurs à Fr. 17 millions !

Le sous-point 5, faisant état de *charges d'exploitation liées aux pertes de productivité des utilisateurs induites par la réalisation de tâches dévolues aux informaticiens par les utilisateurs* interpellent deux conseillers, d'autant que la somme estimée associée à ces opérations frise les Fr. 17 millions<sup>6</sup> pour l'année 2000, soit Fr. 8000.– par poste de travail micro-informatique !

M. Wuilleret précise que cette somme, certes élevée, est essentiellement due à ce qu'il est convenu d'appeler dans le métier des «bidouilleurs», à savoir des utilisateurs un peu plus avertis de la chose informatique, ou croyant l'être, et se proposant d'aider leurs collègues, au détriment évidemment de leurs tâches usuelles pour lesquelles ils sont payés.

Les salaires élevés, en proportion d'autres entreprises figurant dans les études menées par le Gartner Group, pourraient également expliquer l'ampleur de cette somme.

En revanche, la somme totale figurant dans le tableau de la page 261, à savoir un peu moins de Fr. 12'000.– de coût réel de possession par poste de travail et par année, place la Ville de Lausanne parmi les plus efficaces de ladite étude.

Point 3.1 – Affaire de cycle.

La question de la durée d'amortissement, réapparaissant par ailleurs régulièrement dans les différentes discussions du Conseil, suscite quelques questions :

M. Wuilleret précise que la Municipalité a décidé de profiter de ce préavis pour ramener la durée d'amortissement du matériel micro-informatique de cinq à quatre ans.

Le matériel existant sera comptabilisé comme solde à amortir dans les comptes 2003.

Les machines acquises entre deux cycles d'achats en bloc (tous les quatre ans, donc) seront amorties juste avant les achats en bloc suivants.

Cette durée semble relativement basse à un conseiller, qui estime que la durée de vie de ces ordinateurs est artificiellement abaissée (non pas par une volonté communale, mais

<sup>5</sup>Par application métier, il faut entendre les logiciels mis au point spécifiquement pour le SOI et nécessitant potentiellement quelques réajustements pour pouvoir fonctionner dans le nouvel environnement micro-informatique, tel qu'il devrait être mis en place.

<sup>6</sup>Ce chiffre, issu de l'enquête du Gartner Group, figure dans le tableau de la page 261.

par les différents fabricants, qui voient évidemment là une source de profits assurés).

De fait, le matériel étant renouvelé tous les quatre ans, il paraît raisonnable de faire coïncider durée d'exploitation, si ce n'est de vie, et amortissement.

Points 3.2 et 3.2.1 – De la platitude des écrans.

L'acquisition généralisée d'écrans plats suscite également quelques interrogations :

MM. Wuilleret et Brélaz y répondent en précisant que de tels écrans apportent non seulement un gain de place appréciable, et apprécié, mais également des économies d'énergie tout en préservant les yeux des collaborateurs de l'Administration (la technologie employée évite les phénomènes de scintillation).

L'apport de ces écrans plats, de par le côté innovateur de la mesure, permettra probablement également de mieux faire accepter le projet auprès des utilisateurs.

De plus, de nombreux écrans actuellement en fonction sont fortement usés et nécessiteraient de toute manière un changement.

Dernière précision, le coût d'un écran plat ne dépasse aujourd'hui pas celui d'un écran traditionnel à tube cathodique et le changement en bloc de ces écrans permettra de réaliser quelques économies de logistique, de par l'homogénéité du parc.

Point 3.2.2 – Organismes pas dans la poche !

La question des organismes de poche (ou assistants électroniques, ou encore PDA) occupa votre commission pendant un certain moment...

Un commissaire ouvrant les yeux en refusant l'entrée en matière sur l'acquisition de ce genre d'équipements, arguant du fait que notre Conseil avait refusé pareil achat en 2001 : il n'y a donc pas lieu de revenir avec une telle proposition. *Un amendement sera donc déposé.*

Des commissaires sont étonnés par le coût annoncé pour ces organismes-là (Fr. 1000.–).

D'autres commissaires se posent la question de la politique d'attribution de ces engins : pourquoi seuls les cadres en seraient-ils équipés, par exemple ?

D'autres commissaires se demandent finalement si ces assistants-là ne pourraient pas être financés en partie par les bénéficiaires eux-mêmes, partant du principe qu'ils seront probablement employés à titre privé également, une telle décision, par exemple un subventionnement à hauteur donnée, permettrait à l'utilisateur de choisir son modèle en fonction de ses besoins.

Finalement, certains commissaires craignant une course au gadget, s'inquiètent de savoir de quel engin à la mode il va falloir équiper notre Administration dans quelques années et si les dommages résultant d'installations non autorisées ne pourraient tout simplement pas être mis à la charge du fautif.

A ces interrogations en vrac, le débat apporta les réponses suivantes :

M. Wuilleret explique que de tels assistants électroniques sont déjà utilisés par certains fonctionnaires de la Ville, et qu'il est actuellement très difficile de faire face au phénomène (tentatives de connexions sauvages et diverses au système d'information de la Ville). L'achat de tels assistants électroniques et communaux permettrait ainsi de mieux gérer leur prolifération, tout en répondant à un besoin légitime ; le prix de Fr. 1000.- comprenant non seulement le PDA lui-même, mais également l'environnement informatique permettant leur gestion en réseau.

De plus, les progrès techniques permettent à ces organisateurs, outre les gestions des adresses et des rendez-vous, le développement d'applications métiers, comme par exemple de donner la possibilité à un employé se déplaçant sur le terrain, d'accéder à des informations (par exemple un plan de canalisations) sans devoir trimballer des piles de documents.

Concernant la participation financière qui pourrait être demandée aux futurs utilisateurs de ces PDA : la Municipalité refuse d'avaliser ce genre de procédé, comme M. Brélaz nous le confirmera officiellement en début de troisième séance, un commissaire soutenant parfaitement ce point de vue en arguant que l'on ne demande pas à un pompier de fournir son camion-échelle !

Soit ces équipements sont utiles à la bonne marche de l'Administration, et la Ville les fournit, soit ils ne le sont pas, et dans ce cas, on n'en parle plus !

Les éventuels dommages causés par l'introduction d'un nouveau type d'équipement non autorisé dans l'environnement informatique de la Ville ne pourraient pas, selon M. Brélaz, être mis à la charge de l'utilisateur, notamment s'ils atteignent par exemple Fr. 500'000.-. En l'occurrence, il vaut donc mieux investir Fr. 100'000.- tous les quatre ans et s'épargner ce genre de soucis.

Point 3.2.4 – où l'on reparle encore de l'importance de la taille des données.

Un commissaire s'inquiète de la relative petite taille de l'espace prévu pour le stockage des données.

M. Wuilleret précise qu'il s'agit là d'un volume de départ, mais que la technologie qu'il est envisagé de déployer<sup>7</sup>

<sup>7</sup>SAN: Stockage Area Network.

permettra très facilement son augmentation, contrairement à la situation actuelle.

Point 3.3.1 – Du *deal* avec Microsoft.

Un commissaire rappelle la longue discussion qui a occupé notre Commission des finances au sujet des licences Microsoft et du crédit supplémentaire nécessaire à leurs renouvellements, ce qui permet à M. Wuilleret d'éclairer les commissaires ne faisant pas partie de ladite Commission des finances :

La société Microsoft a introduit, à partir du 1<sup>er</sup> août 2002, une nouvelle méthode de facturation de ces logiciels : il n'est plus possible d'acquérir des mises à jour d'une nouvelle version d'un logiciel, mais il faut soit acquérir le nouveau produit au plein tarif ou alors le louer, ce qui reviendrait finalement à une majoration d'environ 50% du plein tarif.

La négociation effectuée entre la Ville et la société Microsoft a permis l'acquisition de 2500 licences «XP» complètes, y compris les mises à jour pendant deux ans, au prix normal.

Point 3.4.1 – De la poutze des disques durs.

L'ancien matériel informatique de la Ville, et notamment les PC, étant récupéré par le futur adjudicataire, un commissaire s'inquiète de la confidentialité des données pouvant s'y trouver encore.

M. Wuilleret le rassure en précisant qu'il sera exigé que ce vieux matériel fasse l'objet d'un formatage complet et de bas niveau et qu'ainsi plus rien ne sera accessible sur les disques durs. Des contrôles seront effectués par sondage, par le SOI lui-même.

Un autre commissaire se demande si le rythme de quarante remplacements de PC par jour est raisonnable ?

M. Brugger estime qu'il n'y aura aucun problème, le personnel nécessaire devant être mis à disposition par le futur fournisseur du matériel.

Point 3.4.2 – De l'utilisation du matériel informatique de la Ville.

Suite à une remarque d'un commissaire, M. Wuilleret confirme que la mise en place de la solution de stockage doit être réalisée avant le déploiement des nouveaux PC, afin qu'ils puissent dès le départ bénéficier de cette nouvelle infrastructure.

Ensuite, un débat s'engage autour de l'utilisation, et notamment l'utilisation illicite, du matériel informatique de la Ville.

M. Wuilleret précise alors que le nouveau système de stockage permettrait de filtrer le contenu des fichiers des

utilisateurs, et d'en interdire l'accès, par exemple. Cela étant, des mesures trop intrusives heurteraient les dispositions protégeant la sphère privée.

Alors que M. Wuilleret indique que le personnel de notre Administration s'engage sur l'honneur à respecter les directives en matière d'utilisation des ressources informatiques communales, un commissaire regrette qu'il n'y ait pas là un engagement écrit, notamment en regard de la confidentialité des données.

#### Point 4.1.1 – Baisses de coûts en perspective ?

M. Wuilleret précise que les coûts effectifs de l'acquisition du matériel prévu dans ce préavis sont susceptibles d'être revus à la baisse, si l'on observe l'évolution du marché, alors que les ordinateurs commandés seront les derniers modèles du marché.

#### Point 4.2.2 – Quelle retraite pour le matériel fatigué ?

L'ancien matériel dont la Ville n'aura plus l'usage sera récupéré par le futur fournisseur, qui pourra alors le redistribuer aux institutions en faisant la demande, par exemple.

Un commissaire relève que la Ville ne se préoccupe ainsi nullement du recyclage écologique ou social des anciens ordinateurs de la Ville.

M. Wuilleret précise encore que le montant de Fr. 3'189'914.– prévu pour solde d'amortissement en 2002 est ramené à Fr. 2'146'542.– pour 2003. *Ce point fera l'objet d'un amendement formel au point 4 des conclusions.*

#### Points 4.3 et 4.4.2 – De la virtualité de certaines économies...

M. le syndic précise que la plupart des mesures préconisées permettront d'améliorer la qualité de vie au travail pour les utilisateurs, mais ne permettront pas d'économies réelles aux comptes, comme pourrait le laisser supposer certaines affirmations du préavis. Le gain de temps effectivement réalisé se traduira probablement par un gain d'efficacité ou de productivité, mais de manière particulièrement répartie dans l'année (par exemple, dix minutes par jour), ce qui ne permet pas d'envisager d'économies en termes de postes de travail, par exemple.

Néanmoins, ce préavis permet quand même de dégager 2,7 EPT.

#### Point 4.4.3 – De la couleur de l'énergie !

Un commissaire relève qu'il n'est pas tenu compte de l'énergie grise induite par le retrait prématuré, selon lui, de certaines machines. M. Brélaz pense, quant à lui, que ces machines âgées de deux ou trois ans retrouveront preneur.

#### Point 5.1.2 – De la liberté des logiciels.

Un débat sur l'opportunité d'équiper les ordinateurs de la Ville de logiciels libres<sup>8</sup>, amorcé déjà à quelques reprises, occupa votre commission quelques instants.

En résumé, certains commissaires se montrent déçus que ce préavis ne concrétise pas l'abandon des produits Microsoft, qualifiés de monopolistiques (et donc chers), au profit de solutions alternatives.

Ce point de vue donne l'occasion à M. le syndic de préciser ce qu'il avait annoncé en Commission des finances : un abandon des solutions Microsoft n'est pas envisageable en l'état, mais une étude indépendante sera menée courant 2003 pour analyser les trois scénarios envisageables, à savoir le statu quo, un passage au logiciel libre ou une solution mixte.

Un préavis relatant les conclusions de cette étude sera publié début 2004, ce qui permettra à notre Conseil de se muer, pour l'occasion, en stratège informatique.

Dans tous les cas de figures, les mesures découlant de ce préavis ne sont pas liées à la stratégie de renouvellement du parc informatique, mais un délai de trois à quatre ans ne semble pas de trop pour mener une éventuelle opération de migration à un autre environnement que celui proposé par Microsoft.

#### Résumé, amendements et conclusions

*Rappelons que M. Pache n'a pas pu prendre part aux votes de la commission, celle-ci ayant débordé de l'horaire prévu.*

En résumé, votre commission a largement accepté l'idée d'un renouvellement en bloc du parc micro-informatique, ainsi que celle d'une modernisation du système de sauvegarde centralisé des données. En revanche, par un amendement, elle s'oppose à l'acquisition d'organiseurs de poche (PDA).

Votre commission prend acte du fait que la Municipalité va étudier courant 2003 la possibilité de l'abandon des produits Microsoft au profit d'une alternative, peut-être de type logiciel libre. Déçu par cette retenue, un commissaire annonce son refus des conclusions concernant le renouvellement du parc.

Elle prend également acte que les économies suggérées par le préavis ne seront probablement pas toutes effectives, puisque induites essentiellement par des économies de

<sup>8</sup>Par logiciel libre, il faut entendre programme informatique dont les secrets de programmation (le code) sont accessibles par la communauté des utilisateurs, ce qui le rend, a priori, très fiable puisque chacun peut y apporter les modifications nécessaires, ce qui n'est pas le cas des logiciels commerciaux. De plus, les logiciels libres sont généralement gratuits. Un des plus connus est probablement LINUX.

temps. Et même si le temps est de l'argent, l'éparpillement des minutes glanées grâce à ce préavis ne débouchera pas forcément sur des économies réelles, en termes de postes de travail, par exemple, à l'exception de 2,7 EPT.

#### Amendements

– L'amendement supprimant l'acquisition de 120 organisateurs de poche a été accepté par :

3 **oui**, 2 non et 3 abstentions.

La conclusion 1 devient donc :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'717'000.– réparti comme suit :

- a) Fr. 6'790'000.– pour l'acquisition de 2500 postes de travail ;
- b) Fr. 1'927'000.– pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données.

Du coup, la conclusion 2 devient :

2. d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 1 à raison de :

- a) Fr. 1'697'500.–,
- b) Fr. 385'400.–,

par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses du budget de l'Administration générale et des Finances ».

– L'amendement formel ramenant le crédit spécial de fonctionnement décrit à la conclusion 4 de Fr. 3'189'900.– pour 2002 à Fr. 2'146'600.– pour 2003 a été accepté à l'unanimité.

La conclusion 4 devient donc :

4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de Fr. 2'146'600.– destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel.

#### Conclusions

Résultat du vote des conclusions amendées :

1 a)	5 <b>oui</b>	1 non	2 abstentions
1 b)	7 <b>oui</b>	0 non	1 abstention
2 a)	5 <b>oui</b>	1 non	2 abstentions
2 b)	7 <b>oui</b>	0 non	1 abstention
3)	8 <b>oui</b>	0 non	0 abstention
4)	7 <b>oui</b>	1 non	0 abstention
5)	7 <b>oui</b>	0 non	1 abstention
6)	7 <b>oui</b>	0 non	1 abstention

**La présidente :** – J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) :** – Ce préavis a obtenu le soutien d'une majorité du groupe socialiste, avec

un certain nombre d'oppositions toutefois. Elles se fondent, en partie, sur une critique radicale – si j'ose dire – de ce préavis, posant la question de la rationalité d'un renouvellement quinquennal de l'ensemble des équipements. Et s'interrogent pour savoir si la solution actuelle des renouvellements progressifs n'est pas moins coûteuse, plus facile à appliquer et moins sujette à un risque d'ordre catastrophique que lors d'un changement global. On sait qu'en informatique, les choses tiennent parfois à un fil. Toute l'Administration passant sous le même rouleau compresseur au même moment, les dégâts peuvent être extrêmement élevés et faire craindre un blocage dans ses tâches. Pour ces raisons, une partie du groupe socialiste a préféré ne pas soutenir ce préavis.

Un certain scepticisme s'est aussi manifesté à propos d'un autre point du préavis. Que va-t-il advenir des ordinateurs acquis en 2001 et en 2002, pratiquement neufs, qui seront repris par l'entreprise chargée de la rénovation totale du parc informatique ? On connaît la fâcheuse tendance des pays occidentaux à expédier en Afrique ou en Europe de l'Est leurs ordinateurs obsolètes, inutilement d'ailleurs parce que dans ces contrées, on doit aussi travailler avec des ordinateurs à jour. Ce matériel aboutit aux décharges. On cache ce qu'on ne veut pas voir, sous couvert de bonne conscience et d'un soutien humanitaire qui n'en est pas un.

Finalement, une majorité de notre groupe accepte ce projet, tel qu'amendé par la commission au point des agendas portables pour certains cadres de l'Administration. Les explications fournies en commission portaient sur le fait que ces ordinateurs permettraient également la mise en œuvre d'applications métiers. En gros, si des changeurs de tuyaux des SI disposaient de ces merveilleuses machines, ils pourraient photographier le tuyau qu'ils doivent remplacer, expédier la photo à une centrale qui leur enverrait le plan leur indiquant exactement où mettre la vis... On nous a raconté des choses absolument fabuleuses sur l'avenir technologique de ces petites machines ! L'avis du groupe socialiste est que l'on n'en est pas encore là pour l'instant et que si des secteurs particuliers de l'Administration communale avaient besoin d'ordinateurs portables pour des applications métiers, la Municipalité présenterait au Conseil communal un préavis ad hoc qui serait certainement accepté. On a noté que les policiers contrôlant le stationnement bénéficiaient de ces appareils. Il n'y a pas de raison de les refuser lorsque leur usage est justifié. Mais pour le simple confort de l'utilisateur de l'agenda, nous ne sommes pas d'accord.

Le groupe socialiste accepte donc majoritairement ce préavis et vous recommande de faire de même.

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.) :** – Les Radicaux soutiennent ce préavis dans la version initiale de la Municipalité. Mon exposé se décompose en trois parties.

Premier volet : la problématique du changement en bloc. Relevons tout d'abord que cette proposition n'est pas une



aventure ou un caprice de notre Municipalité. La Vaudoise Assurances, l'UBS et même l'Etat de Genève, par exemple, procèdent ainsi pour renouveler leur parc informatique. Les quantités sont évidemment différentes, mais les ordres de grandeurs correspondent. Vous le savez, deux options entrent en ligne de compte: le remplacement progressif et le renouvellement global. Toutes deux offrent des avantages. La solution progressive permet d'attribuer la meilleure machine à celui qui en a le plus l'usage et de recycler en interne certains appareils qui ne sont plus aptes qu'à des opérations bureautiques. A ce jour, cette politique nous a permis de tirer sur plus de quatre ans 60% des PC et sur plus de six ans 30% des 2500 appareils du parc informatique. Indiscutablement, en termes de matériel, cette solution est plus performante. En revanche, en termes économiques, les modifications internes, la gestion des déplacements et des demandes, tous ces éléments ont un coût qui fait que, parfois, la migration d'un poste coûte plus cher que le poste lui-même. L'autre option proposée, le changement simultané, offre évidemment toutes sortes d'avantages. Personnellement, j'en retiens un, essentiel: le moyen le plus efficace de pouvoir, au moment de l'échange, remettre en question les licences des applicatifs bureautiques et des systèmes d'exploitation. Je me réjouis à l'idée que dans quatre ou cinq ans, il sera possible de renégocier nos licences Microsoft. Là encore, ce n'est pas un caprice lausannois, car le Japon est en train de faire exactement de même pour toute son Administration. Evidemment, on nage dans d'autres sphères, puisqu'on parle de Fr. 40 milliards, soit pas tout à fait nos chiffres! L'Allemagne agit de même, la France envisage cette option. Il y a donc un grand mouvement de remise en question de ces acquis, notamment de Microsoft qui, jusqu'à maintenant, était pratiquement le seul à pouvoir offrir ces services. Là, au nom de cette liberté renégociable dans quatre ans, je pense que l'exercice en vaut la peine. Un seul bémol: le choix de l'appareil. J'espère que la Municipalité saura faire preuve de toute la vigilance nécessaire pour que l'on ne tombe pas sur le mauvais modèle du fournisseur XYZ.

Deuxième volet: l'élimination des anciens PC. Comme M. Bourquin, je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse faite. On m'a dit en commission que le recyclage, soit la redistribution de ces postes, incomberait au fournisseur. Je ne suis pas tombé de ma chaise d'admiration car, en tant que collectivité, nous avons une responsabilité quant à ce matériel et un devoir d'exemple. Et puisque nous avons été accueillis par des chiens et que M<sup>me</sup> la présidente a parlé du renard, j'élargirai le raisonnement de cet animal. Dans *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry, le renard dit que lorsqu'on apprivoise quelqu'un, on en devient responsable. Je pense que nous sommes également responsables de ce déchet. Revenons sur la responsabilité des 50% de matériel qui n'ont aucune valeur commerciale, mais peuvent encore rendre service. Car les critères d'attribution du marché à conclure, si vous acceptez ce préavis, ne doivent pas se limiter aux problèmes de prix, de pérennité ou d'aptitudes à déployer cette solution de la manière la plus efficace,

mais s'enrichir d'un volet qualitatif incitatif, qui inclurait toute la problématique du recyclage. Si vous n'êtes pas convaincus de cette proposition, je vous pose cette question: appartient-il au fournisseur de choisir entre les différentes institutions susceptibles d'être intéressées? Pour les connaître – il y a quelques semaines, j'ignorais complètement le sujet – j'ai recherché et en ai trouvé toute une série. L'une d'entre elles, près de Lausanne, a déjà fait ses offres à la Ville. On lui a répondu de se débrouiller avec le fournisseur. Personnellement, j'en suis choqué. Ensuite, j'ai découvert des appels d'offres de sociétés caritatives souhaitant disposer de quelques PC. Mais il existe encore d'autres variantes. Là, je citerai Genève, qui a conclu un contrat avec une association sans but lucratif occupant des personnes en réinsertion. Tout le travail de reformatage des disques, de recyclage et de reconstruction d'appareils y est effectué. Il y a aussi des Lausannois – ce sont des contacts personnels qui me le font dire – qui seraient intéressés par ce matériel. Et puis, sans avoir à chercher si loin, des membres de l'Administration, connaissant leur machine, seraient prêts à mettre quelques francs pour les acquérir. Voilà cinq ou six propositions très diverses. Encore une fois, j'estime qu'il n'appartient pas au fournisseur de choisir, mais que la responsabilité nous incombe d'introduire là un certain nombre de critères.

Troisième volet: les ordinateurs de poche ou PALM. Je rappelle que les Radicaux s'étaient opposés à leur acquisition, il y a environ une année et demie. La raison n'était pas technique, mais stratégique, puisqu'on ne savait pas si la société PALM allait perdurer ou pas. Dans l'intervalle, plusieurs grands constructeurs ont adopté ce système d'exploitation. Cette option technologique a repris aujourd'hui toute sa crédibilité. Je parle d'ordinateurs de poche et pas d'agendas, car ces petits appareils méritent bien le nom d'ordinateurs, le mot «agenda» étant quelque peu péjoratif. Je me permets une petite démonstration. On parle d'un investissement de Fr. 1000.–. Si je le divise par quatre ans de période d'amortissement – on peut le faire sur cinq – on arrive par jour ouvrable à Fr. 1.– par PALM. Et si l'on prend le coût moyen de l'heure d'un collaborateur, cela correspond à environ 42 secondes. Faites comme vous voulez, mais synchroniser deux agendas papier en 42 secondes, cela frise l'exploit, parce que c'est un travail long et fastidieux. Cet aspect déjà justifie de doter d'un instrument tout à fait performant ceux qui œuvrent souvent à l'extérieur et sont confrontés à des problèmes de synchronisation d'agendas. Mais cela va bien au-delà. Je ne parlerai pas des numéros de téléphone, dont on peut à la rigueur se passer, mais de la planification et de l'organisation des tâches. Imaginez un chef de service absent, qui rentre au bureau et trouve sa planification faite. C'est possible si le ou la secrétaire dispose des outils nécessaires. C'est un gain représentant plusieurs minutes de travail par jour. Plus important encore que la coordination des agendas: ces petits ordinateurs offrent également la possibilité d'emporter avec soi des documents Excel ou Word, permettant de participer à une séance avec les éléments d'information nécessaires. Enfin, un certain nombre d'applicatifs sont en développe-

ment. Par exemple, avec des plans de réseaux pour les SI. Puisque nous souhaitons tous une Administration performante, je pense que c'est le minimum que l'on puisse offrir. Il y a également des cas, à la Police du commerce ou dans d'autres domaines, où ces applicatifs sont développés. En commission, on a parlé d'une participation financière possible des collaborateurs. Quant à cette proposition et compte tenu de la faible quantité d'appareils sollicitée dans ce préavis, je suis prêt à y renoncer, parce que je sais que les 120 PALM demandés seront attribués aux personnes qui en ont réellement besoin. Quand on en sera à la généralisation de ce principe, je me permettrai de revenir sur cette possibilité.

Voilà pourquoi non seulement le groupe radical soutient ce préavis, mais souhaite amender les conclusions adoptées par la commission. Je remets simplement à la présidente les conclusions originales, en vous remerciant de bien vouloir leur accorder un bon accueil.

#### *Amendement*

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'837'000.– réparti comme suit:*

- a) *Fr. 6'910'000.– pour l'acquisition de 2500 postes de travail,*
- b) *Fr. 1'927'000.– pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données;*

2. *d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 1 à raison de:*

- a) *Fr. 1'727'500.–,*
- b) *Fr. 385'400.–,*

*par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de l'Administration générale et des Finances.*

**M. Denis Pache (VDC):** – Par ce préavis, la Municipalité demande un crédit d'investissement d'environ Fr. 9 millions pour le renouvellement complet du parc informatique. Bien que le coût de l'exercice puisse paraître énorme, je suis persuadé que l'option prise par la Municipalité est justifiée. Une uniformisation des postes de travail et des versions de programmes utilisées peut conduire à une économie de temps et d'argent pour la Ville. En commission, nous avons obtenu la garantie que les appareils seraient acquis aux meilleures conditions du jour. Je suis convaincu que le SOI mettra toutes ses compétences au profit de notre collectivité. En revanche, dans nos travaux de commission, si le prix unitaire, ainsi que le ou les standards ont été étudiés, je n'ai pas souvenir que le nombre de postes à acquérir ait vraiment été discuté. Vous me direz que ce n'était pas le rôle de la commission d'évaluer le bien-fondé de chaque poste de travail. Vous avez certainement raison. Nous n'en avons pas les moyens. Néanmoins, opposons simplement deux chiffres: 2524 postes de travail pour 3400 emplois plein temps. Ce qui veut schématiquement dire que trois postes de travail sur quatre de l'Admi-

nistration lausannoise sont équipés d'un ordinateur. Peut-être est-ce justifié? Mais ne va-t-on pas simplement remplacer un appareil installé, ici ou là, parce qu'il n'était plus utilisé ailleurs pour cause d'obsolescence, poste rendant peut-être service, mais pas vraiment nécessaire? Si nous adoptons ce préavis, nous n'aurons que du matériel neuf, donc plus coûteux. Les appareils amortis encore en stock n'existeront plus. La commission chargée de ce préavis ne pouvait faire ce contrôle. En revanche, c'est à la Municipalité d'y être attentive. Du reste, je ne me permettrai en aucun cas de proposer une réduction linéaire du nombre d'appareils, prétextant que l'on peut aussi faire avec 100 ou 200 de moins, comme cela arrive parfois dans notre Conseil pour d'autres propositions. Non, tous les postes nécessaires doivent être installés. Je demande seulement qu'il n'y ait pas de gaspillage – et à chacun son travail! Au niveau de notre Conseil, la Commission permanente de gestion est habilitée à faire de tels contrôles et, sauf erreur, elle s'en charge déjà.

Les organisateurs de poche. Long sujet de discussion en commission. Ce qui me dérange dans cette histoire, c'est un soupçon de fuite en avant. Oui, c'est certainement très bien et pratique, mais par souci de sécurité, on ne peut pas accepter n'importe quel appareil sur notre système. Pour avoir le contrôle du matériel, c'est donc à la Commune de le financer. Et encore Fr. 120'000.– de dépensés! Avons-nous la certitude que les 120 PALM seront suffisants? Que nous préparent les prochaines autorisations d'achats? Cela m'inquiète, d'autant plus qu'une liste précise d'attribution des appareils aux différents collaborateurs concernés n'a pas pu être présentée à la commission. D'autre part, on sait que plusieurs ordinateurs de poche privés ou de l'Administration sont déjà utilisés, avec raison mais avec les dangers que cela comporte. Pouvons-nous continuer ainsi? Un retour en arrière serait irréalisable. Nous avons là deux possibilités: poursuivre avec les risques y afférents ou jouer la sécurité et accepter la dépense. Personnellement, c'est plutôt à contrecœur que j'opterai pour la deuxième solution.

En conclusion, ces quelques remarques faites, la majorité de la Voie du Centre acceptera ce préavis non amendé et vous invite à faire de même.

**M. Alain Hubler (POP):** – Rassurez-vous, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. En revanche, on a passé sous silence la discussion que nous avons eue sur l'introduction éventuelle de logiciels libres dans l'Administration communale. Il est clair que ce préavis portait sur du matériel, plutôt que sur une philosophie ou une éthique informatique. Mais il aurait été bon d'avoir quelques éclaircissements et d'être assurés sur ce qui a été évoqué dans le cadre de la commission. Une étude sera faite en 2003 sur la possibilité ou non d'introduire des logiciels libres et fera l'objet – selon le syndic – d'un rapport au premier trimestre 2004. Cela méritait d'être cité publiquement, de façon que la liberté de choix des logiciels ne soit pas enterrée pour de longues années!

Concernant le problème des PALM, cette discussion m'a quelque peu choqué. Ces outils magiques ont suscité des élans passionnels. Chacun y est allé de sa rengaine, notamment au sujet de l'achat partiel ou total de son PALM par le collaborateur de l'Administration. De deux choses l'une : ou l'ordinateur portable est un outil de travail et il est dès lors fourni par l'employeur, ou c'est un gadget et le collaborateur se l'achète, s'il le veut. Contrairement à ce qu'a dit M. Bourquin, les représentants de l'Administration communale m'ont personnellement convaincu que ces PALM avaient une utilité – je n'ai pas vérifié chaque point de détail à chaque poste de travail, parce qu'on n'en a pas la possibilité – et qu'ils seraient employés à 100%. J'ai acquis la conviction, d'ailleurs renforcée par l'âge moyen des ordinateurs, finalement assez élevé dans l'Administration communale, que le SOI n'est pas particulièrement dépensier.

Le groupe POP et Gauche en mouvement votera donc le préavis dans son intégralité, « désamendé » par M. Perrin.

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – J'interviens à titre personnel. Je me suis opposé en commission au principe même du renouvellement du parc complet, pour deux raisons, individuellement suffisantes.

La première est psychologico-technique, si je puis dire. Mon expérience de quarante ans d'informatique m'a appris que dès la première année suivant le renouvellement du parc des ordinateurs personnels – dits PC pour parler américain – les services ayant de nouveaux besoins ne se contenteront plus des « vieux clous » que leur proposera le SOI. C'est d'ailleurs ainsi que les constructeurs parleront des appareils qui auront fait l'objet de l'achat de masse qui nous est proposé aujourd'hui. Ils ne seront peut-être pas vraiment des « vieux clous », mais il est quasi certain qu'à ce moment déjà, une année après le remplacement global, des ordinateurs personnels plus modernes feront saliver les services confrontés à de nouveaux besoins, réels ou artificiels. Et que dire après trois ans ! On va donc au-devant de tensions internes féroces, qui ne sont pas prises en compte dans le présent préavis. Le SOI et la Municipalité céderont sans aucun doute à ces appels à la modernité, même douteuse quant à ses apports et avantages, avec d'excellentes raisons qu'ils sauront nous fournir et qualifier de techniques pour mieux nous impressionner.

La deuxième raison est à la fois commerciale et politique. Après avoir cédé au chantage de Bill Gates et de ses sbires l'année dernière pour s'assurer un certain service d'entretien du logiciel à court terme, ce renouvellement global nous enfoncerait plus encore dans le monde des PC et de Windows purement orienté Bill Gates. Je refuse donc de cautionner ce signal politico-commercial, qui affaiblit toutes nos négociations futures avec Bill Gates. C'est à ce double titre qu'il faut donc rejeter cette partie du préavis proposant le renouvellement total.

Dans cet esprit, je demande à M<sup>me</sup> la présidente de proposer les votations comme elles se sont déroulées en commis-

sion. Nous ouvrirons ainsi la voie à l'exploration par des services pilotes motivés – je souligne ce terme – à s'investir dans l'usage des logiciels libres, ou moins unilatéraux que ceux de Bill Gates.

En bref, je vous encourage à refuser le renouvellement global, à accepter l'acquisition des moyens de stockage et de sauvegarde de données centralisés et à refuser l'achat des organisateurs de poche. Les raisons données pour ce refus me paraissent tout à fait valables.

**M. Dino Venezia (Lib.) :** – Je ne reviendrai pas sur le détail du préavis et son fondement principal, c'est-à-dire le renouvellement proposé. Le groupe libéral accepte le principe du remplacement en bloc du parc micro-informatique. Je m'étendrai plus longuement sur les premiers amendements de la commission, soit les fameux agendas électroniques PALM, sur lesquels les avis sont partagés.

Deux thèses s'affrontent. Nous sommes confrontés à la politique du tout ou rien. Tout, selon la proposition municipale. Rien, selon la suggestion de la commission. Pas de solution de compromis, c'est-à-dire pas de subventionnement d'une acquisition par le collaborateur. A lire le rapport de la commission, pour aboutir à cette dualité, il s'agissait de savoir si l'agenda électronique était un instrument de travail. Pour illustrer cette alternative et faire échec à une participation partielle de la Ville à de tels achats, on a cité le cas du pompier à qui on ne demande pas de fournir son camion-échelle. L'exemple est bien choisi, car il permet de démontrer, s'il le fallait encore, la différence fondamentale entre un agenda et un camion-échelle !... Contrairement au camion-échelle, l'agenda a aussi une vocation privée. S'il recense certes les divers rendez-vous et échéances professionnels, voire dans certains cas des plans ou d'autres informations liées au travail, il peut également contenir une partie importante à vocation éminemment privée, telles que listes d'adresses et numéros de téléphone, ainsi que des rendez-vous galants. Que je sache, le numéro de téléphone de la petite amie du sapeur-pompier n'est pas gravé sur les pachons de son échelle ! On voit donc que les deux choses ne sont pas comparables. Si l'on voulait faire une comparaison raisonnable, on l'aurait faite avec des natels, à propos desquels la Ville sait faire la part des choses. Il lui arrive de faire participer son possesseur pour l'utilisation privée qu'il en fait. Ou de le subventionner pour la part professionnelle qu'on lui demande. C'est donc dans une telle direction que je vous propose d'aller, c'est-à-dire de subventionner l'acquisition d'agendas électroniques conformes aux caractéristiques, marques et modèles imposés par la Ville. Comme la commission, je partage l'opinion qu'ils ont un caractère privé. Cependant, cela ne m'empêche pas de penser qu'ils peuvent avoir une réelle utilité professionnelle et qu'il est dès lors légitime d'encourager leur usage. En outre, pour des raisons évidentes de sécurité informatique, il est primordial que la Ville soit en mesure d'en imposer le modèle ou la marque, ce qui justifie d'autant plus un subventionnement. En matière de coût, si je dois saluer l'attitude de la commis-

sion pour l'économie qu'elle engendre, je n'oublie pas que certaines dépenses entraînent en réalité des économies par la réduction des coûts administratifs qu'elles permettent. C'est d'ailleurs ce que je pense des agendas électroniques et je partage ainsi la brillante démonstration précédente de M. Perrin.

Enfin, la solution que je propose permet de résoudre facilement le problème des départs, en évitant d'exiger du personnel la restitution d'un appareil contenant toute une série de données personnelles. Ainsi, on pourrait considérer qu'après un délai raisonnable, un ou deux ans, l'employé qui quitte la Ville n'a plus à restituer la subvention allouée. C'est pour toutes ces raisons que je dépose un amendement tendant non à réintroduire la proposition municipale, mais à remettre un montant permettant à la Commune de couvrir le coût des logiciels de transfert et de sécurité qui lui sont nécessaires, ainsi que de subventionner les personnes, parmi les 120 collaborateurs, qui seront d'accord d'acquiescer l'agenda électronique répondant aux caractéristiques fixées par la Ville. Pour ce faire, compte tenu des informations chiffrées que j'ai pu obtenir, il faut compter Fr. 400.– pour les logiciels, auxquels il faut ajouter la subvention que je propose de fixer à Fr. 200.–, soit la moitié du coût d'un appareil. Ainsi, comparativement à la proposition de la commission, c'est une somme de Fr. 72'000.– que je remets à la conclusion N° 1 du préavis, avec son corollaire en matière d'amortissement à la conclusion N° 2. Je vous invite à soutenir cet amendement, d'autant plus qu'une telle politique pourrait se généraliser au fur et à mesure que le besoin de travailler avec de tels instruments se ferait sentir dans d'autres secteurs ou pour d'autres catégories de collaborateurs. Je pense que M. Perrin pourra se rallier à ce point de vue, puisqu'il y a fait une allusion. Là, j'ouvre déjà la porte à une plus grande utilisation de ce type de matériel. On aurait ainsi fixé un principe clair en la matière, ce qui éviterait aussi la multiplicité actuelle des statuts pour les natels. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

#### *Amendement*

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'789'000.–, réparti comme suit:*

- a) *Fr. 6'862'000.– pour l'acquisition de 2500 postes de travail,*
- b) *Fr. 1'927'000.– pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données;*

2. *d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 1 à raison de:*

- a) *Fr. 1'715'500.–,*
- b) *Fr. 385'400.–,*

*par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de l'Administration générale et des Finances.*

**M. Grégoire Junod (Soc.):** – A l'instar de M. Santschi, je vous invite à refuser ce préavis. L'option choisie par

la Municipalité – engager aujourd'hui une dépense de Fr. 9 millions pour renouveler d'un seul coup tout le parc informatique – n'est pas rationnelle. M. Santschi a déclaré que l'on colle beaucoup mieux aux besoins et aux attentes des services par des remplacements progressifs du matériel. En effet, dans deux ans, des demandes de modèles plus modernes seront déjà faites dans certains services. Si l'on offre cette année à tous les collaborateurs, même à ceux qui n'en ont pas besoin, un matériel neuf et de dernière technologie, dans deux à trois ans, tout le monde aura de vieux appareils. Certains services s'en plaindront. Je ne suis pas sûr que la Municipalité, comme l'a dit M. Santschi, résistera alors aux requêtes, certainement légitimes, de modèles plus performants.

Sur le fond, j'aimerais revenir sur quelques aspects importants du préavis. Le premier a été évoqué par MM. Bourquin et Perrin et c'est l'un des plus contestables du préavis. Il s'agit de l'élimination des anciens postes de travail. On va passer par pertes et profits plusieurs centaines d'ordinateurs, sans maîtrise sur leur attribution aux personnes, aux associations ou aux organisations qui en bénéficieront. Le préavis, pas plus que les travaux de la commission au vu du rapport, n'apportent de réponse satisfaisante à cette question: que va-t-on faire des anciens postes de travail? Surtout, des 650 appareils récents, acquis en 2001 ou en 2002, dont certains ont encore 2, 3 ou 4 années de vie et que l'on va passer par pertes et profits? Dans la situation financière actuelle de la Ville, je ne suis pas sûr que nous ayons les moyens et la nécessité d'accepter cette opération.

Deuxième point: ce préavis nous promet des économies importantes. Tout d'abord, par le rabais d'achat, disant que l'on va acquiescer des postes d'un coup et bénéficier ainsi d'une remise sur le matériel. C'est incontestable, mais on pourrait aussi obtenir un rabais en prenant auprès d'un fabricant un engagement d'achat sur la durée du renouvellement progressif du parc informatique. On obtiendrait probablement les mêmes rabais sur la valeur d'achat. On nous promet surtout des rabais sur la maintenance. Je ne suis ni un spécialiste, ni un manche complet en informatique. Mais il est certain qu'en dépit de la baisse régulière du prix du matériel, les entreprises passent chaque année plus fortement à la caisse, confrontées à de multiples problèmes de logiciels de plus en plus complexes. Il est également illusoire de nous faire miroiter des économies internes en maintenance, en ignorant les coûts importants de formation et d'adaptation du personnel à ces nouvelles machines.

La solution pratiquée actuellement, soit le remplacement progressif des postes de travail, permet en définitive de réaliser de réelles économies et de bénéficier encore de l'appui des ressources internes de l'Administration – je reviendrai tout à l'heure sur cet autre aspect important du préavis. C'est près de Fr. 1 million – sur les Fr. 9 millions votés – qui partirait en mandat d'installation des postes de travail. Je ne suis pas certain que ce soit l'option la plus rationnelle. On dispose d'un service informatique qui

effectue actuellement l'installation progressive des appareils, tout au long de l'année. Là, on va attribuer des centaines de milliers de francs à un mandataire extérieur pour faire ce même travail au sein des services de la Ville de Lausanne. Je ne suis vraiment pas convaincu que c'est ainsi qu'il faille agir.

Enfin, les logiciels libres. On souhaite tous, dans ce Conseil, que cette option soit examinée à fond. Il est important de dissocier le renouvellement du parc du choix des logiciels. On peut changer de système de logiciels, comme l'a dit M. Perrin, pour un parc informatique non uniforme. Cette option peut très bien convenir à un parc entretenu et modernisé progressivement. Cela ne pose aucun problème.

Je vous invite donc à refuser ce préavis, à privilégier la voie inverse de celle proposée par la Municipalité, soit un renouvellement progressif du parc, modulé selon les besoins effectifs des services, vraisemblablement dissimilaires. Ils n'ont pas nécessairement tous besoin du poste dernier cri. Je crois que cette solution est plus rationnelle et, j'en suis convaincu, plus économique.

**M. Jacques Bonvin (Les Verts):** – Je ne vais pas allonger le débat et revenir sur tout ce qui a été dit, si ce n'est pour certifier peut-être que la majorité du groupe des Verts ne partage pas le pessimisme de notre collègue M. Santschi au sujet du remplacement des 2500 postes.

Concernant les logiciels libres, M. Hubler l'a relevé, le sujet a été traité en commission: la Municipalité va faire une étude pour déterminer la possibilité de passer aux logiciels libres. Je me félicite de cette démarche et souhaiterais même encourager la Municipalité à rechercher de nouvelles solutions, profitables à tous. Afin de lui permettre, ainsi qu'à notre Conseil, de pouvoir effectuer, le moment venu, le choix le plus opportun, je dépose une motion pour qu'une étude indépendante, neutre et hors Administration, soit réalisée à cet effet.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Tout d'abord, le problème des logiciels libres. Je vous rappelle que l'an dernier, nous avons dû renouveler en urgence le contrat Microsoft pour une durée de quatre ans, afin de bénéficier de rabais importants – plusieurs centaines de milliers de francs<sup>9</sup>. Il ne nous a contraint cependant pas à utiliser des produits Microsoft pendant quatre ans. Nous avons le droit de considérer qu'une partie de cette somme peut être perdue, si une solution plus adéquate est trouvée. Mais dans l'immédiat, ayant acquis un nouveau parc d'ordinateurs, nous pouvons soit l'utiliser pendant toute la durée du contrat avec Microsoft, soit implémenter après deux à trois ans une solution nouvelle, géniale, intervenant dans des délais suffisants. C'est ce qui se passe actuellement pour plusieurs projets d'aide au Tiers-Monde. Contrairement à ce qui a été dit, selon le genre de besoins et de non-culture informatique Microsoft

ou autre, des personnes ont mandat d'implanter des suites de logiciels libres sur des ordinateurs anciens livrés dans le Tiers-Monde par différentes associations – ou dans des pays de l'Est, en certains cas particuliers. Là où l'on n'a pas forcément les moyens d'acquérir un parc neuf et où l'on se contente de tirer les ordinateurs sur deux à trois ans. Il est même plus pratique de le faire avec des logiciels libres, parce qu'il n'est alors pas nécessaire d'augmenter chaque fois la capacité de l'appareil au gré des versions successives commercialisées.

Pour en revenir à la démarche de base, je précise que nous utilisons actuellement bon nombre d'ordinateurs de cinq ou six ans d'âge. Le besoin de renouvellement impératif du parc de la Ville est d'environ 1500 unités dans les dix-huit prochains mois. Confrontés à un tel besoin, il est logique d'envisager le renouvellement complet. C'est le choix que nous avons fait, pour les raisons que je vais brièvement aborder.

Il faut admettre qu'avec tous les programmes informatiques que nous devons gérer, la quantité de matières, tous les développements en téléphonie auxquels nous avons dû affecter des spécialistes du SOI – qui ne s'occupent plus uniquement de l'informatique classique, mais de tout notre réseau RECOLTE et de la téléphonie – nous aurons de nets problèmes d'augmentation de personnel si nous continuons dans la même voie. En passant au régime rationalisé que nous vous proposons, le SOI estime pouvoir éviter ces besoins nouveaux – contrairement au Canton où l'effectif foisonne actuellement à coups de plusieurs dizaines d'informaticiens par an – et l'augmentation d'environ quatre à cinq postes nécessaires, pour un coût annuel de Fr. 650'000.–. C'est la raison fondamentale de l'acquisition en bloc des ordinateurs. Dans cette optique, nous en achetons même avec une marge de réserve de 18 à 24 mois, afin d'éviter que la suite logicielle, ou des problèmes de compatibilité, ne se produisent trop rapidement. Nous irons même plus loin: nous avons décidé que pendant toute la durée de l'exercice, la suite logicielle serait constante – sauf basculement complet dans l'option des logiciels libres – si nous restons dans l'univers Microsoft, même si quelques machines nouvelles devaient être acquises en troisième année. Dans cette option, certains services techniques de l'Administration ont notamment besoin, non de 2400, mais peut-être de 100 à 250 ordinateurs plus performants. Pour eux, nous ne devons peut-être pas attendre les quatre à cinq ans de renouvellement. Leurs anciens ordinateurs pourront être affectés à de nouveaux collaborateurs ou à d'éventuelles casses si une partie du matériel devenait déficiente, ce qui peut toujours arriver. Estimations faites, cette démarche est donc rationnelle.

Elimination des ordinateurs. Pour ceux qui s'avèreraient irrécupérables, nous avons imposé, dans le cadre des appels d'offres, le concours du Service d'assainissement, au profit du recyclage du matériel n'ayant plus aucune valeur technique. Pour le matériel ayant une valeur marchande de revente, si le fournisseur ne souhaite pas se

<sup>9</sup>BCC 2002, T. II (N° 18/II), p. 802.

charger de la commercialisation des PC récupérés, nous prévoyons des collaborations avec les nombreuses entreprises qui nous ont effectivement contactés – nous étions surpris qu’il y en ait autant – pour des recyclages, de la revente en Suisse ou à l’étranger. Dans la mesure du possible, nous nous référerons aux suggestions de M. Perrin. Mais lorsqu’on se lance dans certains contrats commerciaux, la marge de manœuvre diminue. Nous ne pouvons donc pas les violer au-delà de certaines limites, mais nous tenterons d’aller dans le sens proposé.

D’autre part, notre fournisseur s’engage à effacer physiquement des disques magnétiques toutes les données ou applications. Les processus, ainsi que les outils de nettoyage seront validés par la Ville de Lausanne, qui aura tout loisir de contrôler par pointages la bonne exécution de ces travaux. Cela pour des raisons évidentes de sécurité.

Concernant les PALM. En commission, le débat s’est axé sur leur utilité, plus ou moins grande selon les avis. Nous avons constaté des gains de productivité dans les services qui en sont dotés, notamment lors de la fixation des rendez-vous. Pour ces services, on estime – comme l’a dit M. Perrin – que l’opération s’avère rentable sur la durée. Ces PALM, ou autres modèles, sont effectivement amenés à rendre des services de plus en plus performants, au gré des développements technologiques. Mais qui dit développements technologiques, dit fragilité à des attaques de virus ou autres agressions de ce genre. Ce qui implique que nous devons avoir chaque fois une suite logicielle – les Fr. 400.– évoqués par M. Venezia – et que si nous ne l’avons pas – minimum Fr. 50’000.– environ sur les Fr. 120’000.– – nous serons contraints d’interdire aux collaborateurs l’utilisation d’un tel outil, les suites logicielles d’accueil étant indispensables. L’amendement de la commission conduit, en fait, à l’interdiction pure et simple de ce genre de matériel dans les services de l’Administration communale, à l’exception de ceux qui en étaient déjà dotés.

Si l’on veut le tout, c’est l’amendement de M. Perrin qui s’applique. Si l’on veut un subventionnement de 40% environ – à peu près Fr. 450.– à ma connaissance – c’est l’amendement de M. Venezia qui entre en ligne de compte. La Municipalité, pour toutes les raisons évoquées, notamment par MM. Perrin et Hubler, considère qu’il s’agit d’un outil de travail et souhaite que vous votiez la version proposée par M. Perrin. Mais elle considère que l’amendement de M. Venezia est infiniment préférable à celui de la commission.

**La présidente:** – Monsieur le Président, pouvez-vous nous lire les déterminations de la commission, avant que l’on revienne aux amendements?

**M. Alain Bron (Soc.), rapporteur:** – Précision préalable: la commission a voté les conclusions amendées, sur lesquelles je vais donc m’exprimer.

Elles ont été votées séparément, vu l’importance de chaque point et sous-point de ce préavis.

Conclusion N° 1 a): acceptée par 5 oui, 1 non, 2 abstentions.  
Conclusion N° 1 b): acceptée par 7 oui, 0 non, 1 abstention.  
Conclusion N° 2 a): acceptée par 5 oui, 1 non, 2 abstentions.  
Conclusion N° 2 b): acceptée par 7 oui, 0 non, 1 abstention.  
Conclusion N° 3: acceptée par 8 oui, 0 non, 0 abstention.  
Conclusion N° 4: acceptée par 7 oui, 1 non, 0 abstention.  
Conclusion N° 5: acceptée par 7 oui, 0 non, 1 abstention.  
Conclusion N° 6: acceptée par 7 oui, 0 non, 1 abstention.

**La présidente:** – Je vous remercie. Nous allons procéder comme suit. Nous avons deux amendements pour les points 1 et 2. Je vais opposer l’amendement Venezia à celui de la commission, puis l’amendement gagnant – si je puis m’exprimer ainsi – sera opposé au préavis municipal.

Je vous relis l’amendement de M. Dino Venezia.

*Amendement*

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de **Fr. 8’789’000.–**, réparti comme suit:

- a) **Fr. 6’862’000.–** pour l’acquisition de 2500 postes de travail;
- b) **Fr. 1’927’000.–** pour l’acquisition d’un système centralisé de stockage des données.

Je vous rappelle que l’amendement de la commission dit ceci:

*Amendement de la commission*

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de **Fr. 8’717’000.–**, réparti comme suit:

- a) **Fr. 6’790’000.–** pour l’acquisition de 2500 postes de travail;
- b) **Fr. 1’927’000.–** pour l’acquisition d’un système centralisé de stockage des données.

Si vous acceptez l’amendement Venezia, je pars du principe que celui de la commission est refusé.

Celles et ceux qui acceptent l’amendement Venezia sont priés de lever la main. Veuillez compter, s’il vous plaît! Celles et ceux qui refusent l’amendement Venezia, donc acceptent l’amendement de la commission, sont priés de lever la main. Abstentions? Par 47 oui, 28 non et 14 abstentions, vous avez accepté l’amendement de M. Dino Venezia.

J’oppose maintenant l’amendement Venezia au préavis municipal. Je vous relis la conclusion N° 1 du préavis:

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de **Fr. 8’837’000.–**, réparti comme suit:

- a) *Fr. 6'910'000.– pour l'acquisition de 2500 postes de travail;*  
 b) *Fr. 1'927'000.– pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données.*

Celles et ceux qui maintiennent l'amendement Venezia au détriment du préavis municipal sont priés de lever la main. Non? Abstentions? Avec environ 60 oui, 20 non et une quinzaine d'abstentions, vous avez maintenu l'amendement de M. Dino Venezia.

Je vous fais voter le point 2 amendé.

#### *Amendement*

2. *d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 2 à raison de:*

- a) *Fr. 1'715'500.–,*  
 b) *Fr. 385'400.–,*

*par la rubrique 1500.331 «Amortissement des dépenses d'investissements» du budget de l'Administration générale et des Finances.*

Celles et ceux qui acceptent la conclusion N° 2 amendée sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une dizaine d'avis contraires, une quinzaine d'abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 2 amendée.

Conclusion N° 3: *d'enregistrer les intérêts résultant des investissements à la rubrique 1500.390 du budget de l'Administration générale et des Finances.*

Celles et ceux qui acceptent la conclusion N° 3 sont priés de lever la main. Avis contraires? 4. Abstentions? Une vingtaine. Vous avez accepté la conclusion N° 3.

Conclusion N° 4: *d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2002 de Fr. 3'189'900.– destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel.*

Celles et ceux qui acceptent la conclusion N° 4 sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Plus ou moins dans les mêmes proportions, vous avez accepté la conclusion N° 4.

Conclusion N° 5: *de porter en réduction du montant ci-dessus le produit de la vente du matériel actuel.*

Celles et ceux qui acceptent la conclusion N° 5 sont priés de lever la main. Avis contraires? Un. Abstentions? Une vingtaine. Vous avez accepté la conclusion N° 5.

Conclusion N° 6: *de balancer le compte d'attente N° 1500.581.130 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.*

Celles et ceux qui acceptent la conclusion N° 6 sont priés de lever la main. Avis contraires? Il n'y en a pas. Abstentions? 25. Vous avez accepté la conclusion N° 6.

Je vous fais voter le préavis amendé en bloc.

Celles et ceux qui acceptent ce préavis amendé sont priés de lever la main. Avis contraires? Une dizaine. Abstentions? Une dizaine aussi. Vous avez accepté ce préavis amendé. Cet objet est donc liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2002/47 de la Municipalité, du 10 octobre 2002;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'789'000.– réparti comme suit:
  - a) Fr. 6'862'000.– pour l'acquisition de 2500 postes de travail,
  - b) Fr. 1'927'000.– pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 1 à raison de:
  - a) Fr. 1'715'500.–,
  - b) Fr. 385'400.–,
 par la rubrique 1500.331 «Amortissement des dépenses d'investissements» du budget de l'Administration générale et des Finances;
3. d'enregistrer les intérêts résultant des investissements à la rubrique 1500.390 du budget de l'Administration générale et des Finances;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2002 de Fr. 3'189'900.– destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel;
5. de porter en réduction du montant ci-dessus le produit de la vente du matériel actuel;
6. de balancer le compte d'attente N° 1500.581.130 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

#### **Motion de M. Serge Segura et consorts pour la création d'une unité de police cycliste<sup>10</sup>**

#### *Rapport*

Membres de la commission: M. Jacques Bonvin, rapporteur, M. Eric Blanc, M<sup>me</sup> Anne Décosterd, M<sup>me</sup> Florence

<sup>10</sup>BCC 2002, T. II (N° 11/II), pp. 284 ss.

Germond, M. Pierre Gilliot, M. Georges Arthur Meylan, M. Philippe Mivelaz, M. Jean Mpoy, M. Serge Segura.

Municipalité: M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique.

**Rapport photocopié de M. Jacques Bonvin (Les Verts), rapporteur:** – La commission, composée de M<sup>mes</sup> Anne Décosterd, Florence Germond, et de MM. Serge Segura, Pierre Gilliot, Georges Arthur Meylan, Jean Mpoy, Eric Blanc, Philippe Mivelaz (en remplacement de M. Roger Cosandey) et du rapporteur soussigné, a siégé le 16 octobre 2002 dans les locaux la Direction de la sécurité publique, rue Beau-Séjour 8.

Elle était assistée de M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, de M. Gérald Hagenlocher, commandant du Corps de police, et de M<sup>me</sup> Stefania Zanetti qui a pris les notes de séance et que nous remercions pour la qualité de son travail.

En début de séance, M. Segura rappelle le contenu de sa motion et y apporte deux compléments. M. Segura a pris contact avec la police genevoise qui a une brigade vélo et leur sentiment est que cette unité permettait un meilleur contact avec la population ainsi qu'une aisance de déplacement et d'intervention accrue dans certaines zones de la ville. M. Segura signale également que la création d'une telle unité ne pourrait s'envisager sans moyens supplémentaires pour assurer la police de proximité visée par la motion.

Tous les groupes politiques se disent favorables à l'idée présentée dans cette motion, tant pour des raisons de proximité avec la population, de meilleure mobilité des agents, de sensibilisation accrue à l'utilisation du vélo ou pour l'esprit de corps que forme une unité cycliste. Cependant la question des moyens devant être mis en œuvre pour la création d'une telle unité retient l'attention des commissaires.

Pour répondre à cette question, M. Hagenlocher présente dans un premier temps l'organisation actuelle du Corps de police:

- Police-secours: 200 policiers répartis dans 4 sections, travaillant en rotation 24 h/24 h. Dans cette subdivision, sont également compris le personnel des postes de quartier, les motocyclistes et le Groupe de prévention du bruit;
- la Police judiciaire, qui procède aux investigations sous l'autorité du juge;
- la subdivision Sécurité du trafic et stationnement: les gardes de police, la prévention routière et le Groupe accidents;
- la Formation professionnelle;
- la subdivision Informatique et télécommunications.

Selon lui, le personnel pour une brigade cycliste ne pourra pas être pris dans l'effectif actuel. Le Corps de police travaille en état de pénurie par rapport au nombre de sollicitations auxquelles il doit répondre. Dès lors, il paraît très difficile, selon M. Hagenlocher, de diminuer les effectifs dans ce secteur. M. Hagenlocher précise de plus qu'en cas de création d'une telle unité, le personnel ne sortira qu'en cas de beau temps.

Plusieurs commissaires approuvent l'étude d'une unité de police cycliste avec la possibilité de réalisation d'une phase pilote dans les lieux touristiques comme Ouchy ou au centre ville. Cependant le souhait de pouvoir se prononcer sur les résultats d'une étude chiffrée se manifeste clairement. Aussi, les commissaires, en accord avec le motionnaire, décident de modifier le titre de la motion sous forme d'une étude de faisabilité d'une unité de police cycliste.

C'est sous cette nouvelle dénomination que la commission s'est prononcée à l'unanimité pour le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M. Jacques Bonvin (Les Verts), rapporteur:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M. Béat Sutter (Hors parti):** – D'emblée, je déclare mes intérêts, plus précisément ceux de mes anciens collègues de travail. L'idée présentée par cette motion me paraît bonne, mais j'estime que l'effectif actuel de notre Corps de police est insuffisant pour la création d'une brigade cycliste. D'autre part, hormis le site touristique d'Ouchy, la topographie de notre ville ne se prête guère au vélo. Compte tenu des sollicitations de plus en plus nombreuses de la population, la mission d'une police moderne – comme la nôtre – a d'autres priorités plus urgentes que la création d'une unité cycliste. Il serait plus judicieux que tous les postes de quartier soient enfin équipés de scooters, qui permettraient des déplacements plus rapides lors de certaines interventions. En outre, la décision éventuelle d'acheter deux vélos à titre d'essai pour le poste d'Ouchy pourrait être prise sans autre par le Commandement du Corps de police. De ce fait, j'estime que la présente motion est superflue. Pour conclure, je considère que la création d'une telle brigade serait simplement du folklore.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.):** – Je déclare aussi mes intérêts: je suis présidente de *Cyclic*, association pour la promotion du vélo à Lausanne. Je propose d'étudier la création d'une police à vélo pour la raison suivante: je pense qu'il est important de favoriser ce moyen de locomotion à Lausanne, notamment pour diminuer la pollution



de l'air, les nuisances sonores et les problèmes de stationnement. Dans ce contexte, une brigade cycliste aurait pour effet de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement opportun – pas uniquement réservé aux écolos babas cool alternatifs! Elle sensibiliserait aussi les automobilistes au pékin cycliste moyen. Face à un policier à vélo, ils auraient peut-être une attitude différente! On peut espérer les inciter ainsi à plus de prudence à l'égard de leurs concitoyens à vélo. Enfin, cette option pourrait se limiter à certains quartiers de la ville, comme Ouchy qui s'y prêterait tout à fait. Pour promouvoir l'image du vélo comme moyen de déplacement sérieux et sensibiliser les automobilistes, je vous invite à renvoyer cette motion à la Municipalité.

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – Deux points du rapport de la commission ont attiré mon attention.

Première remarque: selon le commandant de police, le personnel d'une brigade cycliste ne pourrait être pris dans l'effectif actuel. Des esprits caustiques pourraient comprendre que c'est parce que les conditions actuelles d'engagement ne comportent pas l'exigence de savoir aller à vélo! Pour couper court à ces propos captieux, il faut rappeler que nous avons octroyé un crédit de Fr. 1000.– pour une participation au Championnat suisse de cyclisme des polices. Et comme les roulettes d'apprentissage qui stabilisent les débutants y sont interdites, les insinuations précédentes sont donc sans fondement! Il n'empêche qu'il serait bon que la Municipalité examine la question sous l'angle d'une tâche à remplir autrement, et non d'une tâche supplémentaire nécessitant de nouveaux effectifs.

La seconde remarque porte sur l'affirmation du commandant précisant *qu'en cas de création d'une telle unité, le personnel ne sortira que par beau temps*. Je demande à M<sup>me</sup> la directrice de la Sécurité publique si c'est une règle qui avait cours dans les régiments cyclistes de l'armée suisse – en application des Conventions de Genève, j'imagine... Auquel cas, les intempéries seraient donc cause de la dissolution de ce corps de troupe! A moins qu'il n'ait été victime d'une norme de la FIFA... Subsidièrement et dans ces conditions, le personnel expressément engagé pour ces unités cyclistes ferait-il du home-trainer les jours où il serait interdit de sortie? Cette règle s'applique-t-elle aux motards?

Que l'on ne se méprenne pas, j'applaudis à l'idée de créer cette unité, mais j'aimerais bien que la Municipalité soit critique à l'égard de ce que le commandant de police, réticent, mijote d'en faire.

**M. Alain Hubler (POP):** – Non, Monsieur le Syndic, je ne ferai pas de comparaison mal à propos, comme la liaison avec le G8 et les deux cyclistes d'Ouchy!... Toujours est-il que le moins que l'on puisse dire est que la proposition de créer une unité de police cycliste a laissé de marbre le POP et Gauche en mouvement. Pourtant, un policier à vélo est sympathique! Et plus accessible qu'un policier en voiture. Il faut dire que cela va moins vite. De plus, c'est très à la

mode. Les séries télévisées ne montrent d'ailleurs plus que deux sortes de policiers: à vélo et les robocops ou les rambos. Plus sérieusement, le POP estime que la réalisation du concept de police de proximité n'est pas assurée par la mise à vélo de quelques policiers. D'autant plus qu'il est question d'attribuer cette unité uniquement au centre ville et, les jours de beau temps, éventuellement au bord du lac. Tout cela nous fait penser à une police plutôt gadget, quelque peu vitrine et même folklorique. Comme disent nos collègues radicaux, faisons preuve d'un peu de bon sens. Lausanne, ça monte et ça descend sans cesse, les zones piétonnes ou les quais d'Ouchy ne ressemblent pas au front de mer de Miami, les jours de beau sont comptés, le vélo n'est vraiment pas adapté à la police lausannoise.

D'une manière générale, on peut s'étonner de la politique lausannoise en matière de police. D'un côté, on estime indispensable de confier ses tâches à des polices privées. De l'autre, on envisage de créer une brigade cycliste. Il faudrait savoir: soit les policiers sont surchargés, soit ils sont assez nombreux pour les mettre à vélo. D'ailleurs, même le commandant Hagenlocher estime qu'il faudrait engager des effectifs supplémentaires. C'est dire qu'il reconnaît implicitement qu'un policier à vélo ne remplace pas un policier tout court.

Pour terminer, nous venons de voter un préavis ambitieux de Fr. 6 millions pour la sécurité à Lausanne<sup>11</sup>. Je pense qu'il faut laisser le temps au temps, comme on dit. Laisser à la Sécurité publique le temps de mettre en œuvre ce préavis, éviter de la laisser se perdre en études inutiles. Même si M. Segura a fait preuve de raison en changeant le titre de sa motion et en ne demandant plus la création, mais l'étude d'une police cycliste, le POP refusera cette motion et vous propose de la classer, afin que la police ait le temps de travailler.

**M. Serge Segura (Rad.):** – Je vais revenir en quelques mots sur les différents arguments qui vous ont été exposés contre le renvoi de cette motion. On peut en identifier quatre. Le premier est que l'effectif actuel est insuffisant. Le deuxième, que la topographie de Lausanne ne se prête pas au vélo. Le troisième, que c'est du folklore. Et le dernier, que de toute façon, cela ne sert à rien!

Je ne reviendrai pas sur le premier argument. Je considère qu'il appartient plutôt à la police, dans la mesure où je demande une étude visant éventuellement la création d'une brigade cycliste, de déterminer si elle a besoin d'effectifs supplémentaires, de manière générale et pour le vélo en particulier. Personnellement, je souscris entièrement à ce qu'a dit M. Ostermann, soit d'envisager une façon de faire de la police autrement, plutôt que de faire plus de police.

Topographie: celle de Lausanne est probablement aussi chaotique que nos discours dans ce Conseil. Cependant, certaines zones se prêtent au vélo, en appui des opérations de

<sup>11</sup>BCC 2002, T. I (N° 3), pp. 186 ss.

police. Pensons à Ouchy, au centre ville, aux parcs lausannois moins pentus, où les voitures ne peuvent rouler, où le vélo remplacerait efficacement un éventuel policier à pied.

Quant au folklore, c'est une question de point de vue. Les expériences faites autour de nous suggèrent un peu plus que du folklore. Le folklore serait esthétique, sympathique, les policiers ont de beaux mollets et tout va bien... Les expériences effectuées à Genève et à Nyon démontrent cependant un accroissement d'efficacité de la police dans le milieu urbain, en certains sites où la police à pied peine à opérer et où les véhicules ne peuvent pénétrer. L'approche silencieuse, contrairement aux voitures, a permis de réaliser à Nyon quelques flagrants délits que l'on n'aurait peut-être pas obtenus autrement. Qualifier une police cycliste de folklorique, c'est se méprendre sur l'utilisation que l'on peut faire du vélo.

Enfin, quant à dire que la police de proximité ne serait pas améliorée et que cela ne servirait à rien... Je crois personnellement que cela permettrait au contraire un contact plus réel des policiers avec la population. Conséquences: image et efficacité de la police renforcées auprès du public – une vraie police de proximité.

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Comme vous le savez, la Municipalité n'a pas l'habitude de se prononcer sur le bien-fondé d'une motion. Elle se contentera de l'étudier si le Conseil communal la lui renvoie. J'aimerais simplement vous dire, contrairement à ce que certains pensent, que les policiers sont des sportifs. Ils le sont plus que les autres fonctionnaires de la Ville et ont créé une multitude de clubs. Chaque fois que l'on étudie les subventions en Municipalité, on est heureusement surpris du nombre d'associations sportives de la police, dont un club cycliste. On pourrait donc très bien imaginer que les policiers à vélo soient des volontaires intéressés par ce projet.

On peut envisager plusieurs pistes de travail. Entre autres: suivre l'exemple de Genève, où des vélos affectés à des postes de quartier sont disponibles. Ce qui ne veut pas dire que des brigades cyclistes soient constituées. Evidemment, les policiers n'enfourcheront pas leurs bicyclettes s'il pleut des cordes ou s'il a neigé, mais lorsqu'elles leur permettront de se déplacer plus vite, comme moyen de locomotion favorisant leur mobilité. C'est ainsi qu'il faut le voir. Nous l'étudierons dans ce sens, si vous renvoyez cette motion à la Municipalité.

**La présidente:** – Monsieur le Rapporteur, veuillez nous donner les déterminations de la commission.

**M. Jacques Bonvin (Les Verts), rapporteur:** – Comme mentionné, cette motion a été renommée en commission *Etude de faisabilité d'une unité de police cycliste*. C'est sous cette nouvelle dénomination que la commission s'est prononcée à l'unanimité pour son renvoi à la Municipalité.

**La présidente:** – Je vous fais voter.

Celles et ceux qui acceptent, comme la commission, de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport sont priés de lever la main. Avis contraires? Une dizaine. Abstentions? 4. Vous avez accepté de renvoyer cette motion à la Municipalité. Cet objet est donc liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M. Serge Segura et consorts pour la création d'une unité de police cycliste;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de prendre cette motion en considération, avec la modification suivante à son intitulé: *Etude de faisabilité d'une unité de police cycliste*, et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

#### **Motion de M<sup>me</sup> Sylvie Favre pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale<sup>12</sup>**

##### *Rapport*

Membres de la commission: M. Gilles Meystre, rapporteur, M. Jean-Christophe Bourquin, M. Maurice Calame, M<sup>me</sup> Mireille Cornaz, M<sup>me</sup> Sylvie Favre, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M. Pierre Santschi, M<sup>me</sup> Magali Zuercher.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Gilles Meystre (Rad.), rapporteur:** – La commission s'est réunie une seule fois, le mercredi 9 octobre 2002, de 7 h 00 à 9 h 00, en salle 514 de la Direction des travaux, Beau-Séjour 8. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Sylvie Favre (Soc.), Magali Zuercher (Soc.), Evelyne Knecht (POP), Mireille Cornaz (VDC, remplaçant M. Raphaël Abbet) et de MM. Jean-Christophe Bourquin (Soc., remplaçant M. Nelson Serathiuk), Pierre Santschi (Les Verts), Maurice Calame (Lib., remplaçant M<sup>me</sup> Françoise Longchamp) et du soussigné. Marc-Olivier Buffat (Rad.) était absent. L'Administration communale était représentée par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Thierry Diserens, chef du Service d'assainissement, André Bellon, chef du Service des gérances, Pascal Chatelain, chef du Service d'urbanisme et Jacques Andrist, adjoint administratif. La responsabilité des notes de séance était à la charge de M. Andrist, que nous remercions sincèrement pour l'excellent travail rendu.

<sup>12</sup>BCC 2002, T. II (N° 10/II), p. 174.

### Intentions de la motionnaire

Au moyen de sa motion, M<sup>me</sup> Sylvie Favre entend attirer l'attention sur l'importance du site de Malley et ouvrir une discussion relative à l'avenir de celui-ci. Ce territoire comporte en effet une dimension stratégique. A la fois central (au carrefour de trois communes, très bien desservi par les transports publics, proche d'une jonction autoroutière), il est également doté de potentialités uniques, qui tiennent non seulement à sa situation géographique, mais aussi à l'existence de parcelles non bâties et à son héritage industriel et culturel.

Jugeant à différents titres que les études menées jusqu'ici sont insuffisantes, la motionnaire demande qu'une réflexion ambitieuse soit menée en concertation avec les Communes concernées. Afin d'atteindre cet objectif, elle propose la création d'une commission composée d'élus des Législatifs des trois Communes, pouvant servir de projet pilote et s'inscrivant dans la perspective d'un développement urbain durable. Enfin, elle souhaite suspendre l'ensemble des projets envisagés sur le site au moyen d'un moratoire.

### Informations de la Direction des travaux

La Direction des travaux fait état de ses réflexions relatives au site et précise que celles-ci portent sur un territoire qui va de la ligne CFF Renens–Sébeillon jusqu'à l'avenue de Longemalle – dépassant donc les anciens abattoirs et les parcelles propriétés de la Ville.

Un inventaire est actuellement en cours, rendu nécessaire par la fermeture des abattoirs de Malley et par l'évolution du projet Tridel. Il apparaît que le quartier est un véritable imbroglio de contraintes : les terrains sont en mains de Lausanne, mais situés en grande partie sur les communes de Prilly et Renens, CFF et SI en sont les principaux utilisateurs, accompagnés d'acteurs issus des milieux de la culture, des loisirs et du social. Ces terrains aux statuts divers – où coexistent des baux de courte durée et des droits de superficie pouvant porter jusqu'en 2056 – présentent également des logements le long de l'avenue de Longemalle.

Différents projets relatifs au site sont prévus ou en cours :

- Un accord a été conclu avec Prilly pour développer la zone ludique et sportive de Malley Lumières.
- Lausanne entend équilibrer l'avenue du Chablais par l'implantation de nouveaux logements du côté ouest.
- Le futur Centre de ramassage des ordures ménagères (CROM) pourrait trouver place dans le périmètre de Malley. Un concours d'ingénieurs a été lancé. Cette nouvelle localisation permettrait un transport des déchets qui privilégie le rail et donne une plus grande autonomie à la Ville vis-à-vis des transporteurs privés. Par ailleurs, les activités de tri et de chargement – actuellement à ciel ouvert – seraient menées dans le cadre même du Centre, dont les étages pourraient être consacrés à des activités sportives ou publiques.

- Enfin, il est projeté de créer une station du Réseau express vaudois, pouvant trouver place sur la voie de Sébeillon ou sur la transversale CFF, avec la construction d'une quatrième voie.

### Réflexions de la commission

Certains commissaires rappellent alors que la motion a pour but d'accroître la concertation entre les Communes et les populations concernées. La présentation des projets faite par la Direction des travaux démontre que les réflexions sont actuellement menées en vase clos, entre techniciens et représentants des Administrations communales. Afin d'y remédier, il convient selon eux de soutenir le moratoire proposé par la motion et d'essayer d'imposer d'en bas un mandat de consultation et de communication, dans la logique de l'Agenda 21. Par ailleurs, il convient de tenir compte de l'image pas toujours positive de Lausanne dans les communes limitrophes et d'y remédier en intensifiant les efforts de concertation et d'explication.

Après avoir d'abord précisé les nombreuses démarches menées pour informer les organes concernés par le site de Malley (commission du Conseil communal de Prilly, Groupe opérationnel des pôles (GOP), Lausanne Région et Confédération), puis expliqué que la concertation existe aujourd'hui bel et bien entre les Communes, au moyen de rencontres rassemblant les syndicats et municipaux concernés, différents services techniques – Gérances et Urbanisme pour Lausanne – le GOP, le chef du Service de l'économie et du tourisme, une déléguée du Service de l'aménagement du territoire et les CFF, la Direction des travaux rend la commission attentive au fait qu'un moratoire anéantirait tout espoir de réaliser le CROM à Malley et empêcherait l'économie de Fr. 10 millions que permettrait sa nouvelle localisation.

Au vu de ces précisions, un commissaire juge choquant de demander l'arrêt des études et des travaux. Il craint de retrouver une situation analogue à celles vécues dans le cadre du Flon ou du Rôtillon, en gâchant ce qui a démarré. En outre, il rappelle l'existence de la Commission consultative d'urbanisme qui, si elle fonctionnait, pourrait être amenée à s'exprimer sur la question de Malley. Une autre commissaire estime suffisante la concertation actuelle et propose néanmoins de sensibiliser la population par le biais des centres de quartier, des élus et du *Journal communal*. Enfin, un dernier commissaire doute de l'effet bénéfique de la création d'une commission intercommunale, compte tenu de la complexité du site et de ses contraintes. Il juge donc préférable de laisser les Exécutifs «défricher le terrain» avant d'intégrer les populations, respectivement les élus, concernés.

### Conclusions de la commission

Le projet d'implantation du CROM à Malley satisfait une majorité des commissaires. Aussi, afin d'éviter qu'il ne puisse se réaliser en raison du moratoire, une prise en

considération partielle de la motion est demandée. La motionnaire accepte cette solution. Après d'ultimes interventions et compte tenu de ce qui précède, le soussigné propose de faire voter la commission en deux temps :

Conclusion I: création d'un moratoire sur les projets envisagés sur le site, à l'exclusion du CROM;

Conclusion II: création d'une commission intercommunale.

Au vote final, les conclusions I et II sont toutes deux acceptées par 5 voix, 2 oppositions et 1 abstention, ce qui explique la proposition de la majorité de la commission de prise en considération partielle au sens de l'art. 56, al. 2 du Règlement du Conseil communal.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Gilles Meystre (Rad.), rapporteur:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre (Soc.):** – Avant la séance de commission chargée de son étude, la motion demandait un moratoire sur tous les projets concernant le site de Malley, y compris les projets du CROM – Centre de ramassage des ordures ménagères – et du hangar à camions joutant. Ces deux bâtiments seraient implantés sur l'avenue du Chablais. Lors de la séance de commission, les représentants de la Commune nous ont persuadés de la nécessité d'une telle infrastructure et du bénéfice d'avoir une nouvelle usine réalisant des économies par rapport à l'usine actuelle du Vallon. Tous les commissaires ont donc été convaincus qu'il était intéressant d'opter pour de nouveaux paramètres permettant d'économiser. Une nouvelle usine se situant près des voies de chemins de fer, par exemple. Nous avons donc sagement écouté les représentants de la Commune et c'est pourquoi les commissaires ont suggéré un moratoire sur tous les projets, à l'exception du CROM. Le problème est que pour décider d'implanter un hangar à camions et le CROM à l'avenue du Chablais, il faut être sûr qu'il n'y a pas d'alternative. Il me semble que cette artère est stratégique, va devenir un centre de quartier, autant pour l'est que pour le nord et le sud de cette avenue. Ses potentiels sont importants. Il serait donc regrettable que toutes les autres solutions ne soient pas étudiées avant de décider d'y placer ce bâtiment, parce qu'on en a besoin et que l'on dispose du terrain, sans avoir réellement une vision globale de tout le site. Il fallait donc être sûr qu'il n'y ait pas d'alternatives et, s'il y en avait, qu'elles aient été étudiées, négociées, vouées à l'échec et que, finalement, le seul terrain envisageable soit sur l'avenue du Chablais. Je ne crois pas que toutes ces démarches aient été faites à l'heure actuelle. Il faut tenir compte du fait que le site de l'an-

cienne usine à gaz comprend des terrains appartenant aux CFF, de caractère industriel, situés entre les voies et les magasins de la Ville. Serait-ce une solution ? Qu'est-ce qui a été négocié avec les CFF ? Une autre alternative serait le site de Sébeillon. Un projet prévoit que le déchoduc parte de là. A-t-on étudié la possibilité de tout concentrer en un seul point, ce qui serait aussi une solution, le CROM et le déchoduc étant liés ?

Parlons aussi du concours. Parallèlement à cette motion, les trois Communes concernées – Lausanne, Renens et Prilly – ont décidé de participer à un concours européen d'architecture soumettant tout le site de Malley à une réflexion urbaine globale impliquant le projet du CROM dans cette zone. Question : s'agit-il d'un concours alibi, ou d'une volonté réelle de la Ville de remettre en question ce bâtiment ?

Je pense qu'il est aujourd'hui prématuré de dire que l'on va de l'avant dans ce projet. Il importe de mener une réflexion sur tout le site. C'est pourquoi je reviens sur le texte originel de la motion disant : « un moratoire sur tout le site de Malley, y compris le CROM ». La conclusion I deviendrait : « Création d'un moratoire sur les projets envisagés sur le site dans toutes les communes concernées, y compris le projet du CROM, au moins jusqu'à l'issue du concours European en décembre. »

**La présidente:** – Madame, vous ne pouvez pas changer le titre de votre motion !

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre (Soc.):** – Alors, je reviens sur le texte originel.

**M. Jean-Pierre Bébox (Rad.):** – Deux mots à propos de l'ouest de l'agglomération lausannoise. Son aménagement est un ratage complet. C'est le règne de l'anarchie. Un article de *24 heures*, du 7 février, parle avec une ironie désespérée de « moratoire pour des prunes ». Vous l'avez certainement tous lu. En 1999, les services de l'Etat, le Service de l'aménagement du territoire en particulier, conviennent d'un moratoire avec sept Communes de l'Ouest. Lausanne et Prilly ne font pas partie de l'accord. On se demande pourquoi. Depuis le printemps 2002, Lausanne et Prilly sont devenues auditrices du moratoire. En revanche, des interlocuteurs importants, tels que l'Université, l'EPFL, les tl, les CFF ne sont pas consultés. Depuis novembre 2000, des études sont en cours. Un mandat a été confié, probablement par l'Etat, au bureau zurichois Feddersen & Klostermann. Sur les schémas de l'étude en cours, le territoire de la commune de Lausanne n'y figure pas, Morges non plus. L'effet ville centre n'est même pas pris en compte. Ce moratoire – vous l'aurez compris – n'a servi à rien ! Trente-sept exceptions aux règles sont prévues et l'avenir d'objets immobiliers tels que Castolin, Veillon, Orange et j'en passe, n'est pas traité. En dépit du moratoire imposé aux Communes, l'Etat ne montre pas le bon exemple, puisqu'il va construire à la Bourdonnette sept bâtiments pour loger des étudiants.

Et le site de Malley? On vient de le voir, le moratoire imposé par l'Etat aux Communes de l'Ouest est un échec patent. Il est donc tout à fait inutile de proposer, par la motion Favre, la même procédure, lourde et paralysante pour le site de Malley. Au contraire, il faut poursuivre activement les études et trouver rapidement des solutions fondées sur des analyses précises et étayées par une large consultation des citoyens des trois communes concernées. Mais il convient aussi de rappeler quelques éléments importants. Ces terrains sont propriétés de la Commune de Lausanne et des CFF pour l'essentiel – environ 250'000 m<sup>2</sup>. Ils sont situés sur les communes de Prilly, pour les abat-toirs, et de Renens, pour le MAGESI, gaz, théâtre, etc. Depuis 2001, des contacts réguliers sont établis à propos de ce site entre Prilly, Renens et Lausanne. Ces trois Communes ont entrepris la révision de leur Plan général d'affectation. Renens a inscrit une zone réservée pour le site de Malley. Sur les terrains appartenant à Lausanne, des contrats de bail et des droits de superficie ont été conclus et certaines échéances courent jusqu'en 2043, 2050 et même 2056. Il faut trouver rapidement un emplacement approprié pour y installer le CROM – et libérer Tridel de cet équipement – qui doit se situer à proximité des liaisons ferroviaires et du futur tunnel de liaison de Sébeillon. Le site du CROM comprendra essentiellement un hangar pour quarante véhicules, dont la moitié affectés au ramassage des poubelles.

Revenons à la commission intercommunale. Elle n'aura aucun pouvoir et ne servira à rien. Elle ne pourra absolument pas se substituer aux Conseils communaux des trois communes impliquées, ni leur imposer quoi que ce soit. Lausanne a déjà pris contact avec les Conseils communaux de Prilly et de Renens, ainsi qu'avec l'Etat de Vaud. Un groupe de travail se rencontre tous les mois pour analyser les questions relatives à l'avenir du site de Malley. Une commission intercommunale composée des syndics et des directeurs des Travaux des trois Communes, ainsi que de représentants de l'Etat et des CFF, fonctionne déjà. Mesdames et Messieurs, les conseillers communaux que nous sommes représentés les citoyens et contribuables lausannois. Nous sommes chargés de veiller aux intérêts de la Ville de Lausanne, propriétaire dans ce cas précis de terrains d'une valeur économique et urbanistique très importante, qu'il faut préserver de tout blocage. Ces terrains étant situés sur Prilly et Renens, les décisions politiques concernant leur aménagement seront prises par les Corps délibérants de ces deux communes.

Quant à Droit de cité et à son message aux conseillers communaux, précisons que cette association n'a pris contact ni avec la Municipalité, ni avec le directeur des Travaux ou le Service d'urbanisme. En outre, il n'est pas tolérable qu'elle soit informée des travaux et des décisions de la commission du Conseil communal avant la séance de ce dernier. Les rapports sont normalement soumis à embargo. Le site de Malley n'est pas un terrain vague, comme le dit Droit de cité, mais une surface très utilisée pour toutes sortes d'activités. La vision idéaliste et utopique consistant à affirmer

péremptoirement que les friches industrielles permettent, par leur reconversion, de créer des quartiers urbains de grande qualité reste à démontrer. L'implantation du CROM sur le site est globalement positive pour l'ensemble de la ville de Lausanne et Droit de cité ne propose aucune solution alternative. Enfin, une halte CFF – Réseau express vaudois – située entre un réseau tl performant au Galicien et la ligne du TSOL à l'avenue de Provence, est inutile et superflue. Une simple étude de marché le prouverait.

La position du groupe radical est la suivante: cette motion est inutile et n'aidera en rien la mise au point d'une solution pour l'aménagement de ce site se trouvant, rappelons-le, sur les territoires de Prilly et de Renens. Le moratoire demandé retarderait considérablement les études en cours et pourrait même empêcher le concours Européen prévu. Aucune échéance n'est d'ailleurs indiquée dans la motion, alors qu'un moratoire est par définition un acte juridique fixant un délai. La commission intercommunale serait également inutile parce que sans pouvoir et même, sauf erreur, contraire à la Loi sur les communes en vigueur. Le groupe radical vous recommande donc de ne pas suivre la majorité de votre commission et de refuser les deux conclusions proposées.

**M. Maurice Calame (Lib.):** – Il n'est jamais mauvais de remettre en question des plans d'urbanisme, car la société évolue et des plans établis petit à petit composent parfois un puzzle trop compliqué. Je comprends M<sup>me</sup> Favre, car j'estime que cette zone devrait permettre la mise en place d'un projet ambitieux. Comme d'autres membres de la commission, j'ai appris que la Municipalité envisageait d'y construire le nouveau centre de ramassage des ordures. Je me demande si ce site est le plus approprié, l'usine d'incinération Tridel se situant pratiquement à l'opposé, soit au fond du vallon du Flon. Quelque chose doit être fait dans le secteur de Malley, en collaboration avec les Communes avoisinantes, j'en conviens. Toutefois, la méthode préconisée par cette motion, le moratoire, n'est pas admissible, car elle sous-tend une suspension d'actions, dont celles en cours à propos de cette zone, quasi toutes des études. Il ne faut donc pas les stopper, mais au contraire les poursuivre. Nous ne pouvons accepter les termes de cette motion. C'est la raison pour laquelle j'invite ce Conseil à la refuser sous sa forme actuelle. Madame Favre, je pense que vos idées devraient être présentées au travers d'une autre motion demandant une étude urgente sur ces terrains, en collaboration avec les Communes voisines.

Pour terminer, je répète ce que j'ai dit en commission: si Lausanne avait une véritable Commission consultative d'urbanisme, nous n'aurions pas ce genre de motion, car chaque parti du Conseil serait informé des projets de la Municipalité en la matière. Une discussion pourrait avoir lieu au sein de cette commission et des échanges fréquents seraient possibles. Or, au lieu d'une véritable Commission consultative d'urbanisme, nous avons une gigantesque Commission d'urbanisme et des transports, une chambre d'enregistrement, qui reçoit les informations municipales

et n'a que le pouvoir d'acquiescer. La motion d'aujourd'hui démontre son inutilité. Je pense qu'une motion devrait être déposée à court terme pour demander une Commission d'urbanisme, telle qu'elle existe dans d'autres villes.

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP):** – On ne dispose pas tous les jours de 35 hectares pour concrétiser un réel projet urbanistique en ville de Lausanne. Une vision politique et cohérente s'impose et la demande d'un moratoire est largement motivée. En revanche, la proposition d'en exclure le CROM ne se justifie pas à nos yeux. Décider de construire d'abord et de réfléchir ensuite ne nous paraît pas digne des responsabilités politiques qui nous sont attribuées. De plus, cette proposition n'est pas cohérente avec le lancement imminent d'Agenda 21. Lors de sa présentation, M<sup>me</sup> Zamora nous a cité l'exemple des friches industrielles de Bâle qui ont permis de concrétiser un ensemble de logements souhaités par la population. De la démarche Agenda 21 peut sortir un véritable projet d'urbanisme et de vie pour le site de Malley.

Dans une vision à plus long terme, si l'on pense agglomération lausannoise, la zone de Malley peut devenir un lieu central. Au milieu du village, où l'on aurait mis une église à l'époque, on nous propose aujourd'hui des ordures! Certes, les temps changent, mais vous reconnaîtrez que cela mérite réflexion. Le CROM doit peut-être se situer à Malley, pourquoi pas? Mais en l'incluant dans le moratoire, on envisage vraiment tout le quartier. Et si le CROM est maintenu, peut-être qu'il s'implantera 50 mètres, 100 mètres au-dessus ou au-dessous de l'emplacement prévu actuellement. Il vaut donc la peine de suivre ce moratoire, CROM compris, pour donner toutes ses chances à ce nouveau quartier lausannois. L'avenir de ce site revêt une importance capitale pour le futur de Lausanne. Au-delà d'un combat politique gauche-droite, il en va de la responsabilité de ses élus de ne pas prendre une décision hâtive, au détriment d'une vision à long terme. Aujourd'hui, il me semble très urgent de prendre le temps de ce moratoire. C'est pourquoi le groupe POP et Gauche en mouvement vous invite à accepter le moratoire sur tous les projets envisagés sur le site, soit à soutenir la demande de M<sup>me</sup> Favre, revenir à sa motion initiale et soutenir la création d'une commission intercommunale.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.):** – Madame la Présidente, il me semble que vous faites une lecture restrictive de notre règlement en disant à M<sup>me</sup> Favre qu'elle ne peut pas proposer de modifier les conclusions de la commission. L'article 56 dit: *Le rapport de la commission doit conclure à la prise en considération partielle ou totale, ou au rejet de la proposition.* Rien n'interdit à un motionnaire, insatisfait des travaux de la commission et de la modification apportée à son projet de motion, de n'être pas d'accord! Je trouve injustifiée l'interprétation très restrictive que vous faites de cet article.

A propos des commissions intercommunales. Actuellement, Monsieur Bébox, les conseillers communaux sont hors de toute implication sur ce qui se passe sur le site de

Malley. Vous n'avez pas été consulté, nous non plus. Cela se passe au niveau des Municipalités, des chefs de service. Pas toujours bien, à ce qu'on entend. Il y a parfois des tensions. Pourquoi ne pourrait-on pas, nous, conseillers communaux, discuter aussi de ces projets-là? On n'a pas d'idées, d'éléments à faire valoir et à suggérer? Et à proposer ultérieurement sous forme de motion dans les Conseils communaux respectifs? C'est une manière d'ouvrir les choses en les plaçant dans une situation où des problèmes de masse critique ne se posent plus car finalement, en tant que conseillers communaux, nous avons pratiquement tous les mêmes possibilités de réflexion. Lorsque la Municipalité de Lausanne discute avec les Municipalités des communes avoisinantes, un déséquilibre patent s'instaure sur les forces en présence, au niveau du temps consacré à la réflexion sur un projet. Il ne s'agit pas d'interdire – ce n'est pas dans nos compétences – à M. François d'aller discuter avec la syndique de Renens, mais de dire que nous aussi, conseillers communaux, nous pouvons avoir une discussion intercommunale intéressante. Pour une fois, on élargirait un peu le point de vue sur un site d'une certaine importance.

Je vous encourage à accepter cette proposition de la commission. Et, Madame la Présidente, j'aimerais bien que l'on puisse voter sur la conclusion N° I, modification faite par M<sup>me</sup> Favre, qui est tout à fait raisonnable. Soit: moratoire, y compris le projet du CROM, au moins jusqu'à l'issue du concours European en décembre 2003 et que sa localisation soit réexaminée à ce moment avec l'ensemble des acteurs. Nous nous trouvons dans la situation où c'est: oui les yeux fermés à ce que va faire la Municipalité, ignorant le fait qu'un concours est ouvert, ou non, blocage sur tout. Cette dernière option n'est pas une bonne chose, parce que je crois que le CROM a sa place dans ce site et que la proposition de M<sup>me</sup> Favre est raisonnable. J'aimerais beaucoup que l'on puisse voter sur cette proposition.

**La présidente:** – Monsieur Bourquin, je vous réponds: il n'y a pas de conclusion à une proposition de motion. Nous avons un titre. L'article 56 dit effectivement que *le rapport de la commission doit conclure à la prise en considération partielle ou totale, ou au rejet de la proposition.* C'était partiel. Ce sera total, puisque M<sup>me</sup> Favre l'a demandé. Mais le nouveau titre modifie ce que la commission a décidé au niveau du rapport. Je reste donc sur mes positions.

**M<sup>me</sup> Mireille Cornaz (VDC):** – Cette zone de Malley est importante, la situation y est complexe, puisque les terrains s'étendent sur trois communes – Lausanne, Prilly et Renens – et que le long des voies de chemin de fer, ils appartiennent aux CFF. Une réflexion et des concertations entre des techniciens et les Autorités communales de ces trois Communes ont déjà eu lieu, différents projets étant à l'étude. On vous en a parlé tout à l'heure. Ainsi, nous avons appris en commission que Prilly pensait à développer une zone ludique et sportive près de Malley Lumières. Lausanne a élaboré un projet de logements pour la zone des abattoirs dans le cadre du concours European. Pour tous ces

projets, les conseillers communaux seront consultés sur les crédits d'étude.

D'autre part, le Service d'assainissement et le Canton sont aussi concernés, car de grandes zones de ces terrains ont leur sous-sol gravement pollué par des hydrocarbures. Avec pour conséquence que rien ne pourra s'y construire prochainement, si ce n'est le Centre de ramassage des ordures ménagères, prévu en surface. Ce centre se trouverait le long de la voie des CFF, en face de Malley Lumières et le long de l'avenue du Chablais. Un site pas vraiment idyllique pour du logement. Il me semble donc que l'emplacement du CROM a été mûrement réfléchi et qu'il ne lèse pas le développement du reste du quartier. Actuellement, le tri des ordures ménagères se fait au Vallon, dans des conditions pas toujours optimales. Tout ce qui vient de ces communes sera trié dans les hangars prévus à Malley, au profit d'une diminution importante du trafic des camions en direction de Tridel. Pour les autres terrains du site de Malley, je vous l'ai dit, nous aurons notre mot à dire lors des demandes de crédits d'étude et vous avez des représentants dans toutes les communes concernées.

Concernant l'information de la population, la Commune dispose du *Journal communal*, des sociétés de développement et du journal local. Que faut-il de plus? Je ne sais vraiment pas si ce désir de créer une nouvelle commission de conseillers communaux interrégionaux est de la «commissionnite» aiguë, ou une manière détournée de contrôler le municipal. Quoi qu'il en soit, nous pensons que cette motion n'apporterait rien de nouveau. C'est pourquoi la Voie du Centre ne la soutiendra pas.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.):** – M. Béboux a dit que l'on devait défendre les intérêts de la Ville de Lausanne, propriétaire. En tant que conseillère communale, je ne défends pas que cet intérêt, mais l'intérêt général. Et dans le cas qui nous occupe, il va au-delà de l'intérêt du propriétaire. C'est un grand site. On pourrait y faire beaucoup de choses. Certes, il permet déjà un certain nombre d'activités, mais du vide est à combler. Et là, contrairement à ce que dit M<sup>me</sup> Cornaz, on peut aussi imaginer y mettre un jour des logements. Il n'y a pas des hydrocarbures partout. Les analyses démontrent une présence très variable sur l'étendue du site. Il y a donc là un potentiel important. Il serait dommage aujourd'hui que l'on ne prenne pas en considération cette motion, afin d'avoir le temps, comme l'a si bien dit M<sup>me</sup> Egli, d'une réflexion plus globale.

Dans ce secteur, l'avenue du Chablais est très importante. C'est un lieu de passage pour les piétons, pour les habitants qui se rendent au bord du lac. C'est un axe relevé dans le Plan directeur communal de Prilly comme axe majeur, centre de quartier avec des commerces. Y mettre des entrées de garages et de grands hangars n'est pas la meilleure réponse que l'on puisse apporter pour valoriser ce site. Dans l'intérêt général et pour tenir compte de ce que les Communes voisines souhaitent, je pense qu'il est intéressant de prendre en considération cette motion.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Il n'est pas courant qu'un municipal prenne la parole dans le cadre de la prise en considération d'une motion, mais vous permettez au représentant de la Municipalité en charge de ce dossier de compléter quelques informations, puisque c'est le seul moment où j'ai la possibilité de le faire, en appui de ce qui a été dit en commission.

On a parlé de la Commission consultative d'urbanisme et des transports. Le hasard du calendrier fait que, hier soir, nous avons une séance, à laquelle M<sup>me</sup> Cohen-Dumani et moi-même avons assisté. A 19 h 48, après quelque trois heures de séance, celle-ci a été levée. L'ordre du jour que nous croyions anodin n'avait pas été épuisé, le débat ayant été, pour une fois, nourri. Alors que nous devions parler de certains problèmes, les membres de la CCUT se sont longuement exprimés. Cette Commission a sa raison d'être de par la qualité des membres présents. Dans le cadre de la nouvelle législature, cette séance a permis l'échange d'un nombre important d'informations et le débat sollicité a eu lieu. Résultat: avant l'été, une nouvelle séance sera prévue sur les points qui n'ont pas pu être traités.

Planifier, c'est faire de l'urbanisme et du transport. Cette Commission est donc importante. Des sujets spécifiques prescrivent de traiter la problématique à court terme. C'est en cela que nous parlons du terrain de Malley. On en est là aujourd'hui parce qu'on a d'abord évoqué l'avenir des abattoirs. Certains avaient oublié que le territoire environnant était grand. Rien que pour la commune de Lausanne, il représente 12 hectares. Initiateur du périmètre pris en compte pour le concours European, j'ai proposé de ne pas se concentrer sur la propriété lausannoise et celle des CFF, mais d'élargir le débat au nord surtout, soit d'englober les terrains de Malley Lumières et Malley Glace. De l'étendre également un peu plus à l'ouest, vers la zone industrielle.

Vous parlez d'anarchie? Je dirai que des choses assez bizarres se passent dans le cadre de l'aménagement du territoire. Ces dernières années, sous l'autorité d'une Commune, on a accordé une activité semi-industrielle dans des bâtiments modernes. Et juste à côté, implanté des immeubles plus ou moins luxueux. On nous parle d'aménagement du territoire et l'on nous reproche d'ignorer une certaine harmonie? Nous avons rencontré les Communes de Prilly et de Renens, par délégation municipale, et sommes les initiateurs de ce groupe de travail. C'est en se réunissant depuis deux ans et demi que nous avons abouti à cette proposition de concours European. Dire qu'il s'agit d'un concours alibi, c'est nous faire un procès d'intention. Personnellement, je ne peux accepter de tels propos. Je pense qu'ils ont été émis dans un contexte émotionnel pour que cette motion passe. La Commune de Lausanne, par ses Autorités municipales, s'est déplacée plusieurs fois dans les communes de Prilly et Renens. Elles ont accepté de mettre de l'argent, qu'il y ait une réflexion sur tout ce territoire. Dès lors, on ne peut pas traiter d'arrogance ou d'alibi la participation de Lausanne.

J'aimerais également apporter une précision sur la définition du CROM, qui conjugue deux activités sur ses zones de transbordement et de recyclage. Je rappelle aussi que vous avez pris quelques engagements ces dernières années : le MAGESI, il y a environ dix ans, une chaufferie à gaz récemment. C'est également un CCDA, quelques millions investis. Cette grande parcelle, propriété de Lausanne, est dès lors grevée de certaines contraintes. Il y a d'autres activités encore, notamment culturelles, que l'on oublie complètement. Je suis même étonné que l'on n'en ait pas parlé ce soir. Et historiquement, puisqu'on fait de l'urbanisme, rappelons que l'on traite de la viande dans ce lieu appelé « quartier des bouchers ». Il y a une volonté manifeste de la Commune de Lausanne de maintenir des emplois dans cette activité sur ce site. Nous avons ainsi une vision globale des activités, conscients qu'il faudrait en limiter certaines qui créent gêne et contraintes.

Nous négocions avec les CFF et les Communes pour l'avenir de cette parcelle dans le cadre d'un développement durable, sachant que des bâtiments existent, que d'autres devront être construits. Je suis surpris de ce que j'apprends, par M<sup>me</sup> Zuercher, sur la qualité des sols, mais je pense qu'elle a plus d'informations que ma collègue M<sup>me</sup> Rey ou moi-même, puisque cette étude est en cours et que nous n'avons pas encore reçu de rapport. Il y a présence d'hydrocarbures et de certains polluants – métaux lourds et autres – sur la quasi-totalité de cette parcelle, mais l'on ne peut pas limiter aux hydrocarbures la pollution décelée. D'autres types de pollution sont envisagés. Nous notons que vous disposez de meilleurs renseignements que nous. Nous nous en réjouissons, car il en coûtera moins cher à la collectivité le jour où il faudra dépolluer ces terrains pour construire.

J'ajouterai que l'Ouest lausannois a vécu quelques problèmes d'aménagement du territoire, dont on ne peut faire grief à la collectivité lausannoise. D'autant plus que sur son territoire, la Municipalité et le Conseil ont pris diverses mesures, il y a plusieurs années déjà. Nous avons élaboré un plan directeur des implantations, hiérarchisé notre réseau, défini nos intentions au niveau des espaces verts, des déplacements piétonniers et cyclables. Il faut aller progressivement de l'avant.

Il peut être regrettable que Lausanne n'ait pas été impliquée, dès le départ, dans la démarche de l'Ouest lausannois. Aujourd'hui, nous ne sommes qu'auditeurs. Nous le resterons, parce que nous sommes convaincus qu'il importe d'avoir une vision à long terme sur la notion des déplacements sur toute la périphérie lausannoise. La réflexion ne doit pas être uniquement axée sur l'Ouest lausannois, mais également sur le nord, l'est, l'attractivité de la ville centre. Préciser peut-être une fois dans un document – heureusement, cela figure maintenant dans la Constitution – que Lausanne est toujours la capitale du canton et que ce statut doit être conservé. Je rappelle également que nous ne pouvons pas accepter n'importe quel type d'activité, parce que nous devons aussi penser à notre commerce

local. Nous devons parfois refuser des concentrations commerciales. Si certaines Municipalités sont tentées d'implanter des ouvrages commerciaux de 10'000 à 15'000 m<sup>2</sup>, nous ne le voulons pas.

J'aimerais aussi préciser que nous n'avons pas la volonté d'entreposer et trier des ordures sur ce site, mais des déchets recyclables. Nous sommes à proximité d'une zone industrielle, d'une voie de chemin de fer et profitons de cette opportunité au bénéfice de la politique de transfert de la route au rail. Dans le cadre de notre développement, des activités d'intérêt public se doivent d'être centralisées au sein d'une cité et requièrent un certain réalisme objectif. Je rappelle aussi que Lausanne, qui a accepté Tridel, refusera d'être la poubelle de l'Ouest, du Nord ou de l'Est lausannois. Nous avons des choix et des priorités. Le jour où une étude d'impact, en bonne et due forme, sera faite et démontrera les avantages et les inconvénients des solutions et des recherches alternatives, vous constaterez que le site de Malley peut s'avérer une des bonnes solutions. Nous restons ouverts sur le choix du site du projet Malley. Sur Internet, vous verrez que dans le cadre du concours European, nous localisons le centre de logistique – c'est le terme que nous lui donnons, onze camions-poubelles et pas cinquante – dans la partie nord des anciens abattoirs. Néanmoins, compte tenu des réflexions qui seront faites, il pourrait être déplacé. La Municipalité de Lausanne a été relativement ouverte à cette problématique.

Parlons calendrier. L'UIOM ne sera plus en exploitation à la fin de 2006. Les conditions de travail actuelles dans l'usine du Vallon ne sont absolument pas acceptables. Je vous conseille de prendre rendez-vous avec le Service d'assainissement pour constater dans quelles conditions travaillent nos ouvriers. Elles sont éprouvantes et je ne pourrais, à titre personnel, accepter qu'un moratoire les maintienne et nous interdise d'envisager d'autres projets. J'ai bien compris, Madame Favre, que la notion du moratoire était vue dans un sens large. Mais nous devons travailler. Si vous, conseillers communaux, décidez de vous réunir – sous votre autorité et pas la nôtre – pour avoir ces compléments d'information et de réflexion, nous l'acceptons bien volontiers. Si vous invitez la Municipalité à y participer, nous y viendrons bien volontiers aussi. Je rappelle que la démarche participative se pratique dans tous les sens. A tous les niveaux. Mieux vaut peut-être nous demander d'abord de vous communiquer les informations requises. Je m'élève avec véhémence contre les articles que Droit de cité s'est permis de diffuser sans avoir pris contact avec votre serviteur pour disposer d'un quelconque renseignement. En cela, je le répète, la démarche participative doit se pratiquer dans les deux sens. S'il n'y a pas dialogue, elle est ratée.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.):** – Puisque les mots ont leur importance, je précise que je n'en sais pas plus que M. François et M<sup>me</sup> Rey. Les études préalables que j'avais pu consulter dans le cadre de mon travail, l'urbanisme – et que connaissent sans doute M. François et M<sup>me</sup> Rey –



avaient démontré que les pollutions étaient très variables selon l'histoire des parcelles et ce qui s'était développé dessus.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre (Soc.):** – Je serai brève, mais j'aimerais revenir sur deux ou trois points. Je propose une prise en considération totale de ma motion. Vous avez compris le sens que je donne au terme moratoire, qui ne veut pas dire qu'on arrête tout et que l'on ne fait plus rien pour ce site. J'aurais dû fixer un délai, soit jusqu'à l'issue du concours Européen en décembre 2003. Je remercie le directeur des Travaux. Je prends note de ce qu'il a dit et suis heureuse d'apprendre que le résultat de ce concours sera pris en considération par tous les acteurs. On sait que les délais sont assez courts pour ce qui concerne le projet Tridel, mais je pense que décembre 2003 n'est pas un long terme.

L'objectif de ma motion était que, pour une fois, on se pose des questions sur un site, sur un projet, avant d'engager la mise à l'enquête, que les travaux soient effectués pendant des mois et que l'on réalise tout à coup que l'on désapprouve ce qui se fait, que des référendums soient lancés.

L'avenue du Chablais peut devenir un centre de quartier et se développer dans ce sens. On constate que les centres de quartier sont souvent des axes de transit, bordés de commerces, de bureaux ou de services. Voir l'avenue de la Harpe, par exemple, qui peut être considérée comme un centre de quartier. Il est rare que l'on trouve une infrastructure industrielle en ses abords.

**La présidente:** – Monsieur le Rapporteur, voulez-vous nous communiquer les déterminations de la commission?

**M. Gilles Meystre (Rad.), rapporteur:** – La commission propose une prise en considération partielle de la motion par 5 oui, 2 non et 1 abstention. Elle demande donc la création d'un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley, à l'exclusion du CROM, et la création d'une commission intercommunale.

**La présidente:** – Merci. Si j'ai bien compris la motionnaire, vous revenez à votre texte initial? Je vais donc vous faire voter les conclusions amendées.

Qui accepte les conclusions amendées admet l'exclusion du CROM. Qui les refuse accepte la prise en considération totale de la motion.

Je vous fais voter ainsi: pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley, à l'exclusion du CROM, et pour la création d'une commission intercommunale.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération partielle de la motion sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec 8 oui et 4 abstentions, vous avez donc accepté la prise en considération totale de la motion. (*Brouhaha.*)

Je vous ai fait voter la prise en considération partielle. Vous l'avez refusée. Cela veut dire que vous acceptez la prise en considération totale!

Monsieur Glatz. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Georges Glatz (VDC):** – Excusez-moi, Madame la Présidente. Mais il y a encore la possibilité de refuser totalement, que vous n'avez pas offerte. Il me semble que cela devrait être fait.

**La présidente:** – Vous avez raison!

Celles et ceux qui sont pour le classement de la motion sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Celles et ceux qui refusent le classement, à savoir qui prennent en considération la motion totale de M<sup>me</sup> Sylvie Favre, sont priés de lever la main. Abstentions? Par 48 non, 38 oui et 3 abstentions, vous avez refusé le classement. Nous sommes donc bien d'accord: vous avez accepté la prise en considération totale de la motion.

Monsieur Marc-Olivier Buffat. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Marc-Olivier Buffat (Rad.):** – Je crois que le vote a été quelque peu faussé, en tout cas mal posé dès le départ. Nous devrions revoter sur le moratoire ne concernant pas le CROM et l'acceptation totale de la motion, car on s'attendait à pouvoir voter contre le refus de la motion. Nous pensions que vous le mettriez au vote, ce qui n'a pas été le cas. Je demande de refaire le vote opposant l'admission partielle ou totale.

**La présidente:** – Je veux bien, mais je pense que le vote était clair!

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération partielle de la motion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? Vous l'avez donc refusée. Nous sommes d'accord: vous avez accepté la motion telle que proposée initialement par M<sup>me</sup> Sylvie Favre. Cet objet est donc liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M<sup>me</sup> Sylvie Favre pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Pétition de M. Marc Ospelt et consorts demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne**<sup>13</sup>

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Christina Maier (Les Verts), rapportrice :** – La Commission des pétitions a examiné la pétition susmentionnée lors de sa séance du 30 septembre 2002. Elle a siégé sous la présidence de M<sup>me</sup> Diane Gilliard. Etaient excusés : M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper, M. Roger Cosandey et M. Antoine Perrin.

Les pétitionnaires étaient représentés par M. Marc Ospelt et la Municipalité par M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Les notes de séance ont été rédigées par M. Daniel Hammer que nous remercions pour la qualité de son travail.

Il convient de préciser que cette pétition était datée du 23 novembre 2001 et demandait, comme son titre l'indique, l'ouverture des abris PCi comme solution d'urgence pour les personnes qui ne disposent pas de logement, étant donné que «... la Marmotte et le Sleep-in sont complets tous les jours et sont contraints de renvoyer des gens». Elle précisait en outre : «Nous nous permettons d'insister sur cette ouverture durant cet hiver.» Au cours de cet hiver-là (2001-2002), il a été effectivement décidé d'ouvrir les abris PCi comme solution d'urgence du 15 décembre 2001 au 28 février 2002. Cela a permis à la Commission d'examiner la demande des pétitionnaires à la lumière de cette expérience.

M<sup>me</sup> Zamora précise d'emblée qu'elle est plutôt défavorable à l'ouverture des abris PCi pour y accueillir les sans-abri, sauf cas d'extrême urgence. Les abris PCi ne sont pas adaptés à cet effet et cela génère trop de problèmes. De plus, ce type de solution présente l'inconvénient d'attirer des personnes en situation de détresse provenant de l'extérieur de Lausanne. M<sup>me</sup> Zamora déplore qu'une fois de plus, les autres Communes du canton n'ont rien entrepris pour résoudre le problème et refusent de participer aux coûts de la prise en charge des sans-abri par Lausanne. Seule la Commune d'Yverdon a ouvert un centre pour sans-abri avec 12 lits. M<sup>me</sup> Zamora explique que d'autres solutions doivent être privilégiées dans des endroits où la population qui nécessite des abris d'urgence bénéficie d'un encadrement suffisant et formé. La Marmotte et le Sleep-in comptent actuellement 49 lits. Le préavis sur la rénovation du Sleep-in permettra d'augmenter de deux unités le nombre de lits.

<sup>13</sup>BCC 2001, T. II (N° 13/I), pp. 285 ss.

M<sup>me</sup> Zamora estime que la solution d'ouvrir les abris PCi, qui est une mesure d'urgence, n'est en aucun cas une réponse au problème de logement qui sévit à Lausanne. Sa direction met sur pied une nouvelle expérience avec des logements dits de transition ; des appartements, situés dans un immeuble à la rue de la Borde, seront mis à la disposition de personnes sans-abri. L'objectif est non seulement de donner un toit à ces personnes, mais aussi de les réinsérer dans la vie sociale en les responsabilisant face à leur logement et aux contraintes incombant aux locataires. Ce projet fera l'objet d'un préavis.

Une commissaire apporte son témoignage à l'expérience de l'abri PCi durant l'hiver dernier puisqu'elle y a assuré des gardes de nuit. Elle explique que la cohabitation entre les pensionnaires était souvent très difficile, plusieurs personnes qui fréquentaient cet abri présentant des problèmes psychiatriques et de comportement. La concentration de personnes «à problèmes» et en grande détresse dans un même endroit, inconfortable et avec un équipement rudimentaire, n'était pas pour faciliter la chose. La police a dû intervenir environ six fois pendant toute la durée de l'ouverture de l'abri, notamment à cause de personnes droguées ou alcoolisées. Elle précise que l'abri PCi a accueilli en moyenne 30 personnes par jour avec des pointes à 48. L'encadrement en personnel (cinq travailleurs sociaux et quelques bénévoles), ainsi que l'équipement de l'abri PCi étaient nettement insuffisants pour assurer des conditions convenables, tant de travail que d'hébergement. En conclusion, elle estime qu'il est nécessaire de permettre aux sans-abri de disposer d'un hébergement en période de froid, et qu'en ce sens la solution abri PCi a permis de répondre à l'urgence, mais cela devrait à l'avenir s'effectuer avec un encadrement et des moyens minimaux.

Le représentant des pétitionnaires, M. Ospelt, rappelle les raisons qui l'ont amené à rédiger cette pétition : il a constaté que des personnes étaient contraintes de dormir dans des voitures ou dans des caves. Toutes les structures d'accueil sont pleines. Il faut souvent «jouer des coudes» dans les files d'attente devant le Sleep-in et il arrive fréquemment que les plus faibles soient empêchés de pénétrer. Interrogé sur son appréciation de l'expérience des abris PCi durant l'hiver dernier, M. Ospelt répond que lorsqu'il avait rédigé cette pétition (en novembre 2001), il pensait que l'ouverture des abris PCi était une bonne solution. Il estime cependant que le problème mériterait une réflexion plus approfondie. S'il est absolument nécessaire de trouver un abri pour les personnes à la rue durant l'hiver, cela doit s'effectuer avec un encadrement professionnel suffisant et avec un minimum de moyens.

Deux commissaires estiment que, étant donné que la Municipalité prépare un préavis sur les logements de transition, il est préférable de classer cette pétition.

Au vu de la complexité du problème, et estimant que les logements de transition ne pouvant constituer à eux seuls la solution, plusieurs commissaires recommandent que la

réponse à cette pétition soit incluse dans un rapport-préavis, ce qui permettrait de considérer la question de l'hébergement des sans-abri durant l'hiver de manière globale, et d'envisager des solutions autres qu'improvisées dans l'urgence qui se révèlent difficiles à appliquer.

Un commissaire, jugeant qu'un préavis n'est pas nécessaire et que la Municipalité est apte à agir dans l'urgence, opte pour le renvoi à la Municipalité pour étude et communication.

Par 3 voix, contre 2 pour le classement et 1 pour renvoi à la Municipalité pour étude et communication, **la Commission permanente des pétitions vous propose**, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, **de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis** en vertu de l'article 65, litt. a) RCCL.

*Note: la séance de Commission a eu lieu avant que la Municipalité ne décide d'ouvrir des locaux avec 25 lits dans les abris PCi de la Vallée de la Jeunesse pour les sans-abri du 2 décembre 2002 au 2 mars 2003 (voir communiqué du 28.11.2002).*

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M<sup>me</sup> Christina Maier (Les Verts), rapportrice:** – Tout d'abord, je crois que l'on doit des excuses aux pétitionnaires, qui avaient déposé leur texte le 23 novembre 2001, avec mention «Urgent». Cette pétition concernait les sans-abri et demandait l'ouverture des abris PCi pour l'hiver 2001-2002. Nous sommes à la veille du printemps 2003 et elle arrive maintenant seulement devant le Conseil. Nous sommes bien conscients, à la Commission permanente des pétitions, des problèmes de lenteur dans le traitement des pétitions qui nous parviennent. Nous avons beaucoup de retard... Au point que le rapport que j'ai rédigé n'est même plus à jour. Je vous renvoie donc à la note de bas de page.

Cela dit, le problème des sans-abri est vraiment complexe et très délicat. Si le rapport n'est plus valable, les votes de la Commission le sont toujours. Ce sujet mérite vraiment que l'on transmette la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis. C'est ce que la Commission vous propose.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP):** – M. Ospelt soulève un problème de société. On rencontre des SDF partout en Europe. Leur nombre croît régulièrement. En Suisse, nous ne sommes heureusement pas encore totalement habitués à ce phénomène, manifestation de la férocité ambiante. C'est un fait, les gens sans logis le sont toute l'année, pas seulement en hiver. Et c'est toute l'année qu'à Lausanne, ils dorment dans des locaux d'hébergement d'urgence mis à disposition par la Ville, ainsi que dans les caves, les voi-

tures, les couloirs d'immeubles, les parkings, etc. C'est ce que voulait signaler M. Ospelt face à la rigueur de la météo de l'hiver 2001-2002. On ne répond qu'aujourd'hui à sa pétition, mais la Ville a pris des mesures cet hiver et a ouvert un abri PCi – apparemment toujours plein – même si cela ne résout rien. L'urgence n'est pas une panacée. Seules les solutions durables sont valables en matière de logement. Nous savons que M<sup>me</sup> Zamora réfléchit et prépare des propositions solides et permanentes pour le logement des individus «difficiles», parce qu'ils ont laissé des dettes auprès de leurs précédentes gérances, qu'ils ont des problèmes de comportement, etc. C'est pourquoi, sachant que le problème posé par la pétition est complexe, que les solutions doivent intégrer les questions ouvertes du logement durable et accessible pour les habitants aux moyens financiers limités, les locataires difficiles, voire des personnes désinsérées, le groupe POP et Gauche en mouvement votera le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour rapport, à intégrer dans le préavis général prévu sur le logement.

**M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary (Soc.):** – Il serait tentant d'adopter une attitude apparemment pragmatique qui plaiderait en faveur du classement de cette pétition, puisque l'ouverture demandée par les pétitionnaires a été opérée. On pourrait éventuellement la considérer comme caduque. Je vous proposerai cependant une autre solution, défendue par la majorité de la Commission permanente des pétitions, pour deux raisons. La première tient à la nature même du fonctionnement de la Commission permanente des pétitions. Au moment où l'on évoque à tout propos la relation entre élus et habitants, la participation et le dialogue, il serait malvenu de classer une pétition que je trouve tout à fait recevable et qui propose une solution intéressante. On devrait réserver le classement aux pétitions irrecevables, ce qui n'est manifestement pas le cas ici.

Deuxième raison de ne pas voter le classement: la possibilité offerte à la Municipalité de prendre position sur le problème du logement des sans-abri – je rejoins en cela ce que vient de dire M<sup>me</sup> Gabus – et de préciser encore la politique qu'elle entend mener dans ce domaine. Cette perspective a motivé une partie de la Commission, qui demande que la Municipalité aborde ce problème dans le cadre d'un préavis traitant du logement de transition pour sans-abri. Il ne s'agit pas de demander un traitement long et détaillé de ce sujet, mais il serait bon que le Conseil communal soit informé, par exemple, sur l'intention de la Municipalité d'ouvrir systématiquement les abris PCi aux sans-abri, ou si elle compte attendre une autre pétition, voire envisager une solution totalement différente. Si l'on classait cette pétition ce soir, je crains que l'hiver prochain, la Commission permanente des pétitions et notre Conseil doivent à nouveau consacrer une séance à une pétition semblable à celle qui nous occupe – probablement initiée par d'autres personnes – parce que le problème n'aurait toujours pas été vraiment traité. La solution apparemment pragmatique – le classement – ne l'est pas réellement. Je vous invite donc à suivre la majorité de la Commission permanente des pétitions.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Je prends acte de la volonté de la Commission permanente des pétitions. Le Conseil décidera de ce qu'il veut faire, de ne pas classer cette pétition, par exemple. Je voudrais toutefois apporter quelques précisions, ainsi qu'une mise en garde.

Il y a confusion, dans le titre de cette pétition, entre deux problèmes bien réels et d'actualité: d'une part, le logement des sans-abri et, d'autre part, l'absence ou la pénurie très importante aujourd'hui de logements à Lausanne. Il ne faut pas que ce Conseil se fasse d'illusions. On ne va pas régler le problème des sans-abri par la construction de nouveaux logements. Si nous promovons sans cesse la construction de nouveaux logements, ceux-ci seront toujours inaccessibles ou difficilement accessibles aux utilisateurs des abris d'urgence. La question réside moins dans l'absence de logement – car ce ne sont pas des familles ou des personnes en difficultés financières momentanées qui logent en abris PCi, au Sleep-in, à La Marmotte – que dans celle d'individus présentant des problèmes à la fois financiers et de comportement, comme l'a dit M<sup>me</sup> Gabus, qui ne les rendent pas bienvenus dans des logements habituels du marché libre ou subventionné.

Les citoyens n'auront pas à déposer une nouvelle pétition l'année prochaine. Cet hiver, l'abri a été ouvert dans de bonnes conditions. Nous avons affecté une équipe de professionnels pour le gérer. Une nouvelle motion estime d'ailleurs que c'est trop coûteux. Les avis divergent apparemment, mais c'est grâce à cette équipe de professionnels que les choses se sont déroulées au mieux cet hiver. J'ai l'intention de revenir l'année prochaine avec une demande, afin que cet abri PCi soit rouvert pour l'hiver. En été, il y a le Sleep-in, La Marmotte. Vous avez voté récemment un crédit pour la rénovation du Sleep-in, de meilleures conditions, éventuellement l'augmentation de sa capacité d'une place ou deux<sup>14</sup>. Ce seront toutefois toujours des solutions d'urgence pour les sans-abri. Nous poursuivrons la construction de logements subventionnés pour des personnes qui peuvent accéder à un logement normal dans le marché libre ou subventionné.

Si le Conseil prend en considération cette pétition, nous lui consacrerons un chapitre dans le futur préavis sur le logement, actuellement en cours de rédaction. Je crois qu'il était important de vous le dire, afin qu'il n'y ait pas de confusion. Peut-être existe-t-il des solutions intermédiaires applicables? On a parlé de logements de transition. Nous étudions un projet, qui nous paraît cependant très difficile à mettre sur pied, même avec une gérance bien informée, une institution qui connaît exactement le type de clientèle concernée, qui sait que nous allons couvrir les dégâts – car cela coûtera encore, je le dis pour ceux à qui cela pose problème chaque fois que l'on aborde le chapitre des dépenses. Mais, il ne faut pas que vous vous fassiez des illusions: pour gérer tous les problèmes de logement pour toutes les

catégories de personnes, nous devons forcément trouver des solutions ponctuelles, adaptées à la catégorie d'individus marginalisés suscitant de fréquentes difficultés de voisinage, quel que soit le type d'hébergement.

**La présidente:** – Pouvez-vous nous donner les déterminations de la Commission?

**M<sup>me</sup> Christina Maier (Les Verts), rapportrice:** – Par 3 voix, contre 2 pour le classement et 1 pour le renvoi à la Municipalité pour étude et communication, la Commission permanente des pétitions vous propose de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**La présidente:** – Je vous fais donc voter.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions telles que votées par la Commission sont priés de lever la main. Avis contraires? Une vingtaine. Abstentions? 3. Vous avez donc accepté de renvoyer cette pétition pour étude et rapport-préavis à la Municipalité. Cet objet est liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la pétition de M. M. Ospelt et consorts demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65, litt. a), du Règlement du Conseil communal.

---

#### **Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler pour le respect des articles 66 et 67 du Règlement du Conseil communal<sup>15</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice:** – Présidence: M<sup>me</sup> Diane Gilliard; membres présents: M. Paul-Louis Christe, M. Albert Graf, M. Francis Pittet et M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (rapporteuse); membres excusés: M. Roger Cosandey, M<sup>me</sup> Christina Maier, M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary, M. Antoine Perrin.

<sup>14</sup>BCC 2003, T. I (N° 3), pp. 197 ss.

<sup>15</sup>BCC 2002, T. I (N° 2), p. 35.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, Administration générale et Finances.

Dans sa pétition, M. Gossweiler demande de tout mettre en œuvre pour que les articles 66 et 67 du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) soient respectés et que les pétitionnaires soient informés des suites données à leurs requêtes.

En préambule, M. Brélaz tient à préciser devant les membres de la Commission que les articles 66 et 67 invoqués par le pétitionnaire s'appliquent à partir du moment où la pétition est transmise à la Municipalité pour étude et rapport-préavis (art. 65 litt. a) ou étude et communication (art. 65 litt. b).

#### **Renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis (art. 65 litt. a)**

L'art. 66 al. 1 stipule que *la Municipalité informe le Conseil, en règle générale dans un délai de trois mois, de la suite qu'elle entend donner à une pétition qui lui a été transmise pour étude et rapport.*

M. D. Brélaz explique que le délai pose un problème à la Municipalité: soit elle le respecte et se contente de donner une réponse sommaire (le délai de trois mois étant trop court pour une réponse complète), soit elle répond de manière plus exhaustive dans un délai plus long. En fin de compte, la Municipalité, lorsqu'elle répond à une pétition, a le choix entre deux solutions: violer le règlement en proposant une réponse complète qui n'intervient pas dans un délai de 3 mois ou violer le bon sens en proposant une réponse lacunaire dans un délai de trois mois.

M. Brélaz ajoute encore qu'il arrive que la Municipalité intègre la réponse à une pétition dans un rapport-préavis soumis au Conseil communal.

#### **Renvoi à la Municipalité pour étude et communication (art. 65 litt. b)**

Dans ce cas, M. Brélaz rappelle que le délai de trois mois exprimé dans l'art. 66 ne concerne pas les pétitions transmises pour étude et communication.

Il ajoute que conformément à cet article, la Municipalité adresse généralement une copie de la communication à l'attention du Conseil communal directement aux pétitionnaires.

En règle générale, M. Brélaz conclut que pour faire du bon travail, le délai imparti à la Municipalité ne devrait pas être inférieur à un an.

S'il apparaît opportun à un commissaire de modifier les articles topiques du RCCL de manière à permettre à la Municipalité de respecter un délai réaliste, une autre voix s'exprime en regrettant l'écart-temps si important entre une démarche citoyenne et une réponse municipale.

Une fois introduit, M. Gossweiler explique sa démarche: il estime que l'interaction citoyen-Ville a de la peine à fonctionner, le résultat de ses pétitions n'est pas communiqué. Il admet recevoir les résultats du vote du Conseil communal sur ses pétitions, mais regrette en revanche qu'aucun courrier de la Municipalité ne l'informe de l'issue de ses requêtes (communications ou rapports-préavis).

De plus, M. Gossweiler regrette qu'aucun document affichant la marche à suivre pour une pétition ne soit accessible aux citoyens.

M. Brélaz répond que, lorsque la pétition a été traitée par la Municipalité après renvoi par le Conseil Communal, les pétitionnaires doivent être informés et constate que c'est en général le cas.

Il rappelle en revanche que le délai de trois mois de l'art. 66<sup>16</sup> ne s'applique que pour les communications à l'attention du *Conseil communal*. Les pétitionnaires ne peuvent l'invoquer pour exiger une information dans un délai de trois mois<sup>17</sup>.

Devant ces arguments, M. Gossweiler en appelle aux conseillers communaux pour faire changer les choses.

Pour conclure, M. Gossweiler souhaite que l'art. 66 al. 2 soit mieux respecté. Devant les difficultés rencontrées pour faire «aboutir» une pétition, il se montre prêt à en déposer une nouvelle dans le but d'alléger tout ce processus.

*Au vote, la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal, à l'unanimité des commissaires présents, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'art. 65 litt. b RCCL*<sup>18</sup>.

Cette séance a duré une heure.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – J'ouvre la discussion.

<sup>16</sup>Art. 66 RCCL: «La Municipalité informe le *Conseil*, en règle générale dans un délai de trois mois, de la suite qu'elle entend donner à une pétition qui lui a été transmise pour étude et rapport.»

<sup>17</sup>Note du secrétaire du Conseil: la doctrine et la jurisprudence en matière de pétition n'accordent pas un droit à l'information aux pétitionnaires: le droit de pétition, s'il est garanti par la Constitution fédérale ne comprend, pour l'Autorité saisie d'une pétition, que l'obligation de *prendre connaissance* de la pétition, sans obligation formelle de répondre à l'auteur de la requête. Force est de constater que le Conseil communal de Lausanne va bien au-delà de ces exigences minimales en donnant la possibilité aux pétitionnaires non seulement d'être lus, mais d'être entendus par la Commission des pétitions et de recevoir une information à ce sujet par la suite.

<sup>18</sup>Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP):** – Il est vrai que le délai est énorme entre une démarche citoyenne, une pétition adressée au Conseil, par exemple, et la réponse municipale, en cas de renvoi pour étude et communication ou pour rapport-préavis. M. Gossweiler a raison de soulever le problème. Nous sommes donc parfaitement d'accord pour que le Conseil et la Municipalité prennent les choses plus au sérieux, informent les pétitionnaires du développement des travaux et respectent mieux l'article 66, alinéa 2. C'est pourquoi nous acceptons de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**La présidente:** – Puis-je vous demander les déterminations de la Commission?

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice:** – Au vote, la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal, à l'unanimité des commissaires présents, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65, litt. b), du Règlement du Conseil communal.

**La présidente:** – Je vous fais voter comme la Commission.

Celles et ceux qui acceptent la conclusion de la Commission permanente des pétitions sont priés de lever la main. Avis contraires? Un. Abstentions? Personne. Vous avez donc renvoyé à la Municipalité cette pétition pour étude et communication. Objet liquidé.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la pétition de M. K. C. Gossweiler: «Pour le respect des articles 66 et 67 du Règlement du Conseil communal»;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

**Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts: «Taxis A à Lausanne: un central ou deux centraux?»<sup>19</sup>**

*Développement*

**M. Alain Hubler (POP):** – Jusqu'au 6 mars 2002, tous les taxis munis d'une autorisation A, soit 264 autorisa-

tions, étaient regroupés au sein de la coopérative «Taxi Services».

En réalité depuis la création d'«Intertaxis SA», société qui était censée regrouper tous les taxis A, nous nous retrouvons avec deux centraux d'appels téléphoniques: celui d'«Intertaxis SA» qui regroupe les six compagnies de taxis de Lausanne, soit 116 autorisations, et quelques rares indépendants, et celui de «Taxi Services» qui fédère la quasi-totalité des exploitants indépendants qui n'ont pas voulu rejoindre la SA, soit 148 autorisations.

Si cette interpellation n'a pas pour but de revenir en détail sur les événements qui ont abouti à cette situation, il faut cependant en préciser le contexte.

Au mois de mai 2002, la Ville a décidé d'attribuer l'autorisation d'exploiter le central à «Intertaxis SA» et de laisser aux indépendants de «Taxi Services» jusqu'au 31 décembre 2002 pour rejoindre la SA. Ce qu'ils n'ont pas fait.

Au lieu de ça «Taxi Services» s'est équipé d'un nouveau central, acquis par ses propres moyens, et a recouru auprès des tribunaux contre la décision de la Ville de confier l'exploitation d'un unique central à la société «Intertaxis SA». Grâce aux mesures provisionnelles accordées par le Tribunal des baux et la Cour civile, «Taxi Services» a pu poursuivre l'exploitation de son nouveau central.

Du point de vue du service au public, «Intertaxis SA» a soumissionné et obtenu la sous-traitance des prestations taxibus et bus pyjama ainsi que le transport des enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé; le service public est ainsi assuré. La compagnie «Taxi Services» ne désire d'ailleurs pas concurrencer «Intertaxis SA» dans ce domaine et se contente des autres types de prestations.

Actuellement «Taxi Services» attend les décisions juridiques dont la prochaine échéance est fixée au 13 mars.

Selon un communiqué de presse du 14 janvier dernier, la Ville suit attentivement l'évolution du dossier...

Cette situation appelle quelques questions:

1. Qu'a fait la Ville pour éviter cette situation?
2. Que vont devenir les indépendants qui ne se rallieront pas à «Intertaxis SA»?
3. Pourquoi la Ville privilégie-t-elle une SA au détriment d'une société coopérative?
4. Pourquoi la Ville refuse-t-elle l'autorisation pour un deuxième central alors que cela ne lui coûte rien?
5. Quels sont les frais de justice et de procédure engagés dans ce dossier?

<sup>19</sup>BCC 2003, T. I (N° 3), p. 150.

6. La Ville n'a-t-elle pas le sentiment de contraindre les taxis indépendants à s'affilier à une SA ?
7. Ne serait-il pas plus judicieux d'arrêter les procédures et d'accepter la situation actuelle, c'est-à-dire deux centraux de taxi ?

**La présidente:** – Madame la Municipale de la Sécurité publique.

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Sans revenir sur les événements qui ont contraint la Municipalité à trancher en faveur d'Intertaxis SA et qui ont fait l'objet de trois communiqués, il convient de souligner, en préambule, que la situation, qui prévaut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, n'est pas satisfaisante pour les usagers, contrairement à ce que certains voudraient faire croire.

En effet, depuis cette date, les taxis A sont rattachés à deux centraux d'appel, à savoir celui d'Intertaxis SA et celui de la coopérative Taxi Services, qui, à certaines heures, ne peuvent, ni l'un ni l'autre, satisfaire à toutes les demandes de leurs clients ou alors dans des délais trop longs. En outre, la cohabitation entre les chauffeurs sur les stations de taxis n'est pas sans accroc, ce qui va, notamment, contraindre la Ville à déposer une plainte pénale, suite à des dégradations commises sur les panneaux – dont elle est propriétaire – de certaines stations, sur lesquels est indiqué le numéro d'appel de l'un ou de l'autre des deux centraux d'appel.

Cela étant, la Municipalité répond comme il suit aux questions qui lui sont posées.

*1. Qu'a fait la Ville pour éviter cette situation ?*

En vue d'arriver à une solution négociée, il a, sous l'égide du Service intercommunal des taxis (SIT), été tenu, les 14 janvier, 13 février, 20 février, 20 mars, 11 avril, 16 avril et 24 avril 2002, sept séances, dont trois présidées par la directrice de la Sécurité publique. En effet, celle-ci est intervenue, à la demande de la coopérative Taxi Services, en qualité de médiatrice. Les deux parties ayant admis que la structure juridique de ladite coopérative ne satisfaisait plus l'ensemble des partenaires, quand bien même la volonté de rester unis demeurait, un groupe de travail a été mis sur pied, afin de trouver une solution acceptable pour chacun. A défaut, il a clairement été dit que la Municipalité serait contrainte de trancher, sur la base des dossiers en sa possession, au sujet de l'attribution de la mission d'exploiter le central d'appel des taxis A. Alors qu'une solution négociée, ménageant les intérêts de chacun, apparaissait parfaitement possible, les représentants de la Coopérative ont décidé, unilatéralement et contre toute attente, de mettre fin aux discussions.

*2. Que vont devenir les indépendants qui ne se rallieront pas à «Intertaxis SA» ?*

La décision municipale du 16 mai 2002 de confier l'exploitation du central d'appel des taxis A à Intertaxis SA a fait, dans un premier temps, l'objet de quatre procédures, à savoir, un recours au Tribunal administratif, un recours au Tribunal fédéral, une requête de mesures provisionnelles et préprovisionnelles d'extrême urgence à la Cour civile et une requête de mesures provisionnelles et préprovisionnelles d'extrême urgence au Tribunal des baux. Si les procédures devant le Tribunal administratif et le Tribunal fédéral, qui a admis, sous l'angle de son pouvoir d'examen restreint, que ledit Tribunal administratif se soit déclaré incompétent, sont closes, les procédures devant les tribunaux civils sont en cours. De plus, une autre procédure est encore pendante devant la Conférence des directeurs de police du SIT, suite au refus de la Commission administrative, du 25 novembre 2002, d'octroyer à Taxi Services l'autorisation d'exploiter un deuxième central d'appel des taxis de place. Au vu de la situation, il convient de rester prudent et de ne pas anticiper sur la suite des événements. Néanmoins, si la coopérative est déboutée des procédures encore non terminées, les indépendants pourront s'abonner sans problème au central exploité par Intertaxis SA. Le cas échéant, ils pourront en devenir actionnaires. Les statuts d'Intertaxis garantissent l'égalité de traitement à tous les abonnés. Les exploitants indépendants conserveront donc le bénéfice des mêmes services de transmission des commandes.

*3. Pourquoi la Ville privilégie-t-elle une SA au détriment d'une société coopérative ?*

Les graves et répétées dissensions internes qui ont agité la coopérative Taxi Services ont fait apparaître que seul un changement de structure juridique pouvait ramener la sérénité nécessaire à une bonne gestion. Dans ce sens, la forme de la société anonyme s'est avérée idoine, dès lors qu'elle permet une représentation équitable des parties, ce qui n'était pas le cas au sein de la coopérative Taxi Services (avec 116 véhicules sur 264, les compagnies disposaient de 6 voix sur 154). En tout état de cause, la Ville n'entend pas privilégier une structure juridique plutôt qu'une autre, mais bien une solution qui garantit durablement un service public de qualité. Sur la base des dossiers qui lui ont été soumis, la Municipalité a estimé qu'Intertaxis SA – garantissant à chaque exploitant la possibilité d'être actionnaire et/ou simple affilié relié à son central d'appel – offrait de meilleures garanties que Taxi Services, en étant mieux à même d'accomplir, 24 heures sur 24, des tâches incluant la sous-traitance de certaines prestations des tl, ainsi que le transport des enfants des écoles notamment.

*4. Pourquoi la Ville refuse-t-elle l'autorisation pour un deuxième central alors que cela ne lui coûte rien ?*

Il y a d'abord lieu de rappeler que le Règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT), adopté par les douze Conseils communaux, ne prévoit qu'un seul central d'appel pour les taxis A. C'est donc, conformément à l'article 69 RIT, que, le 16 mai 2002, la Municipalité a confié à Intertaxis SA l'exploitation du central téléphonique et radio des taxis A. Cette disposition réglementaire, qui veut qu'il n'y ait qu'un seul central, répond, à l'évidence, au souci d'offrir un service public de qualité, plus facile à gérer et mieux coordonné qu'avec deux ou plusieurs entités. Ce point de vue a été admis par le Tribunal fédéral, qui a considéré, dans une ordonnance du 19 décembre 2002, qu'il paraît difficile d'avoir deux centraux d'appel des taxis A, sans que cela nuise à la qualité du service. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'expérience sur le terrain tend à prouver que ces craintes sont justifiées. De plus, outre la baisse de qualité enregistrée, il apparaît, à l'évidence, que deux centraux engendrent des coûts d'exploitation largement supérieurs (personnel à double, kilomètres parcourus à vide plus importants, vu le nombre restreint de véhicules pour satisfaire la demande de la clientèle, etc.), qui ne manqueront pas de rejaillir sur les cotisations dues par tout affilié à un central d'appel et, bien sûr, en fin de compte, sur les tarifs des taxis. A ce sujet, il y a lieu de mentionner que la contribution mensuelle des coopérateurs de Taxi Services a augmenté, dès le 1<sup>er</sup> février 2003, de plus de 30%.

5. *Quels sont les frais de justice et de procédure engagés dans ce dossier?*

Les procédures étant en cours, il est difficile d'articuler un montant. Toutefois, on sait d'ores et déjà qu'il se chiffrera à plusieurs dizaines de milliers de francs.

6. *La Ville n'a-t-elle pas le sentiment de contraindre les taxis indépendants à s'affilier à une SA?*

Outre ce qui a déjà été dit à ce sujet dans les réponses aux questions N°s 2 et 3, force est de relever que la Ville a fait tout ce qu'elle a pu pour éviter de devoir trancher dans ce dossier. Elle doit constater, à regret, qu'il n'y a pas eu chez les deux partenaires la même volonté d'arriver à une solution consensuelle, ce qui a abouti à un échec. Cela étant et selon les informations dont dispose le SIT, quinze indépendants ont sans autre rejoint Intertaxis SA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La Municipalité pense qu'Intertaxis SA, une fois les problèmes de transition surmontés, fera ses preuves à l'avantage de tous les intéressés.

7. *Ne serait-il pas plus judicieux d'arrêter les procédures et d'accepter la situation actuelle, c'est-à-dire deux centraux de taxis?*

La Municipalité reste convaincue que l'intérêt des usagers commande de n'avoir qu'un seul central d'appel des taxis A pour garantir un service plus efficace et pour

contenir une hausse des prix. Par ailleurs, c'est sur cette base qu'Intertaxis SA a investi, à ce jour, plus d'un million de francs pour la mise en œuvre d'un nouveau central d'appel. Il s'ensuit que, pour l'heure, un arrêt des procédures n'est envisageable que pour autant que, préalablement, les parties puissent aboutir à un accord.

D'une manière générale, la Municipalité regrette la situation actuelle, cela d'autant plus qu'elle s'est beaucoup engagée afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties. Elle ne peut, en l'état, que former le vœu de voir, à bref délai, se dessiner, pour résoudre cet épineux problème, une solution favorable à l'intérêt et au service publics.

**La présidente:** – Monsieur l'Interpellateur.

*Discussion*

**M. Alain Hubler (POP):** – S'il est vrai que l'assemblée générale de la coopérative attribuait seulement 6 voix aux compagnies pour 116 autorisations et 148 voix – soit une par autorisation – aux indépendants, cette situation injuste a été reconnue par les indépendants avant que les négociations capotent. Durant 2001 et début 2002, de multiples tentatives de créer une société anonyme corrigeant cette répartition ont échoué. La dernière en date était une proposition faite par Intertaxis et admise par la Ville de Lausanne, à savoir: les six compagnies détiendraient 45% des voix, les indépendants – majoritaires en autorisations – 45% et les tl 10% – on se demande pourquoi. Les indépendants ont refusé cette répartition, qui les rendait minoritaires, alors qu'ils possédaient la majorité des autorisations A et qui, en fait, renversait sur leur dos l'iniquité dont les grosses compagnies étaient victimes auparavant. M<sup>me</sup> la directrice a fait allusion aux relations hostiles entre chauffeurs, aux déprédations de panneaux de taxis. C'est étonnant, parce qu'au tribunal, deux chauffeurs ont témoigné que la situation n'était pas aussi tendue qu'on voulait bien le dire entre les chauffeurs d'Intertaxis et les indépendants de Taxi Services.

*Qu'a fait la Ville pour éviter cette situation?* Il est vrai que la Ville a participé aux négociations, en a été le moteur mais, en fait, elle n'a qu'accompagné un processus aboutissant finalement à ce que toutes les propositions débouchent sur un renversement de majorité au profit des grosses compagnies et des tl. Dans ces conditions, il me semble qu'il est inconvenant de faire porter à Taxi Services le chapeau – si je puis dire – de l'échec des négociations. Celles-ci ne l'amenèrent qu'à des culs-de-sac, dans lesquels il était forcément perdant. Personnellement, je pense que la Ville a commis une erreur importante en décidant de régler le problème des taxis à la hache, en attribuant, à l'un ou l'autre, une seule et unique autorisation. Ce choix partiel nous met actuellement dans une situation explosive, se réglant à coups de tribunaux.

En réponse à la question: *Que vont devenir les indépendants qui ne se rallieront pas à Intertaxis SA?* dire sim-



plement que ces indépendants pourront se rallier à Intertaxis est un peu court. C'est justement ce qu'ils ne veulent pas. Dire qu'ils pourront toujours en devenir clients ou actionnaires, c'est aussi court, parce qu'être actionnaire d'une société dans laquelle on sera forcément minoritaire n'est pas la joie. Leur dire qu'ils pourront toujours se rallier à Intertaxis, c'est les acculer à adhérer à cette société anonyme.

A la question: *Pourquoi la Ville privilégie-t-elle une SA au détriment d'une société coopérative?* la Ville répond ne pas privilégier une structure plutôt qu'une autre. Il n'empêche que le central a été attribué à l'une et pas à l'autre. Ceux qui se trouvent dans la seconde sont obligés de s'affilier à la première.

Prétendre que le service public sera assuré par Intertaxis SA seule est une contre-vérité. Il y a actuellement 248 autorisations A à Lausanne, dont 120 pour les indépendants, qui font aussi partie du service public. Lausanne ne peut pas fonctionner uniquement avec les taxis d'Intertaxis. La ville a besoin de tous les taxis lausannois.

*Pourquoi la Ville refuse-t-elle l'autorisation pour un deuxième central alors que cela ne lui coûte rien?* La réponse n'est pas très claire. Rappelons que les deux centraux actuels sont utilisés, l'un par Intertaxis et l'autre par Taxi Services. La Ville n'y a pas mis un centime! Par ailleurs, j'ai consulté le Règlement intercommunal des taxis. Effectivement, on parle du central, ce qui n'exclut pas qu'il y en ait un deuxième. Aucun article de ce règlement ne dit qu'il ne peut y avoir qu'un central. Dire que l'existence d'un seul central est conforme au RIT est vrai. Mais qu'en accepter un deuxième serait contraire au règlement est faux! Cela a son importance. En revanche, ce même règlement précise dans son article 69 «Central, mode d'exploitation», que la Ville peut confier à un organisme privé l'exploitation du central. C'est ce qu'elle a fait. Mais elle aurait aussi pu choisir de conserver ce central et de l'exploiter elle-même, ce qui nous aurait peut-être évité aujourd'hui bien des ennuis. Ce n'est pas le cas, on ne va donc pas ergoter maintenant là-dessus. Avancer que l'existence de deux centraux est plus coûteuse et rejaillira forcément sur le prix des taxis est assez hasardeux. A ce sujet, parlant du service public, Taxi Services a un numéro de téléphone gratuit. L'autre, économe paraît-il, un numéro payant. C'est plutôt étrange... Les cours d'économie libérale démontrent depuis longtemps, mais pas toujours, que la concurrence – et non pas les monopoles – profite aux acheteurs.

Sur les frais de justice, je n'ai rien à dire. J'ai pris note.

Sur le fait que la Ville n'a pas le sentiment de contraindre les taxis indépendants à s'affilier à une société anonyme, on peut entendre dans la réponse de notre directrice que les taxis indépendants sont en fait les responsables de cette situation. Je pense que ce jugement est faux et que les responsabilités sont partagées. On ne peut pas reprocher à des indépendants de ne pas avoir voulu céder une partie de

leur pouvoir, puisqu'ils étaient prêts à le faire. Il est normal qu'ils mettent en place les conditions matérielles leur permettant d'exister, surtout au-delà du 31 décembre, puisqu'ils ont fait des recours et ne pouvaient pas tout arrêter et mettre la clé sous le paillason. Cela n'aurait pas été vraisemblable.

Enfinement: *Ne serait-il pas plus judicieux d'arrêter les procédures et d'accepter la situation actuelle, c'est-à-dire deux centraux de taxis?* Que l'existence d'un seul central soit plus simple est une réalité que je ne conteste pas. Que cela permette de contenir la hausse des prix est beaucoup moins sûr. En revanche, ce qui est certain, c'est que nous sommes confrontés à une situation compliquée et que les relations entre les différents protagonistes sont gelées ou rompues. Se décharger en disant que les indépendants n'ont qu'à rejoindre Intertaxis est, à mon avis, inadmissible. D'aucuns ont qualifié Taxi Services de procédurier en raison de son action en justice. Il est piquant de relever que c'est Intertaxis qui traîne aujourd'hui la Ville et Taxi Services devant les tribunaux pour obtenir l'exclusivité d'exploitation du central qu'elle n'a pas, puisque Taxi Services exerce toujours. Comme quoi, une fois de plus, tout est relatif!

Il est bien joli de se lamenter sur la situation, mais je me suis dit que le mieux serait encore de suggérer, en toute modestie, quelques pistes. D'abord, la Ville devrait remettre la main à la pâte et prendre l'initiative de relancer des pourparlers actifs, sérieux et équitables, autant que faire se peut. Elle devrait aussi faire des propositions nouvelles, car les pourparlers étant évidemment gelés, il faut proposer du nouveau. Là, j'ai deux suggestions qui n'engagent que moi. La première serait de conserver les deux centraux – les sommes étant investies par des privés – mais de les assortir d'une structure de coordination qui ne serait ni aux mains d'Intertaxis ni dans celles de Taxi Services et permettrait de maîtriser ce maelström. Deuxièmement, d'opter pour un seul central, mais géré par une société qui ne soit ni Intertaxis, ni Taxi Services, à laquelle toutes deux pourraient, comme le dit la directrice, s'affilier librement. Hors cela, dans tous les procès en cours, à chaque décision juridique, il peut se passer des catastrophes pour l'une ou l'autre des compagnies, pour le service public, peut-être pour la Municipalité, allez savoir... Tout peut basculer. Les gagnants d'aujourd'hui seront peut-être les perdants de demain et vice-versa. Il est préférable d'avoir de bonnes négociations plutôt que de mauvais procès. Vu la situation et pour faire avancer le schmilblick, je dépose une résolution modeste, pas très popiste, demandant simplement la chose suivante:

#### *Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à Intertaxis et à Taxi Services la reprise de pourparlers actifs dans lesquels elle jouera un rôle de moteur.*

**M. Grégoire Junod (Soc.):** – La Municipalité a raison quand elle dit qu'il est souhaitable d'avoir un seul central.

Sur ce point, l'interpellateur se trompe. Les usagers des taxis et la population n'ont rien à gagner, concernant la qualité du service et de l'offre, d'une concurrence au niveau des centraux téléphoniques. La situation lausannoise, telle qu'elle prévalait jusqu'au 31 décembre de l'année dernière, était bien meilleure que celle d'autres villes dans lesquelles on a deux, trois, voire dix centraux. Car c'est ce qui se passe : une fois que l'on en a autorisé deux, on n'a plus motif d'en refuser d'autres. Il est juste, tant en termes d'usage du domaine public que de qualité du service, de vouloir défendre un seul central téléphonique en ville de Lausanne.

Le problème réside toutefois dans la situation que nous vivons. En attribuant la concession de ce central à Intertaxis SA, la Ville a fait la part belle aux compagnies qui emploient du personnel. Je ne veux pas faire de misérabilisme là-dessus, mais j'étais déjà intervenu au Conseil communal à ce sujet, il y a quelques années. On sait que les conditions de travail sont lamentables dans cette branche. Des personnes travaillent plus de 50 heures par semaine – comme le prévoit l'ordonnance sur la Loi du travail qui déroge à toute une série de dispositions dans ce secteur – pour des salaires souvent inférieurs à Fr. 2000.– par mois. Cela pose un certain nombre de problèmes. On privilégie ces compagnies au détriment des indépendants, qui gagnent un peu plus correctement leur vie. Je suis bien conscient que la Ville a dû affronter des négociations très difficiles. C'est un milieu où les gens se tirent dans les pattes. Les choses ne sont pas simples. Je ne veux pas accuser la Ville, mais on se retrouve aujourd'hui dans une situation où les compagnies sont avantagées.

Cela débouche sur un autre problème. Si l'on veut défendre le monopole du central téléphonique, on doit l'assortir d'un certain nombre de conditions. L'une d'elles est le respect des conditions de travail minimales. Je parle bien de conditions de travail minimales, parce que c'est de cela qu'il s'agit dans ce secteur professionnel. La Ville aurait pu – elle le fait dans de nombreux domaines – assortir l'octroi d'une concession à la signature d'une convention collective de travail. Elle procède ainsi avec toutes les entreprises auxquelles elle attribue des travaux dans le domaine des biens et des services. On va probablement le faire, dans une prochaine séance, en votant un préavis sur la clause sociale qui prévoit de soumettre à des conditions sociales l'ensemble des organisations subventionnées. L'Etat le pratique également dans le cadre de la promotion économique, afin de vérifier qu'un certain nombre de conditions usuelles soient respectées. Je regrette qu'on ne l'ait pas fait et qu'on n'ait pas tenté de le faire dans le domaine des taxis disant : « On souhaite une situation de monopole, nos partenaires la souhaitent visiblement aussi, quitte à ce qu'il y ait une association entre indépendants et compagnies. » Je trouve très bien – je l'apprends ce soir – que les indépendants auront la possibilité de rejoindre Intertaxis. Mais je crois que l'on doit véritablement assortir ce droit au monopole de conditions minimales dans le domaine du droit du travail. C'est pourquoi je vous propose une résolution qui n'est pas en contradiction avec celle de M. Hubler :

#### *Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible afin de permettre l'instauration d'une convention collective de travail pour les employés des entreprises au bénéfice d'une autorisation A.*

Cela n'exclut évidemment pas que les indépendants soient associés au central, mais permettra de justifier et défendre cette position monopolistique que soutient avec raison la Municipalité.

**M. Jacques Ballenegger (Les Verts) :** – Les taxis sont un sujet récurrent depuis quelques années. Une commission administrative des taxis s'occupe des problèmes de cette profession de service public depuis qu'elle existe, soit une quarantaine d'années. J'en suis le président depuis 1984, sauf erreur. Je connais donc très bien la vie du taxi à Lausanne.

Tout d'abord, les questions de M. Hubler sont pertinentes et mettent le doigt sur des problèmes existant effectivement. Je le souligne, parce que des interpellations précédentes ne répondaient pas à cette qualité, si je puis dire, en posant des questions à tort et à travers. M. Hubler n'a manifestement pas une sympathie extrême pour la société anonyme, nouvelle forme juridique d'Intertaxis. Venant des rangs où il siège, on peut comprendre que la société anonyme, parangon du capitalisme, ne l'enchantent pas particulièrement. Il est alors amené à tomber dans une autre problématique. A ne pas vouloir la société anonyme, il en arrive à préconiser la libéralisation du taxi. C'est une valse-hésitation. Dire qu'il n'y a pas seulement un central, mais deux, aboutit à ce qu'il y en ait trois, quatre – c'est exactement la définition de la libéralisation. Veut-on – veut-il – la libéralisation d'un service public ? La réponse lui appartient, je ne répondrai pas pour lui. Pour ma part, ce que je connais, c'est l'attitude de l'Autorité intercommunale, c'est-à-dire la commission administrative, la Municipalité de Lausanne et les Municipalités – du moins les directeurs de police – des onze autres Communes composant l'arrondissement lausannois, le taxi étant organisé sur un plan régional à Lausanne. Vous avez d'ailleurs voté récemment le passage à une transition qui doit se faire incessamment dans une structure d'association de Communes<sup>20</sup>. L'intérêt de toutes ces Autorités est prioritairement la qualité du service public.

Que faut-il ajouter à ce propos par rapport à ce qu'a déjà dit M<sup>me</sup> la directrice ? Il est inexact d'affirmer que la concurrence ferait baisser les prix. Il existe une étude, publiée il y a quelques années par l'OCDE. Nous l'avons au dossier. La Direction de police l'a aussi. Elle date de la précédente législature. Réalisée dans diverses villes moyennes et grandes, de différents pays des cinq continents, elle démontre que lorsque le système des taxis a été libéralisé, les prix n'ont jamais baissé. Au pire, ils ont augmenté. Quant à la qualité des voitures, elle a souvent

<sup>20</sup>BCC 2002, T. II (N° 11/II), pp. 268 ss.

diminué. Le nombre de taxis a explosé et beaucoup attendent aux stations avec des chauffeurs se tournant les pouces, tâchant de gagner leur vie avec le peu de courses à faire. C'est évidemment un mauvais service au client. Voilà un premier argument qui n'a pas incité la Municipalité de Lausanne et l'Administration lausannoise à prendre la voie de cette libéralisation.

Un autre phénomène est intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier: au lieu d'un seul numéro antérieurement, deux numéros distincts sont à votre disposition pour appeler un taxi dit «A» – voitures grises stationnant sur les emplacements jaunes. Les représentants des deux sociétés le reconnaissent: à certains moments de la journée, ou de la semaine, les heures de pointe ne correspondent pas forcément à des présences suffisantes de véhicules. Dès lors, tantôt l'une, tantôt l'autre ne peuvent répondre à la demande. Faites-moi confiance, aucune des deux ne passe les commandes à l'autre! Pas en tout cas dans la situation où elles se trouvent actuellement. Le résultat est que le client qui appelle le mauvais numéro, au moment où il est surchargé, doit attendre plus longtemps, voire rappeler plus tard. Là aussi, au chapitre de l'intérêt public, le client n'y trouve pas son compte.

M. Hubler a rappelé quelques épisodes des négociations menées au cours du printemps dernier. Il a regretté qu'elles aient été rompues. Comme il semble s'exprimer au nom de certains indépendants de la coopérative Taxi Services, je lui rappelle que la négociation a été rompue plutôt brusquement, contre toute attente des participants, par les membres du Conseil d'administration de la coopérative. Cela étant, la Ville n'avait pas beaucoup de choix quant à la suite des opérations.

Quel était le problème à résoudre? Pourquoi choisir une société anonyme plutôt que la forme de la coopérative apparemment très sympathique, qui représente un certain engagement personnel et quelque chose de plus convivial? Par la définition légale de cette forme de société, la coopérative s'est transformée en préau ouvert à toutes les bagarres de récréation d'école enfantine. Ses assemblées n'étaient plus des lieux de discussion où l'on abordait calmement, objectivement les problèmes, dans la recherche de solutions rationnelles, mais des arènes de pugilats, de débats passionnels entre des opinions très subjectives, loin de tout intérêt public. Par rapport à cette forme conviviale et théoriquement si sympathique de la coopérative, la SA semblait «anonymiser» précisément le débat et le ramener à ce qu'il doit être, soit une analyse strictement technique, objective des questions à résoudre pour que le taxi fonctionne. Lorsque vous appelez un taxi, qu'est-ce qui vous intéresse? Qu'il arrive rapidement, vous trouve à l'adresse où vous êtes sans se perdre dans la moitié du quartier et vous transporte à bon port au prix le plus avantageux possible. Le reste vous intéresse beaucoup moins...

**La présidente:** – Peut-on en venir aux faits, Monsieur Ballenegger? S'il vous plaît!

**M. Jacques Ballenegger (Les Verts):** – La SA doit avoir pour objectif de régler la question du fonctionnement d'un central d'appel de manière technique. Il ne s'agit plus d'avoir des débats passionnés, mais une gestion rationnelle. M. Hubler souhaite que des négociations soient reprises. Je vous dirai que des contacts ont été renoués. Cependant, cela ne dépend pas seulement de la Municipalité, de la Ville ou d'une de ses directions, mais des deux parties. Un nouveau rendez-vous a été pris pour la fin de ce mois. Il est trop tôt pour dire sur quoi il débouchera. Ce qu'il importe de souligner est que l'attitude de la Direction de la sécurité publique a eu comme objectif l'intérêt du client, mais aussi celui des conducteurs de taxi. Enfin, si deux sociétés fonctionnent, elles n'ont pas seulement dû se payer deux équipements – ce qui est un investissement de départ – mais doivent assumer toutes deux des frais d'exploitation. Cela dédouble les coûts par rapport à un seul central et se répercutera forcément, à bref délai si cela continue, sur le prix des taxis.

**M. Alain Hubler (POP):** – Je serai très bref. M<sup>e</sup> Ballenegger est un excellent avocat. Il a noyé le poisson comme il le fallait. Il a même dit que je parlais au nom des taximen indépendants... Il est vrai que j'ai discuté avec eux, parce qu'il m'arrive de prendre un taxi, que je lis les journaux et me suis intéressé au problème. En revanche, ce que vous avez oublié de dire – et ce n'est pas très correct – c'est que vous êtes intéressé dans l'histoire puisque vous êtes avocat de la Ville dans cette affaire. Vous auriez pu déclarer clairement vos intérêts, plutôt que dire que vous présidiez simplement une commission.

Sur le fond du problème, je n'ai pas demandé qu'il y ait deux centraux, mais que l'on sorte de ce borborygme, qui ne peut que nuire à tout le monde. J'ai proposé quelques pistes, qui ne valent que ce qu'elles valent. Surtout, je souhaite que la négociation reprenne. Je suis heureux de vous entendre dire clairement que des contacts ont eu lieu, mais il serait bon qu'il s'y passe quelque chose.

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – J'aimerais dire à M. Hubler qu'il a parfaitement raison lorsqu'il dit que la Ville pouvait choisir de financer son propre central. Elle aurait dû pour cela convaincre les Communes avoisinantes et l'on n'en serait pas là aujourd'hui. En vertu du principe «qui paie commande», la situation aurait été bien plus claire. M. Hubler aurait peut-être pu communiquer avec le municipal de l'époque, puisqu'au moment de la prise de décision, c'est mon prédécesseur qui était à cette place.

M. Hubler a aussi raison quand il parle d'une situation compliquée. Où je ne le suis plus, c'est quand il laisse entendre que les pourparlers n'étaient pas sérieux. Là, franchement, Monsieur Hubler, vous dépassez les bornes! Merci pour les heures que nous y avons passées! Merci pour les avocats qui se sont impliqués, engagés sous la pression des événements et du temps parce que les délais étaient très serrés, au sein de cette structure – que l'on

pourrait appeler structure de coordination – que nous avons mise en place, il y a près d’une année, et qui a abouti à une solution tout à fait valable. Là, j’ai aussi du mal à comprendre l’analyse que fait M. Hubler quand il nous dit que la majorité est inversée lorsqu’on a 45% – 45%... Il a une drôle de façon de calculer! Enfin, quand il met en doute la version municipale sur les déprédations, aurions-nous inventé qu’il y avait déprédations sur les différents panneaux publics?... Nous sommes suffisamment intervenus aujourd’hui. Le nombre d’heures consacrées à cette cause, je vous le laisse imaginer. Nous serions ravis qu’une solution négociée surgisse. C’est d’ailleurs notre souhait, que nous avons communiqué à notre avocat. Lors d’une précédente réunion, nous avons déjà tenté de trouver une solution négociée. Car si les conflits permettent aux deux parties de dépenser de l’argent et de favoriser les seuls avocats, on pourrait s’en passer! Nous espérons vivement qu’une solution surgisse prochainement de cette deuxième rencontre. Cela dit, si l’on n’y arrive pas, ce ne sera pas faute d’avoir essayé.

**La présidente:** – Nous sommes en présence de deux résolutions. Je vous fais voter celle de M. Alain Hubler disant:

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à Intertaxis et à Taxi Services la reprise de pourparlers actifs dans lesquels elle jouera un rôle de moteur.*

Celles et ceux qui l’acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Une dizaine. Abstentions? Une dizaine aussi. Vous avez accepté cette résolution.

La deuxième résolution de M. Grégoire Junod dit ceci:

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible afin de permettre l’instauration d’une convention collective de travail pour les employés des entreprises au bénéfice d’une autorisation A.*

Celles et ceux qui l’acceptent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s’il vous plaît! Avis contraires? Abstentions? Avec 44 oui, 26 non et 6 abstentions, vous avez accepté la deuxième résolution. Cet objet est donc liquidé.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l’interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts: «Taxis A à Lausanne: un central ou deux centraux?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*adopte*

- La résolution de l’interpellateur, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à Intertaxis SA et à Taxi Services la reprise de

pourparlers actifs dans lesquels elle jouera un rôle de moteur.»

- La résolution de M. Grégoire Junod, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible afin de permettre l’instauration d’une convention collective de travail pour les employés des entreprises au bénéfice d’une autorisation A.»

**Interpellation urgente de M. Roger Cosandey et consorts: «Trottoirs continus: qu’en est-il de l’orientation des piétons déficients visuels?»<sup>21</sup>**

*Développement*

**M. Roger Cosandey (Soc.):** – Afin de tenir compte des besoins particuliers de certains usagers (personnes utilisant des fauteuils roulants, parents poussant des voitures d’enfants, par exemple) l’Ordonnance sur la circulation routière autorise la construction de trottoirs continus au droit des rues transversales. Sur ces trottoirs, les piétons bénéficient de la priorité.

Pour les personnes malvoyantes ou aveugles, les dénivellations qui marquent les trottoirs représentent des points de repère indispensables. Comment en effet ces usagers sauraient-ils qu’ils sont en train de traverser une rue si aucune indication tangible ne le signale? Le problème n’est pas tant d’éviter des véhicules puisque les conducteurs sont sensés accorder la priorité que de déterminer dans quelle rue il s’agit de bifurquer pour atteindre son but.

Lors des travaux effectués récemment à l’avenue de France, des trottoirs continus ont été aménagés. Je m’étais alors permis d’attirer l’attention de la Municipalité sur le fait que ce quartier est habité par de nombreuses personnes ayant des troubles de la vue et qu’il serait bon de rechercher une solution susceptible de faciliter leurs déplacements. Malheureusement, aucune mesure n’a encore été prise à ce jour. Selon une communication reçue ces derniers jours, des travaux vont prochainement être entrepris à la rue du Maupas; il est également prévu d’y construire des trottoirs continus.

Pour permettre aux personnes malvoyantes ou aveugles de s’orienter plus aisément, on pourrait prévoir un revêtement différent en veillant toutefois à ce que celui-ci commence avant la bande de roulement dévolu aux véhicules pour ne pas paraître marquer une voie prioritaire.

Je me permets dès lors de poser à la Municipalité les questions suivantes:

<sup>21</sup>Cf. *supra*, p. 249.

1. Des mesures seront-elles prises pour que les endroits où des trottoirs continus traversent des rues soient détectés par les personnes handicapées de la vue ?
2. Là où des trottoirs continus existent déjà, peut-on envisager la pose d'un revêtement différent détectable au pied et/ou à la canne ?

**La présidente :** – Monsieur le Directeur des Travaux.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Dans une ambiance clairesemée... je répondrai à une interpellation importante, sur un problème dont la Municipalité se préoccupe depuis quelque temps, lors des différentes discussions avec nos interlocuteurs malvoyants et aveugles, dans le cadre de la démarche participative. Je vous informe – un communiqué a été transmis à la presse en fin de semaine, mais reporté à cause de l'actualité – que Lausanne teste un marquage au sol pour mieux baliser le cheminement des handicapés de la vue. Afin de faciliter leurs déplacements et à titre d'essai, la Municipalité a posé au sol des marquages spécifiques au carrefour Georgette-Rumine, à proximité des locaux de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles – UCBA. Le but de ces balisages tests est d'apporter des solutions dans plusieurs autres quartiers de la ville, plus particulièrement la gare, Georgette, Bel-Air pour accéder à la rue Mauborget, ainsi qu'à Chauderon vers l'avenue de France, la rue du Maupas. Renseignements complémentaires: il s'agit de marquages en damiers de couleur blanche, réalisés en gravillonnage communiquant un effet de rugosité perceptible par une canne. D'autres sont constitués de plaques carrées en plastique blanc – que j'ai pu observer dans différentes villes européennes – collées sur le trottoir et dotées de petites aspérités circulaires. Une autre possibilité réside, par exemple, dans la mise en place d'un élément de trottoir préfabriqué comportant ces mêmes composants de surface. Nous allons tester la durabilité de ces deux types d'ouvrages et voir si nous pourrions les réaliser, soit cette fin d'année 2003, soit courant 2004, cela dépendra de la disponibilité budgétaire. Mais nous mettrons néanmoins la priorité sur Georgette.

Concernant les questions de l'interpellateur: oui, la Municipalité est entrée en matière, puisque tout le projet de la rue du Maupas a été élaboré selon la discussion que nous avons eue avec M. Cosandey, entre autres, qui est en fait le correspondant des utilisateurs.

1. *Des mesures seront-elles prises pour que les endroits où des trottoirs continus traversent des rues soient détectés par les personnes handicapées de la vue ?*

Oui, sur les sites que je viens de citer.

2. *Là où des trottoirs continus existent déjà, peut-on envisager la pose d'un revêtement différent détectable au pied et/ou à la canne ?*

Oui, à l'avenue de France et peut-être même sur l'avenue d'Echallens.

Je pense avoir répondu positivement à l'interpellateur.

*Discussion*

**M. Roger Cosandey (Soc.) :** – Je tiens à remercier M. le directeur d'avoir répondu aussi rapidement à mon interpellation. Vous vous étonnez peut-être quelque peu de l'urgence requise. J'ai cru devoir la demander dans la mesure où des travaux allaient débuter prochainement. Comme on le sait, il est toujours meilleur marché de prévoir une adaptation lorsque l'on entreprend des travaux, plutôt que la faire ensuite. Ce sujet peut vous paraître anodin, mais pour des personnes circulant régulièrement et qui n'ont plus certains points de repère, il est extrêmement important de remplacer les indications disparues par d'autres qui, lorsqu'on les prévoit suffisamment tôt, ne coûtent pas cher.

M. le directeur répond que des adaptations vont être faites aussi à l'avenue de France, à la rue du Maupas, à l'avenue d'Echallens. Je me permets de signaler que partout où des trottoirs continus sont construits et s'il n'y a pas de point de repère facile à détecter, par exemple au niveau des murs, il serait important de prévoir également de tels revêtements. Je sais que la Commune de Lausanne est un partenaire à l'écoute des problèmes soumis. Il n'est pas rare que des amis venant à Lausanne s'émerveillent, entre autres, du fait que tous les feux soient sonorisés. Il faut le dire et apprécier ce qui est fait. Je remercie la Municipalité d'avoir bien voulu tenir compte de cette demande et j'observerai avec intérêt tout ce qui pourra se faire pour que nos déplacements soient facilités.

**La présidente :** – Vous ne déposez donc pas de résolution ?

**M. Roger Cosandey (Soc.) :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – Alors, cet objet est liquidé.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation urgente de M. Roger Cosandey et consorts: «Trottoirs continus: qu'en est-il de l'orientation des piétons déficients visuels?»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**La présidente :** – Nous avons bien travaillé ce soir. Je vous donne rendez-vous le 8 avril à 18 heures. Nous consacrerons la première partie de la séance aux interpellations et aux motions.

La séance est levée à 23 h 15.

*Le rédacteur*

Jean-Gabriel Lathion  
Lausanne

*Composition*

Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

**LISTE DES MEMBRES  
DU CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE**

**(Mise à jour : 19 mars 2003)**

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne  
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. A.-Pidou 8 1000 Lausanne 6	021/616.32.13	079/350.09.66 021/601.26.25	021/616.38.28	abbetarch@mac.com	VDC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chabrière 35 1004 Lausanne	021/317.51.95	021/646.56.26	021/311.61.05	imprivaud@vtx.ch	RAD
ATTINGER DOEPPER Claire	Assistante sociale	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	021/315.23.72	021/616.30.32	021/315.20.06	claire.attinger@lausanne.ch doepper@bluewin.ch	SOC
BALLENEGGER Jacques	Avocat	Case postale 2860 1002 Lausanne	021/311.23.88	021/652.29.71	021/311.23.91	ballenegger@yahoo.com	ECO
BÉBOUX Jean-Pierre	Architecte SIA	Ch. des Bossons 45 1018 Lausanne	021/647.36.39	079/370.39.89 021/646.79.82	021/648.27.84		RAD
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne	021/316.64.48	021/323.98.74	021/316.64.58	sylvianne.bergmann@saf.vd.ch	ECO
BLANC Eric	Menuisier	Rte Clait-aux-Moines 9 1000 Lausanne 26	021/802.82.02 021/784.30.29	079/418.80.18 021/784.31.42	021/801.07.80 021/784.31.42	pdcvaud@hotmail.com ericblanc@urbanet.ch	VDC
BLANC Jean-Louis	Réviseur	Ch. de Montelly 10 1007 Lausanne	058/286.51.97	078/600.41.97 021/624.68.39	058/286.51.06	jean-louis.blanc@eycom.ch	RAD
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021/692.58.91	021/312.75.14		claud.bonnard@isrec.unil.ch claud.bonnard@urbanet.ch	ECO
BONVIN Jacques	Physicien	SOLSTIS, Sébeillon 9b 1004 Lausanne	021/622.50.75	079/628.29.02 021/683.25.55	021/622.50.71	jacques@solstis.ch	ECO
BOURQUIN Jean-Christophe	Professeur à l'UNIL	Av. du Rond-Point 18 1006 Lausanne	021/692.31.70	021/616.27.37		jcbourquin@bluemail.ch	SOC
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.58 021/784.51.05		marie-ange.b@vtxnet.ch	ECO
BRON Alain	Ingénieur télécomm. Enseignant	Ch. de Clamadour 14 1012 Lausanne	021/624.27.42	021/652.93.49		abron@heg-edu.vd.ch	SOC
BUCHER Alma		Parc-de-la-Rouvraie 26 1018 Lausanne		021/647.94.11	021/647.94.11	aa.bucher@bluewin.ch	VDC
BUFFAT Marc-Olivier	Docteur en droit Avocat	Av. Juste-Olivier 9 1006 Lausanne	021/320.24.65	021/320.52.80	021/323.01.48	buffatlaw@hotmail.com	RAD
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Ch. de la Batelière 3 1007 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/616.43.29	021/653.32.55 021/616.43.29	maurice.calame@swissonline.ch	LIB
CAVIN Yves-André	Economiste, contrôleur de gestion	Ch. du Bois-Genoud 2 1032 Romanel	021/316.20.13	079/750.96.17 021/646.12.46	021/316.29.18	yves-andre.cavin@sagefi.vd.ch	RAD



**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne  
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
CHAPPUIS Gérard	Juriste - Chargé de cours	Bd de Grancy 20 1006 Lausanne		021/617.89.58	021/617.89.58	gerardchappuis@urbanet.ch	SOC
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire Lic. en sociologie	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/502.54.40 021/646.80.59	021/314.50.70	chautems@freesurf.ch jean-marie.chautems@chuv.hospvd.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Ferme de Rovéréaz 1010 Lausanne	021/652.37.55	021/652.37.55	021/652.55.87		VDC
CHRISTE Paul-Louis	Ingénieur ETS	Parc-de-la-Rouvraie 6 1018 Lausanne	021/315.87.31	079/659.43.74 021/647.30.59	021/315.80.15	paul.christe@lausanne.ch	RAD
CORNAZ Mireille	Enseignante	Ch. du Bois-Gentil 114 1018 Lausanne		021/648.22.60	021/648.22.60	mireillecornaz@hotmail.com	VDC
COSANDEY Monique	Employée de bibliothèque	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/321.10.12			monique.cosandey@bluewin.ch	SOC
COSANDEY Roger	Secrétaire d'association	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/651.60.60	021/647.12.19		roger.cosandey@bluewin.ch	SOC
COUPY Bernard	Commerçant	Rue de la Madeleine 4 1003 Lausanne	021/312.78.66	021/625.43.22	021/312.78.68	coupy.sa@bluewin.ch	RAD
CRAUSAZ Françoise	Organisation de manif. et communic.	Case postale 36 1000 Lausanne 26		079/629.12.78 021/784.46.71	021/784.46.71	crausazfa@bluewin.ch	RAD
DALLÈVES Pierre		Ch. du Levant 7 1005 Lausanne		078/893.56.03 021/323.44.54	021/323.44.54	pierre.dalleves@urbanet.ch	LIB
DÉCOSTERD Anne	Inspectrice au Service de l'ens. spécialisé	Av. du Mont-Blanc 3 1018 Lausanne	021/316.54.14	079/409.10.42 021/647.59.35		decoster@worldcom.ch	ECO
DENTAN Josianne	Institutrice	Av. Virgile-Rosset 10 1012 Lausanne		079/607.83.16 021/652.28.36			RAD
DUNANT Marc	Diacre-éducateur	Rue de la Pontaise 44 1018 Lausanne	021/648.71.37	021/648.71.37	021/648.71.33	marc.dunant@ps-lausanne.ch	SOC
EGGLI Andrea	Responsable du service social AVIVO	Ch. de Montelly 16 1007 Lausanne	021/312.04.52	021/624.71.03	021/312.04.59 021/624.71.03	andreaeggli@hotmail.com	POP
FAVRE Sylvie	Architecte	Rue du Maupas 59 1004 Lausanne	021/641.64.00	078/660.11.91 021/647.01.33	021/641.64.01 021/647.01.33	sylvie06_favre@hotmail.com	SOC
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne		079/358.36.04 021/653.37.41	021/653.40.60	martine.fiora@vtx.ch	RAD
FORETAY-AMY Marcelle		Av. de France 87 1004 Lausanne		079/739.06.65 021/647.14.07		mforetayamy@bluewin.ch	ECO

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne  
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
FOX Robert	Avocat	Case postale 3393 1002 Lausanne	021/312.45.11	076/347.64.04	021/312.45.38	mcff@span.ch	LIB
FREYMOND Sylvie	Etudiante UNIL (SSP)	Ch. de Champriilly 24 1008 Lausanne		076/454.08.30 021/625.12.10		sylvie.freymond@bluewin.ch	ECO
GABUS Aline	Infirmière	Rue des Jardins 7 1018 Lausanne	079/301.26.24	079/303.36.28 021/647.19.95		a.gabus@bluewin.ch	POP
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel	021/646.11.41	079/606.20.25 021/646.11.41	021/648.64.89		LIB
GERMOND Florence	Economiste	Ch. des Aubépines 17 1004 Lausanne	021/316.25.33	021/646.00.85	021/646.00.85	fgermond@mydiar.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.69	079/507.27.40 021/646.81.90	021/316.52.60	fabrice.gheffi@sash.vd.ch	SOC
GILLIARD Diane	Assistante sociale	Ch. des Bégonias 1 1018 Lausanne	022/420.53.00	076/564.86.75 021/646.86.75	021/646.86.75	diane.gilliard@bluewin.ch	POP
GLATZ Georges	Délégué cantonal	BAP-SPJ 1014 Lausanne	021/316.53.02	079/203.63.63		glatz@cide.org	VDC
GRAF Albert	Facteur	Ch. de Chantemerle 13 1010 Lausanne	021/654.44.63	079/204.81.80 021/652.50.16	021/652.50.16	algrat@swissonline.ch	VDC
GRIN Nicole	Secrétaire générale UCV	UCV-Case postale 481 1009 Pully	021/728.63.13	079/704.24.05 021/323.36.90	021/728.63.47 021/311.73.71	ucv@ucv.vd.ch	LIB
HEIDEGGER Fernande	Secrétaire	Ch. du Mont-Tendre 14 1007 Lausanne	021/312.06.54	079/679.80.47 021/616.17.36	021/312.04.59	fheidegger@hotmail.com	POP
HOEFLIGER Anne		Av. des Mousquines 22 1005 Lausanne	021/654.02.20	079/658.24.40 021/312.21.21	021/654.02.02 021/312.21.21	ahoeflig@worldcom.ch	RAD
HUBLER Alain	Maître professionnel	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	021/622.51.11	079/310.96.78	021/622.51.66	hubler@mac.com	POP
JULIER Michel	Chef d'entreprise	Ch. de Boston 5 1004 Lausanne	021/802.82.03	079/204.17.72 021/624.98.47	021/801.07.80	mjulier@polymatch.ch	RAD
JULITA Caroline	Enseignante parascolaire	Ch. Vermont 16 1006 Lausanne		021/617.26.58			POP
JUNOD Grégoire	Administrateur FTMH Vaud-Fribourg	FTMH - Case postale 177 1000 Lausanne 17	021/310.66.77	021/625.67.01	021/310.66.85 021/625.67.01	gregoire.junod@ps-lausanne.ch	SOC
KNECHT Evelyne	Comédienne et secr. cant. adj. POP VD	POP - Case postale 772 1000 Lausanne 9	021/312.06.76	079/604.08.14	021/320.06.97	evelyne@popvaud.ch	POP

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne  
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grézy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97	021/652.63.97	francoise.longchamp@bluemail.ch	LIB
LOUP Pierre-Henri	Huissier	Case postale 61 1053 Cugy	021/316.68.97	079/203.83.52 021/731.20.87	021/731.20.87	ph.loup@bluewin.ch	RAD
MACH André	Maître-assistant	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.49	021/320.80.03	021/692.31.45 021/320.80.03	andre.mach@iepi.unil.ch	SOC
MAIER Christina	Economiste	Ch. de Grande-Rive 5 1007 Lausanne	021/316.51.55	079/784.73.50		christina.maier@scris.vd.ch cmaier@worldcom.ch	ECO
MARTIN Olivier	Employé de banque	Ch. de la Fauvette 1 1012 Lausanne		079/574.66.76 021/652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	RAD
MARTIN Philippe		Ch. de Champ-Rond 23 1010 Lausanne		079/381.09.78 021/652.79.03	021/652.79.03	ph.martin@bluewin.ch	RAD
MAURER-SAVARY Myriam	Enseignante	Ch. du Martinet 28 1007 Lausanne		079/374.83.71 021/625.64.10	021/625.64.10		SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	021/625.55.13	076/558.65.24 021/601.95.94	021/625.55.13	isanic99@yahoo.fr	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	078/720.69.50 021/646.66.73	021/646.66.73	claudette.mettraux@bluewin.ch	VDC
de MEURON Thérèse	Adjointe universitaire dpt de l'économie	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne	021/316.61.03	021/311.78.65	021/316.60.36	therese.de-meuron@sde.vd.ch	RAD
MEYLAN Georges Arthur	Architecte ETS	Ch. de la Ratavolat 28 1000 Lausanne 27	021/653.64.54 021/653.64.55	021/784.33.27	021/653.64.58	meylanarch@bluewin.ch	LIB
MEYLAN Jean	Secrétaire général CCRE/Section suisse	Case postale 3386 1002 Lausanne	021/315.24.35		021/315.20.08	ascorre@lausanne.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Secrétaire général PRDL	Av. Ruchonnet 28 1003 Lausanne		079/204.52.15 021/311.64.28	021/320.60.86 021/311.64.28	gmeystre@bluewin.ch	RAD
MIVELAZ Philippe	Architecte	Av. de Jurigoz 3 1006 Lausanne	021/693.20.77	079/695.96.71		phmivelaz@bluemail.ch philippe.mivelaz@epfl.ch	SOC
MONOT Claude-Olivier	Architecte ETS	Av. de Milan 5 1007 Lausanne		079/240.16.38 021/616.82.21	021/616.82.21	monotco@yahoo.fr	SOC
MPOY Jean	Mécanicien CFF	Case postale 1076 1001 Lausanne	0512/24.38.33	078/675.49.67 021/616.24.83			POP
MÜLLER Elisabeth	Nutritionniste	Av. Vinet 11 1004 Lausanne	021/320.33.51	021/320.25.81	021/320.33.92	emmuller2002@yahoo.com	ECO

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne  
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc 1000 Lausanne 26		021/784.15.23	021/784.15.24	ostermann@bluewin.ch	ECO
PACHE Denis	Agriculteur-maraîcher	Ch. du Boulevard 1 1032 Romanel	021/647.81.22	079/293.87.09 021/647.61.44	021/647.81.87	denis.pache@urbanet.ch	VDC
PAYOT Pierre	Ingénieur retraité	Av. du Mont-Blanc 10 1018 Lausanne		021/646.04.10			POP
PEIRY-KLUNGE Florence	Enseignante	Ch. du Mont-Tendre 19 1007 Lausanne		078/815.55.77 021/617.53.38	021/617.53.38	florence.peiry-klunge@freesurf.ch	RAD
PELLATON Berthold	Pasteur	Ch. Porchat 28 1004 Lausanne		021/647.53.81	021/647.53.81	berthold.pellaton@bluewin.ch	SOC
PERNET Jacques		Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/616.44.44	079/600.21.06 021/729.02.45	021/616.44.88 021/729.14.45	jpernet@vtx.ch	RAD
PERRIN Antoine	Notaire	Av. du Léman 28 1005 Lausanne	021/321.42.80	079/639.90.07 021/711.06.15	021/321.42.82	aperrin@pzh.ch	LIB
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur - Economiste	Ch. de la Fauvette 30A 1000 Lausanne 12		079/447.21.38 021/784.12.69	021/653.28.84	cperrin@bluewin.ch	RAD
PETERS Solange	Médecin	Av. du Léman 64 1005 Lausanne	021/314.41.03	078/759.43.76 021/792.31.40	021/314.40.95	solange.peters@chuv.hospvd.ch	SOC
PIDOUX Jean-Yves	Professeur UNIL, sociologue	Av. de la Harpe 17 A 1007 Lausanne	021/692.31.83	079/439.23.79	021/692.31.85	jean-yves.pidoux@ias.unil.ch	ECO
PITTET Francis	Artisan plâtrier-peintre	Case postale 1182 1001 Lausanne		079/313.56.54			RAD
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	021/310.06.62	079/212.16.13 021/646.25.08	021/310.06.69	michel.pitton@comedia.ch	SOC
RAPAZ Roland		Ch. de Montétan 11 1004 Lausanne		021/646.46.96		rapaz.theraulaz@bluewin.ch	SOC
RAVUSSIN Bernard	Employé de commerce	Rue de la Pontaise 8 1018 Lausanne	021/315.94.53	021/647.72.50	021/315.80.07 021/647.72.50	bernard.ravussin@lausanne.ch bernard.ravussin@vtxnet.ch	RAD
RUDASIGWA Antoine	Technicien de labo médical	Place de la Palud 7 1003 Lausanne	021/314.41.20	079/568.20.21 021/312.03.14	021/314.42.88 021/312.03.14	arudasig@worldcom.ch antoine.rudasigwa@chuv.hospvd.ch	SOC
SALLA Béatrice	Coordimatrice association jeunesse	Av. de Milan 14 1007 Lausanne	021/311.92.06	021/616.56.75	021/311.92.08	b.salla@bluewin.ch	ECO
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 30 1004 Lausanne	021/316.35.35	079/370.08.38 021/323.52.25	021/316.35.75 086+N° mobile	ysalzmamm@vtx.ch	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne  
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien EPFL, SIA	Ch. du Couchant 40 1007 Lausanne	021/625.65.07	021/625.65.07	021/625.65.44	pierre.santschi@a3.epfl.ch	ECO
SAVARY Géraldine	Journaliste	Av. de France 21 1004 Lausanne	021/321.14.66	079/414.86.65 021/625.67.01		savary@evenement.ch	SOC
SCHALLER Graziella	Economiste Mère de famille	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne		079/279.96.55 021/616.92.39	021/616.92.39	schaller@worldcom.ch	LIB
SCHNEIDER Gianni John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079/449.12.13 021/312.02.52	021/312.02.52	giannischneider@yahoo.fr	SOC
SEGURA Serge	Juriste	Av. de France 78 1004 Lausanne		079/623.10.58 021/647.18.09		serge.segura@perso.ch	RAD
SERATHIUK Nelson	Assistant social	Ch. des Allières 2 1012 Lausanne	021/312.21.65	021/652.99.49	021/312.69.14 021/652.99.49	serathiuik@dplanet.ch	SOC
SUTTER Béat	Inspecteur police judiciaire retraité	Av. de Chailly 60 1012 Lausanne		021/728.66.12	021/728.66.12		-----
TAUXE-JAN Michelle		Av. Floréal 9 1006 Lausanne		021/617.80.00	021/617.80.00		SOC
THORENS Adèle	Assistante UNIL	Av. Ste-Luce 8 1003 Lausanne	021/692.29.29	079/478.90.05 021/323.72.13		adele.thorens@philo.unil.ch	ECO
TRUAN Isabelle	Economiste lic. HEC	Av. des Bergières 33 1004 Lausanne	021/646.00.00	078/718.78.97 021/647.00.36	021/646.03.00 021/647.00.36	isabelle.truan@bluewin.ch	LIB
UFFER Filip		Ch. du Levant 59 1005 Lausanne	021/646.17.21	079/436.32.42 021/711.03.11	021/646.05.06 021/711.03.11	fuffer@worldcom.ch	SOC
VENEZIA Dino	Expert comptable et fiscal diplômé	Ch. de Mornex 3 1003 Lausanne	021/320.57.57	079/212.57.28 021/320.57.57	021/320.80.90	dino.venezia@fiduciaire.ch	LIB
VUILLEUMIER Marc	Directeur d'EMS	Petit-Chêne 25 1003 Lausanne	021/641.62.00	079/638.03.24 021/323.00.44	021/641.62.49	monique.vuilleumier@hotmail.com	POP
ZAHND Bernard	Avocat	Case postale 4132 1002 Lausanne	021/345.10.30	079/471.50.88 021/320.63.29	021/345.10.39	bzahndav@bluewin.ch	RAD
ZUERCHER Magali	Architecte EPF Urbaniste	Av. de la Dent-d'Oche 2 1007 Lausanne	021/619.90.90	079/509.83.59 021/601.83.59	021/619.90.99	magalizu@yahoo.fr	SOC

<p style="text-align: center;"><b>LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE</b></p>
---

**1. GROUPE SOCIALISTE**

(29 membres)

Président : M. Fabrice **Ghelfi**

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1. <b>Attinger Doepper</b> Claire  | 16. <b>Mivelaz</b> Philippe      |
| 2. <b>Bourquin</b> Jean-Christophe | 17. <b>Monot</b> Claude-Olivier  |
| 3. <b>Bron</b> Alain               | 18. <b>Pellaton</b> Berthold     |
| 4. <b>Chappuis</b> Gérard          | 19. <b>Peters</b> Solange        |
| 5. <b>Chautems</b> Jean-Marie      | 20. <b>Pitton</b> Blaise Michel  |
| 6. <b>Cosandey</b> Monique         | 21. <b>Rapaz</b> Roland          |
| 7. <b>Cosandey</b> Roger           | 22. <b>Rudasigwa</b> Antoine     |
| 8. <b>Dunant</b> Marc              | 23. <b>Salzmann</b> Yvan         |
| 9. <b>Favre</b> Sylvie             | 24. <b>Savary</b> Géraldine      |
| 10. <b>Germond</b> Florence        | 25. <b>Schneider</b> Gianni John |
| 11. <b>Ghelfi</b> Fabrice          | 26. <b>Serathiuk</b> Nelson      |
| 12. <b>Junod</b> Grégoire          | 27. <b>Tauxe-Jan</b> Michelle    |
| 13. <b>Mach</b> André              | 28. <b>Uffer</b> Filip           |
| 14. <b>Maurer-Savary</b> Myriam    | 29. <b>Zuercher</b> Magali       |
| 15. <b>Meylan</b> Jean             |                                  |

**2. GROUPE RADICAL**

(24 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Thérèse **de Meuron**

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1. <b>Ansermet</b> Eddy          | 13. <b>Loup</b> Pierre-Henri     |
| 2. <b>Béboux</b> Jean-Pierre     | 14. <b>Martin</b> Olivier        |
| 3. <b>Blanc</b> Jean-Louis       | 15. <b>Martin</b> Philippe       |
| 4. <b>Buffat</b> Marc-Olivier    | 16. <b>de Meuron</b> Thérèse     |
| 5. <b>Cavin</b> Yves-André       | 17. <b>Meystre</b> Gilles        |
| 6. <b>Christe</b> Paul-Louis     | 18. <b>Peiry-Klunge</b> Florence |
| 7. <b>Coupy</b> Bernard          | 19. <b>Pernet</b> Jacques        |
| 8. <b>Crausaz</b> Françoise      | 20. <b>Perrin</b> Charles-Denis  |
| 9. <b>Dentan</b> Josianne        | 21. <b>Pittet</b> Francis        |
| 10. <b>Fiora-Guttman</b> Martine | 22. <b>Ravussin</b> Bernard      |
| 11. <b>Hoefliger</b> Anne        | 23. <b>Segura</b> Serge          |
| 12. <b>Julier</b> Michel         | 24. <b>Zahnd</b> Bernard         |

**3. GROUPE ÉCOLOGISTE – LES VERTS**  
(16 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Béatrice **Salla**

- |                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. <b>Ballenegger</b> Jacques     | 9. <b>Maier</b> Christina   |
| 2. <b>Bergmann</b> Sylvianne      | 10. <b>Mayor</b> Isabelle   |
| 3. <b>Bonnard</b> Claude          | 11. <b>Müller</b> Elisabeth |
| 4. <b>Bonvin</b> Jacques          | 12. <b>Ostermann</b> Roland |
| 5. <b>Brélaz-Buchs</b> Marie-Ange | 13. <b>Pidoux</b> Jean-Yves |
| 6. <b>Décosterd</b> Anne          | 14. <b>Salla</b> Béatrice   |
| 7. <b>Foretay-Amy</b> Marcelle    | 15. <b>Santschi</b> Pierre  |
| 8. <b>Freymond</b> Sylvie         | 16. <b>Thorens</b> Adèle    |

**4. GROUPE LIBÉRAL**  
(11 membres)

Président : M. Pierre **Dallèves**

- |                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. <b>Calame</b> Maurice      | 7. <b>Meylan</b> Georges Arthur |
| 2. <b>Dallèves</b> Pierre     | 8. <b>Perrin</b> Antoine        |
| 3. <b>Fox</b> Robert          | 9. <b>Schaller</b> Graziella    |
| 4. <b>Gebhardt</b> André      | 10. <b>Truan</b> Isabelle       |
| 5. <b>Grin</b> Nicole         | 11. <b>Venezia</b> Dino         |
| 6. <b>Longchamp</b> Françoise |                                 |

**5. GROUPE POP ET GAUCHE EN MOUVEMENT**  
(10 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Andrea **Eggli**

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| 1. <b>Eggli</b> Andrea       | 6. <b>Julita</b> Caroline   |
| 2. <b>Gabus</b> Aline        | 7. <b>Knecht</b> Evelyne    |
| 3. <b>Gilliard</b> Diane     | 8. <b>Mpoy</b> Jean         |
| 4. <b>Heidegger</b> Fernande | 9. <b>Payot</b> Pierre      |
| 5. <b>Hubler</b> Alain       | 10. <b>Vuilleumier</b> Marc |

**6. GROUPE PDC – UDC ‘LA VOIE DU CENTRE’**  
(9 membres)

Président : M. Jean-Luc **Chollet**

- |                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| 1. <b>Abbet</b> Raphaël    | 6. <b>Glatz</b> Georges   |
| 2. <b>Blanc</b> Eric       | 7. <b>Graf</b> Albert     |
| 3. <b>Bucher</b> Alma      | 8. <b>Mettraux</b> Claude |
| 4. <b>Chollet</b> Jean-Luc | 9. <b>Pache</b> Denis     |
| 5. <b>Cornaz</b> Mireille  |                           |

**HORS PARTI: Sutter** Bémat

<b>BUREAU DU CONSEIL POUR 2003</b>
------------------------------------

**Présidente :** M<sup>me</sup> **Martine Fiora-Guttman (Rad.)**  
**Premier vice-président :** M. Maurice **Calame** (Lib.)  
**Second vice-président :** M. Jean-Christophe **Bourquin** (Soc.)  
**Scrutateurs :** M<sup>me</sup> **Fernande Heidegger** (POP)  
M. Albert **Graf** (VDC)  
**Scrutateurs suppléants :** M. Jacques **Bonvin** (Les Verts)  
M. Philippe **Martin** (Rad.)

---

**Secrétariat du Conseil :**

**Secrétaire du Conseil :** M. Daniel **Hammer**  
Hôtel de Ville  
Tél. : 315.21.01  
Télécopieur : 315.20.02  
E-mail : daniel.hammer@lausanne.ch

**Secrétariat :** M<sup>me</sup> **Dominique Monbaron**  
Hôtel de Ville  
Tél. : 315.21.02  
E-mail : dominique.monbaron@lausanne.ch

---

**Bureau électoral général:**

**Présidente :** M<sup>me</sup> **Martine Fiora-Guttman**, présidente du Conseil  
**Membres :** M<sup>me</sup> **Fernande Heidegger**, scrutatrice  
M. Albert **Graf**, scrutateur  
**Secrétaire :** M. Daniel **Hammer**, secrétaire du Conseil  
**(Vice-président :** M. Maurice **Calame**, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil)

---

**Secrétariat municipal :** Hôtel de Ville, Tél. 315.22.15



**Huissiers du Conseil :**

M. François **Lebet**  
M. Maurice **Longet**  
M. Christian **Kiefer**  
Tél. 315.22.16

**Renseignements pour abonnements  
au Bulletin et à la documentation du  
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil  
Tél. 315.22.16

**Concierge de l'Hôtel de Ville :**

---

M. Michel **Berset**  
Tél. 315.22.71 / 315.22.72

**COMMISSIONS PERMANENTES**

(élues le 21 janvier 2002 pour la législature 2002-2005)

**GESTION**

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, VDC
2. Eddy **Ansermet**, radical
3. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
4. Marc-Olivier **Buffat**, radical, *vice-président*
5. Yves-André **Cavin**, radical
6. Josianne **Dentan**, radicale
7. Aline **Gabus**, POP
8. Nicole **Grin**, libérale
9. Philippe **Mivelaz**, socialiste
10. Claude-Olivier **Monot**, socialiste
11. Roland **Ostermann**, Les Verts, *président*
12. Pierre **Payot**, POP
13. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
14. Graziella **Schaller**, libérale
15. Michelle **Taxe-Jan**, socialiste

**FINANCES**

Membres :

1. Jacques **Ballenegger**, Les Verts
2. Jean-Pierre **Béboux**, radical
3. Jean-Louis **Blanc**, radical, *président*
4. Claude **Bonnard**, Les Verts
5. Jean-Christophe **Bourquin**, socialiste, *1<sup>er</sup> vice-président*
6. Mireille **Cornaz**, VDC, *2<sup>e</sup> vice-présidente*
7. Fabrice **Ghelfi**, socialiste
8. Diane **Gilliard**, POP
9. Grégoire **Junod**, socialiste
10. Philippe **Martin**, radical
11. Gianni John **Schneider**, socialiste
12. Serge **Segura**, radical
13. Isabelle **Truan**, libérale
14. Dino **Venezia**, libéral
15. Marc **Vuilleumier**, POP

## NATURALISATIONS

- Membres :
1. Jean-Luc **Chollet**, VDC
  2. Monique **Cosandey**, socialiste
  3. Anne **Décosterd**, Les Verts
  4. Martine **Fiora-Guttmann**, radicale
  5. Robert **Fox**, libéral
  6. Fernande **Heidegger**, POP
  7. Anne **Hoefliger**, radicale
  8. Thérèse **de Meuron**, radicale
  9. Jean **Meylan**, socialiste, *président*
  10. Jean **Mpoy**, POP
  11. Bernard **Ravussin**, radical, *vice-président*
  12. Antoine **Rudasigwa**, socialiste
  13. Béatrice **Salla**, Les Verts
  14. Graziella **Schaller**, libérale
  15. Nelson **Serathiuk**, socialiste

## PÉTITIONS

- Membres :
1. Claire **Attinger Doepper**, socialiste
  2. Paul-Louis **Christe**, radical
  3. Roger **Cosandey**, socialiste
  4. Albert **Graf**, VDC
  5. Evelyne **Knecht**, POP
  6. Christina **Maier**, Les Verts
  7. Myriam **Maurer-Savary**, socialiste
  8. Antoine **Perrin**, libéral
  9. Francis **Pittet**, radical

## RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Eddy **Ansermet**, radical
  2. Claude **Bonnard**, Les Verts
  3. Andrea **Eggli**, POP
  4. Claude **Mettraux**, VDC
  5. Yvan **Salzmann**, socialiste
  6. Dino **Venezia**, libéral

- Suppléants :
1. Alain **Bron**, socialiste
  2. Alma **Bucher**, VDC
  3. Sylvie **Freymond**, Les Verts
  4. Diane **Gilliard**, POP
  5. Georges Arthur **Meylan**, libéral
  6. Bernard **Zahnd**, radical

**ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ  
pour l'année 2003**

**Syndic : M. Daniel Brélaz**

Vice-présidente pour 2003 : M<sup>me</sup> Silvia **Zamora**

Administration générale et Finances :	M. Daniel <b>BRÉLAZ</b> <i>Suppléante : M<sup>me</sup> Silvia Zamora</i>
Sécurité publique :	M <sup>me</sup> Doris <b>COHEN-DUMANI</b> <i>Suppléante : M<sup>me</sup> Eliane Rey</i>
Culture, Sports, Patrimoine :	M. Jean-Jacques <b>SCHILT</b> <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Travaux :	M. Olivier <b>FRANÇAIS</b> <i>Suppléant : M. Jean-Jacques Schilt</i>
Enfance, Jeunesse et Education :	M. Oscar <b>TOSATO</b> <i>Suppléante : M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani</i>
Sécurité sociale et Environnement :	M <sup>me</sup> Silvia <b>ZAMORA</b> <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Services industriels :	M <sup>me</sup> Eliane <b>REY</b> <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>
<hr/>	
Secrétaire municipal :	M. François <b>Pasche</b>
Secrétaire municipal remplaçant :	M. Pierre <b>Tardy</b>
Secrétaire municipale adjointe :	M <sup>me</sup> Danielle <b>Hagenlocher Bolli</b>